

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 5 décembre 2024. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 5 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite

La réunion débute à 7h00. GMT +3.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de fondation et se réjouit de constater que tous semblent en pleine forme, car la réunion s'annonce longue. Il espère que les membres sont prêts à relever ce défi. Avant d'entamer l'ordre du jour, il invite l'hôte de la réunion, Son Altesse Royale le Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud, ministre des Sports du Royaume d'Arabie saoudite, à prononcer son allocution de bienvenue.

SAR le PRINCE ABDULAZIZ BIN TURKI AL SAUD salue les membres du Conseil de fondation et précise qu'il prononcera son discours en arabe. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans le Royaume d'Arabie Saoudite, qui accueille cette importante réunion. Il souligne que cette journée constitue une étape importante pour l'avancement du sport et reflète la volonté profonde de son pays de renforcer ses relations avec l'Agence mondiale antidopage. Le rassemblement d'aujourd'hui témoigne de l'engagement de l'Arabie saoudite à être un modèle de franc-jeu dans le sport, non seulement au Moyen-Orient et en Asie, mais également à l'échelle mondiale.

Le Royaume s'est engagé à promouvoir une culture de compétition loyale grâce au soutien constant de ses dirigeants, qui ont guidé le pays dans une transformation remarquable du secteur sportif. Sous la direction du Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saud, et grâce à la vision ambitieuse de Son Altesse Royale le Prince héritier et Premier ministre Mohammed bin Salman Al Saud, le pays a accueilli de nombreuses manifestations sportives d'envergure internationale.

Le taux de participation aux activités sportives dans la société saoudienne a atteint 58,5 % en 2024, une étape importante qui témoigne d'une prise de conscience croissante de l'importance d'un mode de vie actif.

Parallèlement, les efforts de lutte antidopage dans le Royaume ont connu des avancées significatives, confirmant l'engagement du pays en faveur d'une compétition équitable. Divers programmes de sensibilisation aux conséquences du dopage ont été mis en œuvre et de nombreux contrôles ont été réalisés sous la supervision du Comité antidopage saoudien.

Dans ce contexte, il réaffirme la solidité de la collaboration avec l'Agence mondiale antidopage. Ensemble, les deux organisations continueront à promouvoir des initiatives conjointes et des campagnes de sensibilisation en faveur de l'équité dans le sport.

En conclusion, la position du Royaume d'Arabie saoudite en matière de lutte antidopage reflète celle de la communauté sportive internationale et témoigne de l'engagement du pays à promouvoir l'éthique et l'intégrité dans le sport.

LE PRÉSIDENT remercie Son Altesse Royale pour son discours de bienvenue et pour l'hospitalité exceptionnelle offerte aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation dans son pays.

Concernant la réunion du jour, 34 membres sont présents dans la salle, ce qui est très satisfaisant. En outre, huit membres ou leurs suppléants participent virtuellement, n'ayant pas pu être présents en personne. La réunion se déroule avec l'appui de M. Pisani, responsable des événements de l'AMA, qui gère les interventions des participants connectés à distance. Il fait circuler la feuille de présence autour de la table et invite les membres à la signer. La participation des membres connectés virtuellement sera également consignée. Huit députés sont présents et enregistrés. Cette réunion marque également la première participation de plusieurs nouveaux membres. Six nouveaux membres ont rejoint le Conseil cette année. Il s'agit du Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud, hôte de la réunion, du Ministre Tumiso MacDonald Rakgare du Botswana (représenté par un suppléant), du Ministre Sławomir Nitras de Pologne, du Ministre Arata Takebe du Japon, du Ministre Arnaldo Sánchez du Venezuela et de M. Benedict Tan, représentant de l'ANOC, participant à distance. Il leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

En ce qui concerne l'ordre du jour, la réunion devrait durer environ sept heures. Il suivra en grande partie l'ordre des points de l'ordre du jour, tout en se réservant la possibilité d'en ajuster la séquence afin de faciliter la gestion du temps autour des pauses.

Les membres suivants ont participé à la réunion, soit en personne, soit virtuellement: M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; Mme Miki Matheson, membre du conseil d'administration du CIP ; M. Olle Dahlin, président de l'IBU ; Mme Dagmawit Girmay Berhane, membre du CIO, membre du conseil d'administration du Comité national olympique éthiopien ; Mme Filomena Fortes, membre du CIO, présidente du Comité national olympique du Cabo Verde ; Mme Heike Groesswang, secrétaire générale de l'IBSF ; Mme Lydia Nsekera, membre du CIO, présidente du Comité national olympique du Burundi ; Mme Baklai Temengil, membre du CIO, vice-présidente des Comités nationaux olympiques d'Océanie ; M. Vesper, représentant M. Andrzej Krasnicki, président du Comité national olympique de Pologne ; M. Santiago Lange, membre de la commission des sportifs du Comité national olympique argentin ; M. Zlatko Matesa, président du Comité national olympique croate ; M. Benedict Tan, vice-président du Conseil national olympique de Singapour ; M. David Lappartient, président de l'UCI, membre du CIO ; M. Jean-Christophe Rolland, président de World Rowing, membre du CIO ; Mme Petra Sörling, présidente de l'ITTF, membre du CIO ; M. Abhinav Bindra, membre de la commission des sportifs du CIO ; Mme Wloszczowska, représentant Mme Emma Terho, présidente de la commission des sportifs du CIO, membre du CIO ; Mme Astrid Uhrenholdt Jacobsen, membre de la commission des sportifs du CIO, membre du CIO ; Mme Hong Zhang, membre de la commission des sportifs du CIO, membre du CIO ; M. Patrick O'Leary, membre du Conseil des sportifs de l'AMA, Irlande ; M. Yuhan Tan, membre du Conseil des sportifs de l'AMA, Belgique ; M. Reinhardt, représentant M. Ádám Schmidt, ministre d'État au sport, Hongrie ; M. Bjørn Berge, secrétaire général adjoint, Conseil de l'Europe ; M. Mehmet Kasapoğlu, membre du Parlement, République de Türkiye ; Mme Sandra Bergqvist, ministre de la jeunesse, du sport et de l'activité physique, Finlande ; M. Sławomir Nitras, ministre du sport et du tourisme, République de Pologne ; M. Morule, représentant M. Tumiso MacDonald Rakgare, ministre de la jeunesse, du genre, du sport et de la culture, Botswana ; M. Ashraf Sobhy, ministre de la jeunesse et des sports, Égypte ; M. Kartey, représentant M. Mustapha Ussif, ministre de la jeunesse et des sports, Ghana ; Mme Olivia Grange, ministre de la culture, du genre, du divertissement et des sports, Jamaïque ; M. Jaime Pizarro Herrera, président, CONSUDE, Chili ; Mme Carla Qualtrough, ministre du sport et de l'activité physique, Canada ; M. Arnaldo Sánchez, président, CONCECADE, Venezuela ; M. Kim, représentant Mme Mi-ran Jang, 2^e vice-ministre de la culture, des sports et du tourisme, République de Corée ; M. Yingchuan Li, ancien vice-ministre de l'administration générale des sports, Chine ; M. Arata Takebe, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, Japon ; Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud, ministre des sports, Royaume d'Arabie saoudite ; M. Laumatiamanu Ringo Purcell, ministre des sports et des loisirs, Samoa ; M. McCann,

représentant Mme Anika Wells, ministre des sports, Australie ; M. Michael Cepic, Autriche, membre du groupe consultatif d'experts de l'AMA sur les ONAD; et Mme Hirai, représentant M. Kum-pyoung Kim, République de Corée, membre du groupe consultatif d'experts de l'AMA sur les ONAD.

Les présidents des comités permanents et spéciaux suivants ont assisté à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs ; M. Henry Gourджи, président du Comité de révision de la conformité ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche ; le professeur Mette Hartlev, présidente du Comité d'éthique indépendant ; et le professeur Zalaznik, représentant Mme Diane Smith-Gander, présidente du Comité de nomination de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA ont participé à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Olivier Niggli, directeur général ; Mme Aisha Ayinde, directrice des ressources humaines ; M. René Bouchard, directeur principal, engagement des parties prenantes et partenariats; Mme Dao Chung, directrice financière ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; Mme Karine Henrie, responsable de la mobilisation des sportifs ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; Mme Angela Iannantuono, directrice des services généraux et du développement durable ; M. Stuart Kemp, directeur des opérations ; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations ; M. Francisco León, directeur du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication ; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie ; M. Tom May, directeur de la mobilisation et du développement ; Mme Chaya Ndiaye, responsable des perspectives numériques ; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président ; le professeur Olivier Rabin, directeur de la science et de la médecine ; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau de l'AMA en Afrique ; Mme Audrey Taillefer, responsable du bureau de gestion stratégique ; M. Ross Wenzel, avocat général ; Mme Shannan Withers, cheffe de cabinet ; Mme Mayumi Yaya Yamamoto, directrice du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie ; et M. Gunter Younger, directeur du service renseignement et enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion, en personne ou virtuellement : Gabriella Battaini-Dragoni, Patricia Sangenis, Venetia Bennett, Humphrey Emonyi, Roxana Maracineanu, Richard Young, Valerie Fourneyron, Benjamin Cohen, Anders Solheim, Matar Bâ, Marcellin Dally, Gaby Ahrens, Ivan Ćosić, Jennifer Harss, Dora Hegyi, Kristen Kit, Iñaki Gómez, Adriana Escobar, Hannah Grossenbacher, Richard Budgett, Andrew Ryan, James Carr, Amina Lanaya, Richard Baum, Debbie Seguin, Travis Tygart, Anthony Jones, Andrea Navea Valenzuela, Qingping Yan, Zhiyue Chen, Yuenan Luo, Yuji Kakizawa, Yumiko Nakajima, Shin Asakawa, Ken Hashiba, Yuka Morokoshi, Yumiko Takasugi, Tatsushi Omoso, Hungwon Kim, Jeong Ah Kwon, Gawon Kim, Luatua Semiperive Epati, Peter Miskimmin, Darren Mullaly, Eslam El Derby, Hazem Khamis, Mohamed Bayoumy, Prince Azanu, Robert Auguste, Ilyas Ileri, Melahat Bildiren Çucu, Mustafa Öztürk, Ágnes Tiszeker, Kitti Varga, Gergely Balázs Szabo, Joanna Zukowska-Easton, Mateusz Strojny, Marcelina Zapala, Irene Kitsou-Milonas, Jamie Brown, Saerom Lee, Ohsoon Lee, Sungho Ma, Hyunsoo Park, Vincent Egbers, Ali Bokhari, Martin Holmlund Lauesen, Allison Wagner, Satu Heikkinen, Silja Borgarsdottir Sandelin, Hubert Dziudzik, Takao Akama, Yoshinari Ayabe, Hidenori Suzuki, Ichiro Kono, Kenji Takahashi, Takuya Kamoshita, Eric Gustavson, Jaimie Earley, Dante Cacciato, Jocelyn East, Khalid Galant, Denzil Thorpe, Suzzette Ison, Florette Blackwood, Kerry Knowler, Cameron Boland, Chris Solly et Lin Zhang.

1.1 Déclaration des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent déclarer un conflit d'intérêts. Aucune demande de parole n'est formulée.

2. Procès-verbaux et rapports de synthèse des réunions précédentes

LE PRÉSIDENT rappelle que le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de fondation a été approuvé par vote circulaire en avril et mai 2024. Les membres ont reçu, dans les documents, des liens vers les résumés des réunions du Comité exécutif de mars, avril, juillet et septembre 2024. Aucune demande de parole n'est formulée sur ce point de l'ordre du jour.

D É C I S I O N

Les procès-verbaux et les rapports de synthèse des réunions précédentes sont pris en note.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL salue les personnes présentes dans la salle ainsi que celles qui suivent la réunion en ligne. Il remercie Son Altesse Royale et le gouvernement saoudien pour leur chaleureuse hospitalité ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation de la réunion. Les membres ont reçu son rapport, en complément de ceux fournis au Comité exécutif de l'AMA. Il s'excuse de sa longueur, tout en précisant qu'il reprend l'ensemble des informations communiquées au cours des mois précédents. Il aborde ensuite certains points de manière plus détaillée et formule quelques remarques supplémentaires.

Il résume brièvement les discussions tenues la veille au sein du Comité exécutif de l'AMA et fait le point sur les décisions adoptées. Le Comité exécutif a notamment adopté un rapport important constituant une feuille de route, à la suite des rapports Cottier et World Aquatics. Ce rapport est le fruit des travaux d'un groupe de travail. La présidente de ce groupe présentera une mise à jour complète au point 4 de l'ordre du jour ; il se limite donc à indiquer que le rapport a été adopté, rendu public et qu'il guidera les travaux à venir.

Le Comité exécutif a ensuite approuvé la composition de tous les comités permanents pour l'année suivante. Les informations détaillées figurant dans les documents, il se contentera de présenter les grandes lignes, y compris pour les comités spéciaux permanente. Il s'est félicité de la présence d'une majorité de femmes de tous les continents dans les comités, de 26 membres du comité des sportifs, de 10 membres du groupe des ONAD et de 15 membres indépendants, ainsi que d'un bon équilibre entre le mouvement sportif, les autorités publiques et les membres indépendants. Il estime que la composition de tous les comités est assez équilibrée. Deux nouveaux membres ont été nommés au Comité de révision de la conformité, qui joue un rôle important dans le travail de l'AMA. Il y avait un nouveau membre indépendant, M. Nicholas Griffins, et un nouveau représentant du mouvement sportif, M. Andrew Ryan.

Le Comité exécutif a également examiné des questions de conformité et a décidé d'inscrire l'Agence nationale antidopage espagnole sur la liste de surveillance pour une durée de quatre mois. Il a par ailleurs étudié les demandes de deux signataires payants — l'Association mondiale de balle au prisonnier et la Fédération internationale de football de table — visant à obtenir une réduction de leur redevance annuelle de contrôle de conformité. Ces demandes ont été rejetées, conformément à la recommandation de la direction de l'AMA.

Enfin, le deuxième cycle de recherche scientifique de l'année a été approuvé et le laboratoire de New Delhi a été agréé en tant qu'unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA), lui permettant de gérer les programmes correspondants.

Une question relevant directement du Conseil de fondation concernait la recommandation du Comité exécutif pour que le Conseil de fondation adopte le plan stratégique qui serait proposé au point pertinent de l'ordre du jour, ainsi que le budget 2025, présenté en deux scénarios : l'un incluant la contribution russe et l'autre ne l'incluant pas.

En ce qui concerne les points spécifiques, il souhaite commencer par aborder la situation avec l'UNESCO, telle que résumée dans son rapport. L'AMA est régulièrement invitée à renforcer sa collaboration avec l'UNESCO. Il indique être d'accord avec ce principe. Son intervention ne vise nullement à remettre en cause l'intérêt d'une telle collaboration.

Depuis de nombreuses années, des discussions ont lieu au sein de l'UNESCO et de certains États membres sur la question de savoir si la législation mettant en œuvre le Code devrait être contrôlée exclusivement par l'UNESCO et non par l'AMA, au motif que cette dernière est une entité privée. Il précise que la collaboration ne signifie pas l'adhésion à toutes les positions d'un groupe de travail. Il n'est pas favorable à cette proposition, estimant qu'elle affaiblirait la manière dont l'AMA met en œuvre le Code mondial antidopage (Code).

Du point de vue de l'AMA, il existe un décalage réel entre une approche théorique ou académique de cette question et la réalité du terrain. L'approche académique tend à considérer que seule l'UNESCO devrait examiner la législation nationale, en tant qu'organisation intergouvernementale, tandis que l'AMA devrait se limiter aux règles des ONAD, en raison de son statut d'entité privée, sans intervenir dans les actions des gouvernements.

Cette approche juridique ne tient toutefois pas compte, selon lui, de la réalité du système antidopage. L'AMA est chargée de la surveillance et de la mise en œuvre du Code. Cela relève de son mandat et constitue le cœur de ses activités. Elle assure le suivi du Code afin de garantir une application harmonisée à l'échelle mondiale. C'est la seule manière d'assurer une mise en œuvre cohérente dans toutes les juridictions et de garantir une égalité de traitement pour tous les sportifs, quelle que soit leur origine.

L'AMA ne fait que remplir son rôle. Elle dispose des compétences et des outils nécessaires pour ce faire et exerce cette fonction depuis de nombreuses années. Elle est en mesure de faire appliquer ses conclusions et s'appuie notamment sur la norme de conformité. Tel n'est pas le cas de l'UNESCO, dont le mandat porte sur la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et non sur le Code.

L'UNESCO a donc la responsabilité du suivi de sa convention, ce qui relève de sa prérogative, mais elle n'est pas équipée pour traiter du Code mondial antidopage et ne devrait pas le faire. Il s'agit de deux textes distincts, de deux instruments différents, et il estime qu'il serait inapproprié, voire dangereux pour le système, d'en modifier la répartition des rôles.

En outre, le suivi du Code doit être exempt de toute interférence politique, ce qui est essentiel. Si l'AMA acceptait la proposition actuellement examinée par ce groupe de travail, cela signifierait que, pour une même juridiction, un même pays, l'UNESCO analyserait de manière indépendante la législation nationale, tandis que l'AMA examinerait séparément les règles des ONAD. Cela reposerait sur l'hypothèse que ces approches seraient coordonnées, sans lacunes et cohérentes, ce qui soulève des interrogations.

Il ne s'agit pas d'un débat théorique du point de vue de l'AMA, mais d'une question très concrète. Des cas récents ont montré que certaines ONAD n'ont pas été en mesure d'engager des poursuites dans des affaires liées au Passeport biologique de l'athlète en raison de contraintes législatives nationales. De telles situations créent des failles et compromettent l'harmonisation du système.

Cette discussion se poursuit depuis plusieurs années au sein du forum de l'UNESCO. Il estime toutefois qu'il existe de nombreux autres domaines dans lesquels l'AMA et l'UNESCO pourraient utilement collaborer, et s'interroge sur la pertinence de poursuivre ce débat spécifique. L'UNESCO peut assurer le suivi de sa convention, mais cela ne concerne pas le Code.

Il conclut en soulignant qu'il existe de nombreuses possibilités de collaboration, tout en appelant les représentants des autorités publiques présents, qui ont également participé à la Conférence des Parties de l'UNESCO, à s'exprimer et à veiller à ce qu'aucun obstacle ne soit mis à l'action de l'AMA

dans la mise en œuvre du Code, afin de préserver un système harmonisé et de ne pas compromettre un dispositif qui fonctionne globalement bien.

Un autre sujet qu'il souhaite aborder brièvement, et que les membres ont peut-être vu récemment dans les médias ainsi que dans la note qu'il a rédigée en novembre 2024, concerne la notification d'une enquête du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sur certaines activités de l'AMA. Dans ce courriel, il avait indiqué que l'enquête avait été ouverte à la suite d'une plainte d'un tiers, fondée sur une disposition ou un commentaire du Code mondial antidopage précisant que les organisations antidopage (OAD) n'enfreindraient pas le Code si elles utilisaient des données issues des contrôles du dopage à d'autres fins, notamment à des fins de santé, médicales ou d'éligibilité, y compris l'éligibilité en fonction du sexe. La plainte alléguait que ce commentaire autorisait l'utilisation de données antidopage à des fins autres que l'antidopage et contrevenait ainsi à la législation relative à la protection des données personnelles. Il précise toutefois que le Code ne confère aucune base juridique permettant à un signataire d'utiliser ces données, mais indique simplement que, si un signataire dispose d'une telle autorisation en vertu de sa législation nationale ou d'un autre cadre applicable, l'AMA ne considérerait pas cet usage comme une violation du Code. L'AMA coopère à l'enquête et entend clarifier cette question avec les autorités canadiennes, dans l'espoir de parvenir à une résolution. Les autorités canadiennes devraient publier un rapport à ce sujet en temps voulu.

Il indique avoir encore quelques observations à formuler avant de céder la parole pour la présentation du nouveau plan stratégique, que le Conseil de fondation sera invité à approuver. Plus tard dans l'ordre du jour, un rapport sera présenté sur l'avancement du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, des questions essentielles qui façonneront l'avenir de l'AMA et du système antidopage. Il encourage les membres à concentrer leurs efforts sur ces priorités stratégiques et prospectives, qui permettront de renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage dans les années à venir, au bénéfice des générations futures de sportifs. Il souligne que, ces derniers mois, une part disproportionnée de temps, d'énergie et de ressources a été consacrée à l'affaire des nageurs chinois, et que la campagne médiatique associée a été préjudiciable à l'AMA et à l'ensemble du système antidopage. Le Conseil de fondation entendra également les conclusions du rapport Cottier, approuvé par le Comité exécutif. M. Cottier a conclu à l'absence de parti pris en faveur de la Chine et a estimé que la décision de ne pas interjeter appel était raisonnable dans les circonstances. Il espère que la feuille de route proposée permettra d'aller de l'avant. Il insiste sur l'importance d'une action concertée de l'ensemble des parties prenantes pour façonner l'avenir au moyen du Code, des normes et des instruments existants. Il ajoute que, dans ce type de dossier, la collaboration est préférable à une gestion par voie médiatique ou politique.

Enfin, il souligne que leur collègue et ami, M. René Bouchard, bien connu de la plupart des membres, a décidé de prendre une retraite bien méritée. Il s'agit de sa dernière réunion. M. Bouchard a rejoint l'AMA en 2016. Auparavant, il avait été le premier président du Comité de révision de la conformité et avait également siégé à plusieurs reprises autour de cette table en tant que représentant du ministre des Sports du Canada de l'époque. Sa longue implication a permis à l'AMA de bénéficier de ses conseils avisés. Surnommé le « ministre des Affaires étrangères » de l'AMA, il a joué un rôle déterminant dans les relations institutionnelles de l'organisation. Basé à Montréal, il s'est distingué par sa disponibilité constante, travaillant avec l'ensemble des parties prenantes à toute heure, malgré les contraintes liées aux fuseaux horaires. Il conclut en saluant son engagement et en exprimant la profonde gratitude de l'organisation pour sa contribution.

M. BOUCHARD remercie le Directeur général pour ses aimables paroles et exprime sa gratitude envers la communauté pour le soutien reçu, qui a grandement facilité l'exercice de ses fonctions. Il remercie également ses collègues de l'AMA, dont il souligne l'expertise et le professionnalisme, et se dit honoré d'avoir travaillé à leurs côtés. Il indique avoir toujours pu compter sur leur soutien. Il remercie le Directeur général pour son appui constant et pour avoir instauré un environnement de travail ouvert, propice à des échanges constructifs. Il remercie également chaleureusement la Vice-Présidente Yang pour sa gentillesse et son soutien, ainsi que le Président pour son appui, sa camaraderie et la qualité

du climat de travail lors des discussions. Il indique qu'il est temps pour lui de passer à autre chose. Initialement engagé pour trois ans, il a prolongé son mandat à cinq ans, puis finalement à huit ans et demi. Il réitère ses remerciements.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Bouchard et indique qu'il sera remplacé par M. Darren Mullaly, d'Australie, bien connu de nombreux membres pour son expérience en matière d'antidopage, acquise sur plus de vingt ans. M. Mullaly s'installera à Montréal à la mi-janvier. Il lui souhaite la bienvenue. Il indique que son rapport est désormais terminé et qu'il se tient à disposition pour répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et souligne que M. Bouchard a été non seulement un "ministre des affaires étrangères" mais aussi un gestionnaire de crise. Il le remercie pour son engagement, son amitié et sa passion pour le sport propre. Il indique qu'il laissera un grand vide.

Il souhaite bonne chance à M. Mullaly et lui adresse ses vœux de bienvenue.

Avant d'ouvrir la séance aux commentaires ou aux questions, il indique que les représentants de la Corée ont demandé à faire le point sur la conférence mondiale de Busan.

M. KIM salue Son Altesse Royale, le Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud, le Président de l'AMA, M. Baňka, ainsi que les distingués membres du Conseil de fondation. Il demande tout d'abord la compréhension des membres, car, en raison d'un changement de circonstances inévitable, Son Excellence la Vice-ministre Mi-ran Jang, membre du Conseil de fondation de l'AMA, a dû interrompre son déplacement et reprendre un vol depuis Dubaï. Il transmet, en son nom, ses messages au Conseil de fondation. Elle souhaite exprimer sa sincère gratitude à l'AMA et au gouvernement d'Arabie saoudite pour avoir réuni les participants. Il rappelle que, bien qu'elle exerce aujourd'hui les fonctions de vice-ministre, elle a consacré une grande partie de sa jeunesse à sa carrière d'haltérophile. Elle a remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de Pékin en 2008 et, aux Jeux olympiques de Londres en 2012, avait initialement terminé quatrième avant de se voir attribuer la médaille de bronze à la suite de violations des règles antidopage. Cette expérience personnelle confère une signification particulière à son rôle actuel au sein du Conseil de fondation de l'AMA.

Le gouvernement coréen a déployé des efforts importants pour promouvoir le sport au fil des années, permettant au pays d'accueillir avec succès plusieurs événements sportifs internationaux majeurs. La Corée s'est également classée au huitième rang du tableau des médailles aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Forte de ces résultats et de l'engagement de ses athlètes, la Corée demeure résolument attachée à la promotion du sport propre grâce à des efforts soutenus en matière d'antidopage. Dans cette perspective, la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025, qui se tiendra à Busan en décembre de l'année suivante, constituera une étape clé et représentera le premier événement international antidopage de cette envergure, organisé en Asie. Elle souhaite exprimer sa reconnaissance à l'ensemble des membres du Conseil de fondation et à l'AMA pour leur soutien à l'organisation de cet événement à Busan. Grâce à cet appui, les préparatifs progressent de manière satisfaisante. Elle se tient prête à examiner toutes les suggestions formulées et se réjouit de participer à des échanges constructifs visant à renforcer la compréhension mutuelle et la coopération.

Au nom du mouvement sportif, Mme BERHANE remercie le directeur général pour son rapport détaillé et de grande qualité, qu'elle a trouvé instructif. Elle souligne que, malgré une année difficile, l'AMA a continué à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier avec les sportifs, en les plaçant au cœur de ses actions. Elle salue cet engagement, qu'elle juge très utile, ainsi que les efforts continus d'implication des parties prenantes. Au nom du CIO, elle remercie également l'AMA pour sa présence lors des Jeux olympiques de Paris 2024, notamment à travers le programme de sensibilisation, qu'elle estime avoir été à la fois utile et impactant. Elle exprime toutefois des préoccupations concernant le budget et ses conséquences potentielles sur les activités essentielles de l'AMA. Le mouvement sportif, qui s'aligne sur les contributions au financement de

l'Agence, souhaite s'assurer que son cœur de mission ne soit pas affecté. Elle note que l'absence ou le retard de certaines contributions a eu un impact significatif à cet égard et souhaite obtenir des précisions sur les mesures envisagées pour protéger les activités principales face aux ajustements budgétaires. Elle cède ensuite la parole à son collègue du Conseil des sportifs pour compléter ces observations.

M. TAKEBE se présente comme M. Arata Takebe et indique qu'il a été nommé ministre d'État chargé de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie du Japon. Il s'agit de sa première participation à une réunion du Conseil de fondation de l'AMA. Il se réjouit de collaborer avec les membres du Conseil de fondation dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il remercie le Directeur général pour son rapport complet et souligne l'importance des discussions relatives aux conséquences potentielles du retrait volontaire de certaines contributions gouvernementales, non seulement pour l'AMA et les autorités publiques, mais également pour l'ensemble de l'écosystème antidopage. Le Japon estime qu'il est essentiel de mettre en place des mesures efficaces pour faire face au déficit de financement des opérations et des activités de l'AMA, qui a un impact indéniable sur les efforts antidopage à l'échelle mondiale. S'agissant de la proposition de l'UNESCO visant à coopérer sur une éventuelle révision de la répartition continentale du financement public, le Japon considère qu'un dialogue continu aux niveaux régional et intercontinental, ainsi qu'une coopération soutenue avec l'UNESCO et l'AMA, sont indispensables pour parvenir à un consensus entre les autorités publiques. Il salue les efforts du gouvernement coréen, de l'Agence coréenne antidopage et des départements concernés de l'AMA dans la préparation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui se tiendra à Busan en décembre de l'année suivante. Le Japon continuera de contribuer aux discussions relatives à la révision du prochain Code mondial antidopage et des Standards internationaux, qui doivent être adoptés lors de cette conférence.

Au nom des ONAD du monde entier, en tant que représentant du groupe consultatif d'experts (GCE) sur les ONAD, M. CEPIC remercie Son Altesse Royale et le Royaume d'Arabie saoudite pour l'organisation de cet événement et pour l'hospitalité offerte aux participants. Il remercie le directeur général, au nom du GCE sur les ONAD, pour son rapport détaillé. Le GCE sur les ONAD estime que la direction de l'AMA devrait accepter l'invitation à rencontrer le secrétariat de la Convention de l'UNESCO concernant les formules de financement pour les autorités publiques. Tout en reconnaissant que les ONAD relèvent d'un mandat des autorités publiques, le GCE sur les ONAD exprime des préoccupations et verrait d'un bon œil que l'AMA renforce ses relations avec l'UNESCO et poursuive un dialogue proactif et constructif. Il encourage le nouveau directeur des relations gouvernementales à collaborer activement avec l'UNESCO lorsque cela est possible et à soutenir les autorités publiques dans la résolution de cette question importante, afin d'assurer une base financière solide pour l'avenir.

M. BINDRA remercie l'AMA pour sa présence marquante lors des Jeux olympiques de Paris 2024 à travers le programme de sensibilisation. La visibilité offerte dans la maison Athletes' 365 du village olympique a été grandement appréciée et il remercie tout particulièrement le président, la vice-présidente ainsi que la direction du Conseil des sportifs de l'AMA pour leur engagement sur place au stand Outreach de l'AMA. Cela a constitué une occasion précieuse pour les athlètes d'interagir directement avec la direction de l'AMA.

Deuxièmement, les progrès des initiatives de l'Ombuds et le renforcement des capacités du Conseil des sportifs de l'AMA à interagir avec la communauté des sportifs ont constitué une étape notable.

Enfin, faisant écho aux propos de son collègue, il a souligné l'importance des activités liées à l'éducation, essentielles pour les sportifs. La poursuite du financement d'ADAMS est essentielle non seulement pour les sportifs, mais aussi pour toutes les organisations antidopage. L'AMA fournit un outil de service important pour l'ensemble de la communauté.

M. O'LEARY remercie le directeur général pour son rapport. La fiabilité du financement est nécessaire pour soutenir un système antidopage robuste et les conséquences du non-versement des

contributions, ainsi que le risque pesant sur le financement équivalent, mettent les activités en péril. Cela se manifeste par la nécessité de préparer et de suivre plusieurs budgets, ce qui engendre des coûts financiers et opérationnels, même si le financement est finalement reçu, et cela ne sert pas les objectifs de l'organisation. Cela affecte directement des programmes destinés aux sportifs, essentiels pour les éduquer, les soutenir et les protéger dans leur lutte contre le dopage. Il a exhorté les gouvernements et toutes les parties prenantes à considérer les conséquences plus larges du non-versement des contributions. Les sportifs savent qu'un terrain de jeu équitable est essentiel au sport. Toute disparité dans le système mondial antidopage compromet l'équité et érode la confiance. La proposition de l'UNESCO concernant l'examen global du travail législatif remet cela en question, selon lui. Il a jugé étrange, en tant que professionnel confronté quotidiennement à de nombreuses réglementations, qu'une entité qui choisit d'intégrer le Code dans la législation n'engage pas directement l'AMA pour garantir un alignement robuste et équitable. Il ne voit pas en quoi la suppression de cet alignement par l'UNESCO serait efficace pour assurer un système harmonisé pour les sportifs, alors que cette harmonisation est essentielle. Enfin, il a exprimé un certain désaccord avec certaines interventions précédentes concernant le financement. Il reste possible pour les membres de l'UNESCO de discuter des relations financières avec l'AMA et de les faire évoluer. Toutefois, porter cette question à un niveau politique plus global risquerait, selon lui, d'accentuer les enjeux politiques au détriment des sportifs et de la lutte antidopage.

M. KARTEY exprime sa gratitude pour l'opportunité de contribuer aux discussions sur le rapport du directeur général au nom de l'Afrique. Il souhaite aborder trois points. Premièrement, en mars de cette année, le Ghana a accueilli les Jeux africains à Accra. Tout au long de la planification et de la préparation de cet événement majeur, notamment le programme antidopage (contrôles, collaboration avec les laboratoires, formation du personnel, éducation, etc.), l'équipe d'experts de l'AMA a apporté un soutien constant. Pendant les Jeux, le programme d'engagement des sportifs de l'AMA a offert des opportunités précieuses de sensibilisation. Il a exprimé sa reconnaissance pour ce soutien. En ce qui concerne l'UNESCO, la région africaine estime qu'il est essentiel de maintenir un programme antidopage mondial solide et durable. L'AMA a été créée à cette fin et son mandat doit rester clair. L'UNESCO et l'AMA doivent donc aligner et coordonner leurs activités afin de garantir la protection des sportifs partout dans le monde.

En matière de législation, l'AMA assure la conformité au Code. Le Ghana a récemment adopté une loi nationale antidopage en collaboration avec l'AMA, conforme aux Standards internationaux. Ce processus s'est déroulé efficacement grâce au soutien de l'AMA. Il a également souligné le rôle de l'UNESCO dans le suivi via le système ADLogic et a exprimé l'espoir d'un renforcement de ses capacités d'ici la conférence de 2025 afin de mieux soutenir l'AMA. Les deux organisations doivent se compléter et éviter les chevauchements.

Enfin, concernant la révision éventuelle de la répartition du financement mondial, l'Afrique estime que l'AMA doit pouvoir gérer ses processus internes. Les représentants gouvernementaux doivent décider si une modification est nécessaire. Selon lui, le moment n'est pas encore venu.

M. LI salue le président, le vice-président, le directeur général et les membres du conseil de fondation. Il se dit très heureux de les rencontrer à Riyad. Au nom de l'Administration générale de la Chine, il souhaitait formuler plusieurs observations. L'attitude de la Chine à l'égard du dopage est constante, stricte et ferme. Le Président Xi Jinping a clairement indiqué qu'il poursuivrait la lutte contre le dopage et renforcerait la sensibilisation afin d'assurer une occurrence zéro et une tolérance zéro du dopage. L'importance que la Chine accorde à la lutte antidopage et le soutien qu'elle y apporte sont significatifs. Les réalisations du gouvernement ont manifestement été bien observées et reconnues par la communauté antidopage mondiale. La Chine apportera un soutien ferme et constant à CHINADA afin de garantir qu'elle soit indépendante, impartiale, professionnelle et qu'elle dispose d'un programme antidopage de haute qualité conformément au Code mondial antidopage et aux Standards internationaux. La Chine poursuivra toujours son engagement constant et soutiendra pleinement l'AMA afin de mener une gouvernance indépendante, professionnelle, efficace et efficace à l'échelle

mondiale. Il estime que la mise à jour du Code mondial antidopage 2027 et des standards constitue une garantie juridique efficace permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes antidopage de manière indépendante, impartiale, professionnelle et de haute qualité dans le cadre de règles et de standards internationaux unifiés, et qu'un financement adéquat est crucial pour fournir un soutien économique à l'AMA afin qu'elle dirige le programme antidopage mondial et assure le fonctionnement quotidien de l'agence. Le paiement intégral et ponctuel des contributions constitue également une responsabilité et une obligation que tous les pays doivent remplir. La Chine suggère que l'AMA engage une communication approfondie avec l'UNESCO afin de clarifier les rôles et responsabilités respectifs, de coordonner efficacement et de travailler ensemble à la construction d'un environnement antidopage mondial sain. La Chine s'engage à constituer une force de stabilisation pour l'écosystème antidopage mondial et à explorer des solutions aux problèmes éventuels. Elle s'engage à être une force motrice principale du développement commun et à jouer un rôle actif et moteur dans la réforme de la gouvernance antidopage mondiale. Elle s'engage à être un défenseur de la coopération gagnant-gagnant entre les parties prenantes et à soutenir celles-ci dans l'adoption d'une voie de modernisation de la lutte antidopage adaptée aux conditions nationales respectives. La Chine estime que la famille antidopage mondiale combinera une grande force et assumera sa responsabilité de construire une communauté antidopage mondiale avec un avenir commun.

M. McCann se présente comme M. Luke McCann, représentant le ministre australien des sports. Il se réjouit de travailler avec le Conseil de fondation au cours des prochaines années, en remplacement de M. Mullaly. Il fait un bref commentaire sur le rapport du directeur général, et en particulier la forte préférence pour le statu quo en matière de conformité législative. Tout en reconnaissant que les systèmes ne sont pas toujours parfaits, le système fonctionne globalement selon les mêmes mécanismes depuis 25 ans. À cet égard, la nécessité d'un changement n'est pas claire. L'AMA a démontré son expertise pendant de nombreuses années et toute modification du système nécessiterait des justifications convaincantes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime qu'il y a plusieurs thèmes communs dans les remarques et les interventions et il essaiera d'y répondre dans la mesure du possible. Tout d'abord, il apprécie les remarques positives sur la présence de l'AMA à Paris en particulier, qui a été une excellente expérience pour tous.

Concernant le budget, il a indiqué très clairement que certaines situations pourraient nécessiter de faire des choix. L'AMA y est préparée. La question a été discutée avec le Comité finance et administration et deux scénarios ont été élaborés pour ce budget afin de répondre au fait que la contribution russe n'avait pas été reçue l'année précédente. Il reste optimiste quant à une éventuelle réception ultérieure. Des contacts récents ont eu lieu, mais la situation est compliquée dans le contexte actuel de sanctions qui rendent les transferts de fonds très difficiles. Il espère que d'autres contributeurs majeurs, en particulier les États-Unis, s'acquitteront de leurs contributions cette année, mais des préparatifs sont en cours pour tous les scénarios. Bien entendu, l'approche consistera à préserver les activités essentielles de l'organisation si des choix doivent être faits. En premier lieu, tout ce qui concerne le programme des sportifs, les activités obligatoires au titre du Code, l'informatique et ADAMS est très important, ainsi que les domaines scientifique, juridique et de l'éducation. Certains choix devront peut-être être faits. L'approche initiale consistera à rechercher des sources de financement alternatives. Il estime qu'il faut rester optimiste quant à l'engagement de la communauté envers le travail de l'AMA et qu'il sera possible d'atténuer les difficultés éventuelles. Tous ces éléments ont été pris en compte et seront traités entre le Comité risques et audit et le Comité finance et administration. Un exercice de révision budgétaire est toujours mené en milieu d'année et la question sera examinée en temps voulu.

Le ministre du Japon a soulevé la même préoccupation concernant le financement, et il partage ce point de vue. Cette remarque est très importante et lui permet également de répondre à l'intervention du représentant des ONAD. L'AMA n'est en aucun cas réticente à engager des discussions avec l'UNESCO, mais il n'appartient pas à l'UNESCO de se substituer aux discussions

gouvernementales sur la répartition des contributions. Il s'agit d'une responsabilité des autorités publiques, comme cela a toujours été le cas depuis la création de l'AMA. L'AMA n'est jamais intervenue dans la manière dont les autorités publiques organisent cette répartition entre elles. Il estime qu'il ressort clairement du nombre d'interventions de ce jour que, dès que l'AMA recevra des partenaires gouvernementaux un consensus sur la marche à suivre, elle sera tout à fait disposée à jouer un rôle de facilitateur. Néanmoins, il appartient d'abord aux autorités publiques d'engager la discussion.

Il remercie M. Bindra pour ses commentaires concernant Paris. La présence dans le village a été très enrichissante et les échanges avec les sportifs au stand ont été très appréciés. Il a pris note des préoccupations des sportifs, qui seront prises en compte dans la définition des priorités.

Il remercie M. O'Leary pour ses observations importantes et a exprimé l'espoir que les représentants gouvernementaux présents aient pris bonne note de son intervention, en particulier en ce qui concerne le risque de perte d'harmonisation en matière législative, ainsi que le risque qu'un débat plus large sur la répartition des contributions ne compromette un système qui fonctionne actuellement bien. Il a réitéré l'importance pour les autorités publiques de parvenir à un consensus avant de modifier les équilibres existants.

Il remercie le représentant du Ghana pour son intervention, à laquelle il souscrit. Il a estimé que le souhait de l'Afrique de maintenir la cohérence du système est conforme à ses propres propos. L'expérience du Ghana en matière législative est également instructive et montre que le système fonctionne. Il a clairement souligné que l'UNESCO peut s'occuper de la convention, l'AMA du Code, avec des interactions possibles, à l'instar du Conseil de l'Europe, en ce qui concerne la convention européenne, le Code et la coopération entre les différentes parties prenantes dans l'exercice de leurs responsabilités respectives.

Enfin, il remercie M. Li pour ses observations, dont il a pris bonne note. Il a souligné l'importance du soutien de la Chine à son ONAD et au système, ainsi que de la contribution de chacun.

Il remercie M. McCann pour son intervention et estime que la remarque relative au système législatif et à la question de la nécessité de modifier un système qui fonctionne bien depuis 20 ans était tout à fait pertinente.

MME GRANGE souhaite féliciter l'AMA pour le travail accompli tout au long de l'année. Sa région souhaite encourager un dialogue approfondi et une consultation continue sur les questions importantes soulevées dans le rapport du directeur général. Bien que la Jamaïque encourage la conformité au Code, il convient de noter que les autorités publiques étant signataires de la convention, qui dispose déjà d'un mécanisme de suivi, les questions de non-conformité à la convention sont traitées par l'UNESCO dans ce cadre. L'UNESCO a la responsabilité de veiller à ce que ces mécanismes de suivi soient robustes et puissent être mis en œuvre de manière fluide afin de garantir que l'intégrité du sport soit reconnue et suivie. Elle souhaitait formuler ces observations en lien avec le rapport du Directeur général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL insiste sur le point qui a été clairement établi, à savoir que l'UNESCO a une responsabilité à l'égard de la Convention, ce que l'AMA approuve pleinement. Il souhaite que l'UNESCO mette en œuvre un suivi rigoureux de la Convention, qui constitue un texte distinct du Code.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Plan stratégique 2025-2029**

MME TAILLEFER salue les membres du Conseil de fondation. Elle est heureuse de présenter le plan stratégique 2025-2029. Avant d'entrer dans les sections du document, elle souhaitait souligner pourquoi le processus s'était étendu sur plus de 16 mois, aboutissant au document que les membres avaient reçu dans les documents préparatoires. Le plan stratégique est essentiel pour soutenir les efforts multilatéraux visant à protéger les sportifs et le sport propre, car il définit des objectifs clairs et

aligne les ressources afin de répondre efficacement à des défis complexes. Il est estimé que le plan stratégique permettra d'atteindre cet objectif. L'une des raisons de la confiance accordée à ce document est liée au processus mené. Celui-ci a débuté en septembre 2023 par une session de travail sur les thèmes et les ambitions avec le Comité exécutif, suivie de plus de 30 entretiens menés avec divers parties prenantes afin de recueillir des retours sur le plan actuel et d'identifier des thèmes pour le second. Elle a rappelé qu'un an auparavant, les thèmes et ambitions initiaux avaient été présentés aux deux organes de gouvernance, le Comité exécutif et le Conseil de fondation, afin de recueillir leurs observations. Une phase d'analyse et de rédaction a suivi afin de fournir des projets de priorités stratégiques et d'initiatives clés aux membres du Comité exécutif en mars 2024 et aux membres du Conseil de fondation en avril 2024. L'intégration des retours a conduit à la rédaction d'un document complet de plan stratégique, soumis au Comité exécutif pour de nouvelles observations en septembre. Comme l'a mentionné le Directeur général, le Comité exécutif avait, la veille, soutenu la soumission du plan stratégique au Conseil de fondation, avec la suggestion de veiller à ce que les images sélectionnées reflètent la diversité des sportifs dans le système mondial.

Le plan stratégique 2025-2029 suit des principes directeurs inspirés des perspectives partagées par les parties prenantes tout au long du processus de consultation. Les cinq principes directeurs utilisés sont les suivants : l'AMA sera encore plus axée sur la mise en œuvre des améliorations ; les partenaires du système sont renforcés en tant qu'alliés clés ; l'AMA entre dans une ère de consolidation des programmes afin de simplifier le système et d'accroître l'efficacité ; l'AMA se concentrera sur l'innovation, la stratégie, la proactivité et le ciblage ; et les activités et leur impact seront communiqués dans un langage compréhensible par toutes les parties prenantes. Cela se reflète dans l'ensemble du document. Les enseignements tirés des consultations ont été utilisés pour alimenter les différentes sections du plan stratégique qu'elle allait à présent examiner.

Pour donner un aperçu des sections du plan stratégique, celui-ci comprend une introduction, avec une mise en valeur de l'histoire de la lutte antidopage, incluant la reconnaissance du Conseil de l'Europe et des conventions antidopage de l'UNESCO, comme suggéré par le Conseil de fondation en décembre 2023. La croissance du système antidopage au cours des 25 dernières années démontre que le sport, les gouvernements et toutes les parties prenantes peuvent continuer à progresser ensemble, car il reste encore beaucoup à faire pour les sportifs dans le monde entier.

Les tendances de l'écosystème, présentées dans la deuxième partie de la page, ont été élaborées avec les parties prenantes et offrent une vision pertinente de l'environnement, notamment en ce qui concerne des tendances telles que l'augmentation des coûts, le changement climatique, des scénarios de contamination complexes, la pression en faveur de normes de gouvernance plus élevées à l'échelle mondiale, la complexité de la cybersécurité et de la protection des données, l'importance de la protection des droits de l'homme, ainsi que la polarisation et la médiatisation croissantes des opinions. Ces éléments sont mentionnés afin de garantir une compréhension de l'environnement dans lequel évolue l'AMA.

En ce qui concerne la section centrale du plan stratégique, comprenant les priorités stratégiques et les initiatives clés associées, cinq priorités stratégiques sont présentées sur la partie gauche de la page, 15 exemples de projets phares sont inclus dans le document afin d'apporter une meilleure lisibilité aux différentes priorités stratégiques, 35 initiatives clés et 15 indicateurs stratégiques sont également définis. Le plan constitue une proposition ambitieuse, mais réalisable et multidisciplinaire, pour aller plus loin ensemble.

Dans la dernière section, relative à la réalisation de la mission, quatre approches sont définies avec leurs domaines d'intervention respectifs, également issus des perspectives des parties prenantes. Le processus de consultation a porté non seulement sur le « quoi », mais aussi sur le « comment ». Elle a ensuite examiné les quatre approches. La première, qui revient comme un concept récurrent, consiste à agir ensemble, avec un accent mis sur la promotion de l'excellence, l'identification de nouvelles opportunités et menaces, le déploiement à grande échelle de solutions efficaces et

l'approche de la protection des sportifs comme une responsabilité partagée. La deuxième approche vise à catalyser l'innovation, avec un accent sur l'amélioration de l'expérience des sportifs, l'efficacité et l'accès équitable aux bénéfices de l'analyse des données. L'objectif est également d'intégrer la durabilité dans la réalisation de la mission, avec des domaines d'intervention liés aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment la bonne santé et le bien-être, une éducation de qualité, la paix, la justice et des institutions solides, ainsi que les partenariats pour la réalisation des objectifs. Enfin, elle a mentionné le renforcement d'un système antidopage mondial agile et dynamique, avec un accent sur la facilitation d'un processus de mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux accessible et structuré pour les parties prenantes, le déploiement d'un programme robuste de soutien à la mise en œuvre du Code et la simplification de l'information et des communications.

Il s'agissait d'un aperçu synthétique de ce que le plan stratégique 2025-2029 avait à offrir. Les prochaines étapes consisteraient en la publication du plan à la suite de la décision du Conseil de fondation, la validation des plans opérationnels et du budget 2025, l'importance de la mise en œuvre étant équivalente à celle de la planification, ainsi que l'évaluation des ressources nécessaires pour la période 2026-2029, en tenant compte du contexte dans lequel évolue l'organisation. Cela concluait sa présentation.

M. TAKEBE a souhaité commencer par féliciter le Bureau de gestion stratégique et toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du plan stratégique pour les efforts fournis au cours des six derniers mois ou plus. Il a félicité l'équipe pour l'achèvement de la version finale du plan stratégique. Le Japon est heureux d'approuver ce plan stratégique pour la période 2025-2029. Il a salué l'intégration des droits de l'homme et de la durabilité dans le nouveau plan stratégique. Il est essentiel que toutes les parties prenantes collaborent afin de garantir des conditions équitables pour tous les sportifs dans le monde. Le Japon s'engage à contribuer à cet objectif au cours des cinq prochaines années, conformément aux cinq priorités stratégiques définies dans le plan et aux initiatives clés associées.

M. O'LEARY a accueilli favorablement la présentation du plan stratégique au nom du Conseil des sportifs. Il a indiqué que le Conseil avait été impliqué et consulté tout au long du processus. Il s'est dit satisfait de voir que des éléments tels que le Médiateur et l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme figuraient dans le plan. Le fait que le Conseil des sportifs ait été associé au processus lui a permis d'aligner son propre plan d'action sur le plan stratégique, qui serait présenté ultérieurement par le président du Conseil des sportifs, et de le soutenir tout au long de son élaboration.

MME BERGQVIST regrette de ne pas être présente en personne, mais s'est dit reconnaissante de pouvoir participer en ligne. Elle exprime ses remerciements pour la présentation du plan stratégique proposé pour les cinq prochaines années et s'est félicitée de l'inclusion des questions suggérées par le Conseil de fondation l'année précédente, à savoir l'égalité des genres et le développement durable. Elle et ses collègues européens sont prêts à approuver le plan. Tout en saluant l'intégration des Objectifs de développement durable des Nations Unies, elle a souligné l'importance de leur accorder le même niveau de priorité que les autres initiatives clés lors de la mise en œuvre. Elle a noté que les indicateurs de performance mis à jour liés aux ODD soutiennent cet objectif. La maîtrise des coûts dans les limites du budget constitue une gestion économique durable. L'Europe demande donc à l'AMA de veiller à ce que le plan soit mis en œuvre dans le cadre budgétaire actuel. À cet égard, elle a rappelé l'engagement de l'AMA de ne pas augmenter le budget ou les prévisions budgétaires.

Le DR TAN félicite l'équipe pour le plan stratégique au nom de l'ANOC et du mouvement sportif. La recherche a été un pilier essentiel au cours des cinq dernières années, avec un budget porté à 4,5 millions de dollars américains par an. Il s'est réjoui de constater que la recherche reste au cœur du nouveau plan stratégique, ce qui est essentiel pour faire face aux risques émergents. Il a également salué l'ambition de développer de nouveaux partenariats.

M. CEPIC félicite l'AMA au nom du groupe consultatif d'experts sur les ONAD pour ce nouveau plan stratégique, et les ONAD se réjouissent de contribuer à sa mise en œuvre centrée sur les sportifs.

Le groupe a particulièrement apprécié l'approche visant à collaborer et à unir toutes les parties prenantes afin de garantir un système antidopage mondial unifié.

MME SÖRLING remercie l'AMA au nom du mouvement sportif pour ce plan stratégique révisé et a souligné l'importance de tirer parti des données, de développer de nouveaux partenariats, de soutenir l'innovation et la mission de l'AMA, tout en étant centré sur les sportifs, en impliquant toutes les parties prenantes et en visant une plus grande efficacité. Elle a également salué le processus et la coopération avec la direction de l'AMA. Elle a rappelé certaines réalisations du plan stratégique actuel, notamment les réformes de gouvernance, une meilleure représentation des sportifs et des ONAD, un meilleur recrutement, une meilleure utilisation de l'expertise des ONAD, le Code d'éthique et l'amélioration des audits. Elle a toutefois souligné que la sécurisation des ressources de l'AMA est essentielle pour la mise en œuvre du plan.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Au nom de l'AMA, il remercie tous les participants pour leur engagement. Il souligne qu'il s'agissait d'un processus très complet, avec de longues consultations, et que ce document est extrêmement important pour l'avenir de la lutte contre le dopage dans le sport. Il remercie Mme Taillefer et son équipe pour ce travail approfondi. Il a indiqué espérer que le moment était venu d'adopter ce plan et a demandé, pour le compte rendu, si les membres approuvaient le plan stratégique 2025-2029.

D É C I S I O N

Le plan stratégique 2025-2029 est approuvé.

- **3.2 Mise à jour des indicateurs clés de performance stratégiques**

MME TAILLEFER déclare que, dans le cadre des travaux liés au plan stratégique, un sujet tout aussi important concernait les résultats des indicateurs stratégiques, qui constituaient un outil utile pour l'AMA afin de s'appuyer sur ses points forts et d'identifier les domaines à améliorer. L'année en cours représentait la troisième édition de la mesure des indicateurs et, comme toujours, elle souhaitait tirer des enseignements de cette expérience afin d'améliorer continuellement l'approche.

Le taux de réponse 2024 aux enquêtes de perception était comparable, mais inférieur à celui de l'année précédente, ce qui pourrait indiquer une fatigue liée aux sondages. Les caractéristiques démographiques du sondage de cette année différaient à certains égards de celles des éditions précédentes, ce qui apportait un contexte utile pour comprendre les résultats. Les régions d'Asie et d'Océanie représentaient une proportion plus élevée de répondants que l'année précédente, et la proportion de sportifs de niveau national était plus élevée, autour de 53 % des répondants, tandis que celle des sportifs de niveau international était plus faible cette année, autour de 30 %.

Cela étant, les principaux enseignements tirés de 2024 étaient globalement cohérents avec ceux des deux années précédentes. Ils se traduisaient par cinq points forts et trois domaines à améliorer. Pour des raisons d'efficacité, elle n'a pas détaillé chacun de ces éléments, mais a présenté une vue d'ensemble, des éléments plus détaillés étant disponibles sous forme visuelle et d'infographies dans les documents préparatoires. S'agissant des points forts, les indicateurs de perception relatifs au leadership ont tous progressé, avec un niveau record de 87 % concernant la perception de l'AMA comme leader du système antidopage. L'impact des efforts de conformité a montré une diminution de 19 % du nombre total de non-conformités, ce qui se rapporte spécifiquement aux résultats du questionnaire de conformité au Code. Les performances étaient comparables pour les mêmes organisations antidopage. La perception des sportifs quant à la capacité de l'AMA à être centrée sur les sportifs a connu une amélioration significative, avec une progression continue au cours des trois dernières années. Le nombre d'apprenants actifs a augmenté de 55 % sur la plateforme d'éducation, en raison des contenus proposés mais aussi de la disponibilité accrue de langues. La perception de la collaboration par les membres des organes de gouvernance et les parties prenantes s'est également améliorée de manière constante au cours des trois dernières années.

En ce qui concerne les domaines à améliorer, l'AMA y travaille activement. La satisfaction des utilisateurs à l'égard d'ADAMS demeure faible et une approche sera prochainement présentée pour y remédier. Une proportion plus élevée de sportifs se déclare préoccupée par le dopage, tant dans leur sport que dans leur pays. Ce chiffre doit toutefois être mis en contexte : environ 2 000 personnes ont répondu, dont la majorité participaient à des compétitions de niveau national ; ces données sont donc intéressantes mais doivent être interprétées avec prudence. Enfin, malgré une amélioration, la perception des parties prenantes classe l'AMA en dernier en ce qui concerne l'attribut d'innovation. Alors que les indicateurs pour 2025 étaient en cours de préparation, année de transition entre les indicateurs actuels et ceux proposés dans le futur plan (qu'elle a remercié les membres d'avoir approuvé), deux éléments importants devaient être soulignés. Le premier consistait à s'assurer que les résultats des indicateurs de perception soient significatifs. La proposition était de recueillir la perception de groupes distincts de parties prenantes sur leur expérience des initiatives spécifiques de l'AMA. Quelques exemples ont été donnés : recueillir la perception des membres du Conseil des sportifs sur les initiatives d'engagement menées avec eux ; celle des organisations antidopage sur les activités de développement organisées par l'AMA ; ou encore celle des utilisateurs des nouveaux modules ADAMS sur leur expérience. Ce dernier point est particulièrement important afin de mesurer l'évolution de la satisfaction avant et après l'amélioration d'un module ou d'un produit. D'autres exemples incluent la perception des laboratoires accrédités par l'AMA sur les initiatives de collaboration et de partage des connaissances. Enfin, un point particulièrement important, qu'elle a mis en évidence, concerne la perception des membres des organes de gouvernance de l'AMA quant aux initiatives de gouvernance et d'engagement.

Le second élément important pour 2025 consistait à veiller à ce que les données de perception soient également étayées par des données internes solides. Pour 2025, certains exemples proposés incluent : le niveau de participation au processus de mise à jour du Code mondial antidopage 2027 et à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025 (nombre d'organisations et d'individus participants), les mises à jour sur les partenariats et le financement privé, les programmes de subventions pour la recherche scientifique et sociale, l'utilisation du programme du Médiateur, les formations des organisations antidopage ainsi que l'éducation des sportifs et du personnel d'encadrement des sportifs.

En conclusion, elle a encouragé les membres du Conseil de fondation à compléter le sondage de 2025 destiné aux membres des organes de gouvernance, comme mentionné dans le courriel envoyé le mardi. Il s'agit d'un outil important pour recueillir des retours sur les éléments de leadership de l'AMA et sur la gestion de sa structure de gouvernance. La perspective du Conseil de fondation est essentielle pour identifier les points forts et les domaines à améliorer. Le sondage est accessible via le lien figurant dans le courriel ou en scannant le code QR affiché à l'écran. Cela concluait sa présentation.

M. REINHARDT a d'abord souhaité présenter ses excuses au nom de son ministre d'État, le Dr Ádám Schmidt, qui ne pouvait pas être présent en raison de ses fonctions liées à la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne. Il a remercié Son Altesse Royale et le ministère des Sports du Royaume d'Arabie saoudite pour leur hospitalité, qu'il a vivement appréciée.

Concernant le point 3.2 de l'ordre du jour, il s'est déclaré satisfait de l'engagement de l'AMA en faveur de l'amélioration continue et de l'alignement des objectifs organisationnels avec des résultats mesurables des indicateurs clés de performance, et il a salué les indicateurs liés aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

D É C I S I O N

La mise à jour des indicateurs clés de performance stratégiques a été notée.

4. Dossier de la contamination impliquant des nageurs chinois

LE PRÉSIDENT annonce qu'il va donner la parole à M. Wenzel pour faire le point avec les membres du Conseil de fondation sur l'affaire de la contamination des nageurs chinois depuis la dernière mise à jour du 1er juillet, puis à Mme Battaini-Dragoni pour présenter les recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier, au sujet desquelles le Comité exécutif a reçu une mise à jour complète la veille.

M. WENZEL salue les membres du Conseil de fondation. Ils ont reçu un bref document concernant ce point. Il y a également une pièce jointe au rapport juridique au point 10.10. La principale mise à jour, depuis la dernière réunion de juillet, est le rapport final du procureur indépendant, M. Eric Cottier, qui a été nommé après une réunion extraordinaire du Comité exécutif à la fin du mois d'avril de cette année-là, à la suite des allégations qui ont été faites contre l'AMA par et à travers les médias. Ces allégations de dissimulation et de partialité politique touchaient au cœur même de l'intégrité de l'AMA et de l'intégrité des membres du personnel de l'AMA qui avaient travaillé sur ce dossier. Il a été et reste décevant que les parties qui ont fait ces allégations sans fondement, à l'intérieur et à l'extérieur des médias, n'aient pas cherché à dialoguer avec l'AMA pour comprendre les choses à l'avance, mais aient plutôt cherché à faire les gros titres. Si ces parties avaient cherché le dialogue et la clarification, il soupçonne que beaucoup de choses auraient pu être évitées. M. Eric Cottier, ancien procureur général du canton de Vaud en Suisse, a été nommé pour examiner cette affaire. Il l'a fait de manière approfondie et a publié un rapport intérimaire, qui a déjà été partagé avec le Conseil de fondation en juillet. Après les Jeux olympiques, un rapport final a été soumis à l'AMA. Les allégations formulées à l'époque étaient sans fondement et, à la lumière des conclusions énoncées dans le rapport final de M. Cottier, il a été démontré qu'elles étaient sans fondement. M. Cottier a constaté que l'AMA lui avait fourni tous les documents pertinents. Il a mandaté un expert judiciaire pour vérifier qu'il avait bien reçu tous les documents, ce qu'il a confirmé. Il a constaté que l'examen par l'AMA du cas des nageurs chinois avait été diligent et professionnel, et conforme aux règles de l'AMA. Il n'a trouvé aucune preuve de partialité, d'ingérence ou d'irrégularité. Il n'en a pas trouvé parce qu'il n'y en avait pas. Il a également constaté, et c'est important, que la décision de l'AMA, qui était la même que celle de World Aquatics sur ce point, de ne pas faire appel de la décision auprès du Tribunal arbitral du sport était non seulement raisonnable, mais, selon ses propres termes, "indiscutablement raisonnable". Il a également constaté, dans un rapport final très équilibré et approfondi, qu'il n'y avait pas d'éléments concrets permettant de contester le scénario de contamination, qui avait été étayé par un ensemble d'éléments de preuve.

Avant de passer la parole à Mme Battaini-Dragoni pour parler du groupe de travail qui a été mis en place lors du précédent Comité exécutif de septembre à Belek, en Turquie, il souhaite mentionner un dernier élément, qui est, comme le groupe de travail, en cours. Elle n'a peut-être pas attiré autant l'attention que les allégations qui ont fait la une des journaux à la fin du mois d'avril, mais elle ne doit pas être oubliée. Il y a eu de graves violations du droit à la vie privée des sportifs chinois. Ces sportifs se sont réveillés le matin du 21 avril en voyant leurs images et leurs noms partout dans la presse, et c'est quelque chose que l'AMA doit prendre très au sérieux. L'AMA a annoncé dans les jours qui ont suivi les allégations qu'elle allait enquêter sur ce point, et l'enquête est en cours.

MME BATTAINI-DRAGONI salue les membres du Conseil de fondation. En sa qualité de présidente du groupe de travail du comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier, elle a le plaisir d'informer le conseil de fondation que le rapport, qui contient une feuille de route pour traiter les conclusions du rapport, ainsi que le rapport de World Aquatics, a été adopté la veille par le comité exécutif. Le groupe de travail s'est réuni trois fois depuis sa création en septembre. Tout au long de ses travaux, le groupe s'est efforcé de veiller à ce que la feuille de route et le calendrier proposés laissent suffisamment de temps pour la consultation des parties prenantes et des équipes internes de l'AMA, en gardant à l'esprit l'importance d'aller de l'avant tout en permettant une consultation adéquate. Elle remercie le groupe de travail, en particulier M. Nenad Lalovic, M. Gupta et M. Ryan Pini, pour leur

travail, ainsi que les personnes qui soutiennent le groupe de travail. Elle estime que le travail a été mené dans un bon esprit de collaboration, dans le but d'améliorer le système et de tirer des enseignements des conclusions des deux rapports. À l'avenir, la direction de l'AMA fournira des mises à jour régulières au Comité exécutif.

En ce qui concerne les recommandations spécifiques, le rapport s'est d'abord penché sur la recommandation de M. Cottier concernant le système d'archivage de l'AMA. A cet égard, le groupe de travail a reconnu que le département juridique avait fait des progrès importants depuis 2021 et avait déjà pu apporter la plupart des améliorations proposées par M. Cottier, notamment en se tournant vers une solution numérique plus avancée pour l'enregistrement et l'accès aux données de gestion des résultats. Cela dit, le groupe a estimé que ce travail important devait être poursuivi et a suggéré d'autres améliorations de la base de données de gestion des résultats. Celles-ci concernaient en particulier l'élaboration de protocoles supplémentaires ainsi que les capacités d'automatisation de la base de données. Ces progrès seront présentés et rapportés au Comité exécutif en mars.

En ce qui concerne la recommandation visant à établir des critères sur lesquels le service de renseignement et d'enquête fonde sa décision de s'impliquer ou non dans une affaire particulière, le groupe de travail a estimé qu'un triage et une hiérarchisation devraient être mis en place pour garantir que le service se concentre sur les affaires qui présentent les risques les plus importants. Dans l'intervalle, la mise en œuvre d'un processus provisoire visant à assurer la transmission des cas à haut risque au département d'intelligence et d'investigation serait une action clé en attendant l'achèvement du projet. Il a également été proposé qu'un responsable du service d'intelligence et d'enquête soit chargé d'assurer la collaboration interdépartementale pour les cas complexes.

Le groupe a également examiné la recommandation de mettre en place un système d'alarme dans ADAMS pour soutenir l'AMA dans le suivi de la gestion des résultats en termes de délais. À cet égard, il a suggéré de définir un système de triage et de hiérarchisation, afin de garantir que les ressources soient concentrées sur les cas les plus risqués. Cette approche devrait également inclure la mise en place à court terme d'une alarme dans ADAMS en tant que solution provisoire, jusqu'à ce qu'un système plus complet soit mis en place.

En outre, le groupe de travail a examiné les nombreuses recommandations des rapports Cottier et World Aquatics concernant les règles antidopage et les politiques. À cet égard, elle a identifié plusieurs changements qui pourraient être incorporés dans le Code mondial antidopage et les Standards internationaux, notamment le recours à un expert indépendant dans les situations où une organisation antidopage dotée d'une autorité de gestion des résultats décide de ne pas donner suite à un résultat d'analyse anormal, comme l'exige le Code mondial antidopage. Tous les changements et considérations proposés sont décrits dans le rapport et ont été soumis à l'équipe de rédaction du Code mondial antidopage 2027 et de sa mise à jour. Une présentation complète de l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code sera faite plus tard dans la journée, mais le groupe de travail est très satisfait que tous les éléments du rapport Cottier et du rapport de World Aquatics aient été pris en compte par l'équipe de rédaction et fassent partie du processus de mise à jour du Code et des Standards. Cela signifie que toutes les parties prenantes auront l'occasion de commenter et de faire des suggestions sur ces propositions dans le cadre du processus normal de révision du Code et des Standards.

En outre, le groupe de travail a discuté de la suggestion des États-Unis de mettre en œuvre un projet pilote d'expert indépendant avant l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage 2027, sur une base volontaire. Elle avait recommandé que cela soit fait lorsque c'est légalement possible.

Enfin, elle a également examiné la recommandation du rapport de World Aquatics concernant le conflit d'intérêts perçu par les sportifs lorsque les organisations nationales antidopage sont chargées de superviser leurs propres sportifs devant participer à des événements sportifs internationaux. Tout en reconnaissant que le Code mondial antidopage 2027 contiendra des dispositions plus solides en matière d'indépendance opérationnelle, le groupe de travail a estimé que cette question importante

devrait être analysée plus en détail par un groupe de travail spécifique. Le rapport fournit plus de détails à cet effet.

La publication des décisions sans faute et la protection des droits de la personnalité des sportifs ont également été discutées, et l'équipe du Code a également été chargée d'examiner ces questions de confidentialité. Elle serait heureuse d'avoir maintenant un échange de vues.

LE PRÉSIDENT remercie au nom de l'AMA, Mme Battaini-Dragoni pour son engagement et son travail acharné, ainsi que tous les membres du groupe de travail. Il invite les membres à formuler des commentaires ou des questions.

M. VESPER remercie le groupe de travail au nom du mouvement sportif pour l'excellent rapport qu'il a préparé en si peu de temps, en deux mois, sous la direction de Mme Battaini-Dragoni, qu'il remercie et félicite. Les conclusions du rapport Cottier sont justes et définissent le potentiel d'amélioration avec des délais clairs, ce dont il se félicite. Toutes les recommandations des rapports Cottier et World Aquatics seront appliquées. Cela montre une fois de plus qu'avec la volonté appropriée, il est possible de prendre des décisions marquantes très rapidement. En tant qu'observateur, il a été impressionné par la facilité et le respect avec lesquels les représentants des autorités publiques, du mouvement sportif, des sportifs et de la direction de l'AMA ont travaillé ensemble. Il faut continuer à cultiver ce type de coopération. Il a également été très utile que M. Richard Young soit un expert dans la révision du Code. M. Young n'est pas seulement le père mais le grand-père du Code, et il expliquera plus tard ses délibérations, et il a aidé à faire des suggestions pour des ajouts au Code lorsque c'était nécessaire. Le mouvement sportif a toute confiance dans la feuille de route fournie pour le processus et offre tout son soutien. La question de la contamination occupera d'autant plus de temps que les méthodes analytiques avancées des laboratoires permettent de détecter des quantités de plus en plus faibles de substances, et le groupe de révision du Code s'exprimera à ce sujet au point 8.

Il souhaite également faire part d'une demande importante. Ces dernières années, les structures de l'AMA ont fait l'objet d'un travail très intensif dans le cadre des réformes de la gouvernance, et un nouveau groupe de travail doit être mis en place. Tout cela impliquait beaucoup de ressources, et c'était bien ainsi. Toutefois, il ne faut pas négliger l'essentiel, à savoir faire respecter l'esprit sportif dans le monde entier grâce à un système de contrôle efficace, à des sanctions appropriées et à une prévention aussi précoce que possible. C'était la mission de l'AMA et c'est exactement ce qu'elle devait faire. Les sportifs et le public attendaient cela de l'AMA.

Le DR TAN remercie M. Cottier pour son rapport au nom du Conseil des sportifs. Il se félicite de la feuille de route, qui a été communiquée la veille après la réunion du Comité exécutif. Il attend également avec impatience les résultats des enquêtes concernant la violation de la vie privée des sportifs concernés. Cependant, il souhaite également aborder un autre point important, car les sportifs ont le sentiment qu'au cours des derniers mois, il y a eu beaucoup de politisation autour de l'antidopage, et une telle tension n'est pas bonne pour les sportifs ; elle n'est pas bonne pour le sport ou pour qui que ce soit d'autre. Selon lui, l'antidopage ne devrait pas être politisé. Il s'agit de protéger un sport propre, de protéger les sportifs et de protéger la crédibilité du sport. Il a appelé toutes les parties prenantes à mettre fin aux reportages agressifs des médias, à changer de ton, à discuter et à respecter les promesses qui ont été faites. Surtout, il a exhorté toutes les parties concernées à aller de l'avant.

M. SOBHY remercie Son Altesse Royale le Prince Abdul Aziz, ministre de la Jeunesse et des Sports d'Arabie Saoudite, pour avoir accueilli cette grande réunion et pour tout ce qu'il a fait. Au nom du ministère égyptien de la jeunesse et des sports et de la Ligue arabe, il est très fier d'avoir participé à cette manifestation. C'était un privilège pour lui de participer à la discussion sur l'affaire des nageurs chinois, qui a été portée à l'attention du public pendant une période considérable. Il a apprécié la mise à jour fournie ce jour-là, qui a mis en lumière le contexte, la complexité et le dynamisme de l'affaire. La région africaine continue de penser que l'AMA a suivi la bonne procédure pour traiter cette affaire en

nommant M. Cottier pour mener une enquête indépendante sur l'affaire peu de temps après qu'elle ait été révélée. M. Cottier a depuis soumis son rapport et le Conseil de fondation a reçu des mises à jour continues sur les enquêtes, les résultats et la voie à suivre, comme l'a décidé le Comité exécutif. L'Afrique soutient pleinement le processus, car elle a toujours été d'avis que si M. Cottier découvrait des actes répréhensibles de la part de l'une des parties impliquées, l'AMA devrait faire preuve de fermeté à l'égard de ces personnes, même si elles se trouvaient au sein de l'organisation. Le Comité exécutif a décidé de créer un groupe de travail pour traiter spécifiquement de cette question. Il a examiné les recommandations découlant du rapport Cottier, a soutenu fermement le processus et attend les résultats. La feuille de route présentée par le groupe de travail semble sensée et pragmatique, mais elle témoigne en outre d'un degré élevé de transparence sur la manière dont l'AMA traite la question. Il continuera à faire son devoir et à soutenir le travail et la persévérance du groupe de travail sous la direction de Mme Battaini-Dragoni. Sa région est également très préoccupée par l'attention négative que cette affaire continue d'attirer et de susciter dans les médias, mais pour assurer la cohérence de l'approche de la question, il ne fera pas de commentaires sur les débats qui ont lieu dans les médias sur ces questions. Cependant, il est conscient et légèrement inquiet de l'impact que les rapports des médias et autres communications publiques émanant de diverses sources ont sur l'image de l'AMA. Il espère une conclusion rapide de l'affaire et demande à toutes les parties concernées de mettre de côté leurs intérêts étroits au nom de l'intégrité, de l'unité et de la coordination du système antidopage mondial.

M. CEPIC remercie le groupe de travail au nom du GCE sur les ONAD pour son excellent travail et son excellent rapport. Il remercie tous les membres, en particulier Mme Battaini-Dragoni pour son leadership, et prend note des recommandations de la feuille de route du groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier, qui a été approuvée par le Comité exécutif de l'AMA. Le GCE sur les ONAD a recommandé à l'AMA de veiller à ce que les ONAD et les laboratoires soient impliqués dans la marche à suivre afin de bénéficier de leur expertise dans leurs domaines respectifs. En particulier, le GCE sur les ONAD, qui représente des ONAD du monde entier ayant des structures organisationnelles différentes, a également exprimé son intérêt à participer au futur groupe de travail chargé d'examiner l'indépendance opérationnelle des ONAD, comme indiqué dans la recommandation 6.2, afin d'apporter une contribution pratique du point de vue de l'ONAD.

LE PRÉSIDENT, ne voyant pas d'autres demandes de parole, demande au professeur Olivier Rabin de faire le point sur la contamination et les projets d'avenir en la matière.

Le PROFESSEUR RABIN rappelle que la contamination n'est pas vraiment une question nouvelle dans le paysage de l'antidopage. L'AMA a créé un groupe de travail sur les contaminants quelques années auparavant, qui est un groupe technique composé de juristes et de scientifiques. Ce groupe a déjà produit des résultats tangibles sous la forme de niveaux de déclaration minimaux qui ont été appliqués à certains diurétiques et à certains stéroïdes anabolisants utilisés comme stimulateurs de croissance dans certaines régions du monde. L'un des résultats du rapport Cottier est que l'AMA est en train de mettre en place un groupe sur la contamination. Ce groupe adoptera une approche plus holistique de la question de la contamination et sera composé de personnes ayant différents domaines d'expertise, afin d'adopter l'approche multidisciplinaire de la contamination qui est nécessaire. Il comprendrait naturellement une représentation des sportifs. Une proposition sur la composition de ce groupe sera soumise au Comité exécutif de l'AMA dans les semaines à venir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à l'intervention de M. Cepic au nom des ONAD qu'en effet, de nombreuses propositions contenues dans le rapport du groupe de travail feront partie du processus de révision du Code. Les ONAD et les laboratoires auront l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs suggestions dans le cadre de ce processus. En ce qui concerne le groupe de travail qu'il a mentionné, la participation de ce dernier sera effectivement assurée.

D É C I S I O N

Mise à jour des cas de contaminations de nageurs chinois et recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier.

Avant de passer au point suivant, LE PRÉSIDENT signale un changement dans l'ordre du jour et indique qu'il a le plaisir d'accueillir un invité, M. Bâ, président du Bureau de la COP9 (voir le point 9.3 ci-dessous).

5. Gouvernance

- 5.1 Élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025 - Mise à jour du processus

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle qu'au mois de mai précédent, le Conseil de fondation a approuvé par un vote circulaire le processus et les règles de l'élection. Les classeurs contiennent tous les documents pertinents, y compris les calendriers, qui ont débuté le 15 novembre et se termineront le 29 mai de l'année prochaine. Le processus est donc en cours et les membres ont peut-être constaté que le Comité d'éthique indépendant de l'AMA a nommé Mme Ana Tuiketei, de Fidji, comme scrutatrice pour cette élection, et que l'appel à manifestation d'intérêt a été publié sur le site Internet de l'AMA. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à toute question.

LE PRÉSIDENT souhaite ajouter quelques remarques à ce sujet. Il confirme ce qu'il a annoncé plus tôt dans l'année lors du symposium annuel de l'AMA, à savoir que la vice-présidente et lui-même ont l'intention de se porter candidats pour un nouveau mandat de trois ans, qui sera leur dernier. Beaucoup de travail a déjà été accompli avec le Conseil de fondation, mais il reste des efforts importants à fournir. Il estime que, collectivement, la communauté antidopage a considérablement renforcé le système ces dernières années. Toutefois, celui-ci n'est pas parfait et nécessite encore certaines améliorations. L'antidopage repose sur la collaboration. Il est convaincu que, grâce à une coopération efficace entre les parties présentes, ainsi qu'avec le mouvement sportif, les sportifs, les gouvernements et les autres parties prenantes, le système continuera de se renforcer dans les années à venir. L'AMA compte désormais 25 ans d'existence, ayant été créée en 1999. La situation a évolué de manière significative depuis lors. L'AMA est aujourd'hui beaucoup plus solide, et sa principale réussite réside dans l'harmonisation, qui constitue l'un des systèmes juridiques les plus harmonisés au monde. Il s'agit d'un accomplissement remarquable, rendu possible grâce à la collaboration étroite de toutes les parties concernées. Tant que la vice-présidente et lui-même seront en fonction, ils s'engageront à préserver ces acquis et cette harmonisation. Chaque partie prenante, quelle que soit sa taille ou ses ressources, joue un rôle essentiel. Près de 200 pays et 700 signataires du Code participent à ce système, ce qui reflète un principe d'égalité de traitement. L'intégrité, la solidarité et l'équité continueront de guider l'AMA. Il exprime son souhait de poursuivre ce travail sans crainte ni favoritisme, dans l'intérêt des sportifs à travers le monde. Il s'excuse pour cette brève intervention, mais souhaitait saisir cette occasion pour réaffirmer sa position concernant les élections et invite les participants à faire part de leurs commentaires ou questions sur la mise à jour du processus.

MME UHRENHOLDT JACOBSEN regrette de ne pas pouvoir être présente en personne, mais apprécie la possibilité de participer à distance. Au nom du mouvement sportif, et des sportifs en particulier, elle remercie M. Baňka et Mme Yang pour leurs efforts en tant que président et vice-présidente et se félicite du renouvellement de leur candidature. Tous deux ont présenté un plan stratégique tourné vers l'avenir, visant à renforcer l'engagement de l'organisation auprès de l'ensemble de la communauté sportive. Dans ce contexte, elle souligne leur engagement continu en faveur des

sportifs, notamment en renforçant leur voix, leur éducation et leur contribution dans la période à venir. Elle conclut en leur souhaitant bonne chance dans le cadre d'un processus électoral équitable et transparent.

MME BERHANE se félicite également, au nom du mouvement sportif, de la nouvelle candidature du président et de la vice-présidente. Elle salue leurs efforts et leur engagement constants, et souligne que les deux dernières années de leur mandat ont été marquées par un style de gouvernance à la fois harmonisé, ouvert et propice au dialogue, ce qui est essentiel pour la communauté antidopage. Ils ont ainsi donné un exemple positif dont l'organisation peut tirer profit.

Par ailleurs, le plan stratégique présenté la veille et ce jour-là illustre clairement l'orientation résolument tournée vers l'avenir de l'AMA, en plaçant les sportifs au centre de ses priorités et en mobilisant l'ensemble de la communauté antidopage. Elle réitère son soutien à leur candidature.

LE PRÉSIDENT remercie les intervenants pour leurs commentaires.

D É C I S I O N

Il est pris note du processus d'élection du président et du vice-président de l'AMA (2025).

- **5.2 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation**

5.2.1 Composition du comité exécutif 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL attire l'attention des membres sur l'écran présentant la liste des membres du Comité exécutif pour l'année suivante. Certains membres ayant achevé leur mandat ou ayant été remplacés, il est demandé au Conseil de fondation de procéder à un vote formel sur la composition du Comité exécutif telle qu'affichée à l'écran. Les noms des membres à nommer immédiatement apparaissent dans une couleur différente de ceux des autres membres, qui correspondent soit à des renouvellements, soit à des remplacements.

LE PRÉSIDENT demande si le Conseil de fondation approuve la composition.

M. KASAPOĞLU souhaite présenter ses salutations respectueuses et cordiales en tant que représentant de l'Europe. Il se dit ravi de retrouver la famille du Conseil de fondation de l'AMA à Riyad. Il remercie Son Altesse Royale le Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud, ministre des Sports du Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que son équipe pour leur gracieuse hospitalité. Ensemble, des réformes importantes et des succès ont été obtenus dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le principe de tolérance zéro a été appliqué à la lutte contre le dopage, avec une approche transparente, équitable, juste, centrée sur les sportifs et compatible avec les évolutions technologiques. Tous les sujets ont été abordés. Il y a parfois des tensions, mais toutes les actions sont menées en faveur des sportifs et d'un monde du sport plus propre. Il a toujours été fier de faire partie de l'AMA et de cette famille, et de travailler avec les personnes présentes. Il souhaite profiter de cette occasion pour souhaiter bonne chance à ses estimés collègues et aux nouveaux représentants du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.

LE PRÉSIDENT se félicite de ce commentaire. Il n'y a pas d'autre demande de parole.

D É C I S I O N

La composition du Comité exécutif de 2025 est approuvée.

5.2.2 Composition du conseil de fondation 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que les autorités suisses exigent que la composition du Conseil de fondation soit formellement reconnue. Un certain nombre de mises à jour ont récemment été reçues concernant la composition que le Conseil de fondation doit entériner. Dès réception des

mises à jour communiquées par les membres, les documents requis sont complétés et soumis aux autorités suisses, ce qui implique des mises à jour régulières du registre du commerce en Suisse avec les noms des membres du Conseil de fondation. La présente mise à jour n'est pas soumise à approbation, mais il est prévu de solliciter l'approbation d'un ensemble plus complet de modifications de la composition pour 2025 au cours de la nouvelle année.

LE PRÉSIDENT ne constate aucune demande de parole.

D É C I S I O N

Il est pris note de la composition du conseil de fondation de 2025.

- **5.3 Composition des Comités permanents et spéciaux pour 2025**

M. KASAPOĞLU saisit l'occasion pour intervenir et déclare que certains documents cruciaux n'ont été reçus que très peu de temps avant les réunions. Comme on peut s'en douter, la lecture des documents peut poser quelques difficultés car, comme pour les autres représentants continentaux, il est nécessaire de discuter des documents avec tous les représentants des États d'Europe. Si possible, partager les documents avec les parties prenantes concernées dans un délai plus raisonnable permettrait une contribution plus constructive et plus complète.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL reconnaît ce point. Des efforts sont toujours faits pour fournir les documents le plus tôt possible. Il pense que M. Kasapoğlu fait référence à un document qui est en fait destiné principalement au Comité exécutif, à savoir le rapport du groupe de travail. M. Kasapoğlu comprendra que le travail n'a commencé dans son pays, à Belek, qu'en septembre, et que le groupe a réussi à fournir un rapport à temps pour cette réunion, ce qui est déjà très remarquable compte tenu de la quantité d'informations en jeu. Toutefois, il comprend parfaitement la nécessité d'une consultation intergouvernementale, qui s'inscrit dans un calendrier différent.

5.3.1 Nouveaux membres ou renouvellement des membres des Comités permanents pour 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait le point sur ce sujet à la suite de la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue la veille.

M. KIM déclare qu'il est conscient que l'AMA a fait des efforts considérables pour assurer une représentation équilibrée au sein des comités spéciaux permanents et des comités permanents, et qu'il apprécie grandement ces efforts. Toutefois, il regrette que, dans cette composition particulière, seuls quelques nouveaux membres de Corée ou d'Asie aient été inclus dans les comités. Il espère que, grâce à un examen attentif de la représentation continentale, davantage d'Asiatiques auront la possibilité de jouer un rôle actif dans les efforts d'antidopage. À cette fin, il demande gentiment l'attention et le soutien continus des membres distingués présents ce jour-là. En même temps, il adresse ses plus vives félicitations à ceux qui ont été nouvellement nommés dans les commissions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se félicite de ce commentaire et prend bonne note de ces points. Des efforts ont certainement été faits pour être aussi équilibrés que possible. Il lance un appel aux représentants asiatiques au sein du Conseil de fondation, car ce n'est pas la première fois qu'un appel à candidatures ne reçoit qu'un nombre limité de candidats d'Asie. Il serait préférable de disposer d'un plus grand nombre de candidats afin de pouvoir en sélectionner davantage.

5.3.2 Composition du Comité de révision de la conformité pour 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait le point sur ce sujet à la suite de la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue la veille.

5.3.3 Mandats des membres du Comité d'éthique indépendant se terminant en mai 2025

LE PRÉSIDENT signale que la présidente du Comité des nominations, Mme Diane Smith-Gander, n'est pas disponible ce jour-là, mais qu'elle sera représentée par le professeur Maja Zalaznik, membre du Comité des nominations, et lui souhaite la bienvenue à la réunion.

Le PROFESSEUR ZALAZNIK souhaite faire quelques remarques importantes sur les processus de nomination en cours à ce moment-là. Le Comité d'éthique indépendant a été créé en mai 2022 et le professeur Hartlev a déjà présenté son excellent travail. Pour assurer la continuité du travail proactif et très important dans ce domaine, cinq sièges de ce comité seront vacants en mai 2025, trois membres demandant le renouvellement de leur mandat à ce moment-là et deux choisissant de se retirer. Elle a remercié le professeur Hartlev pour ses commentaires. Ces reconductions ont été soutenues parce que les membres apportent des compétences importantes et une bonne diversité démographique au Conseil d'éthique indépendant. L'objectif était de parvenir à une bonne adéquation démographique et géographique, tout en apportant de grandes compétences pour améliorer le travail. Par conséquent, le Comité des nominations a suggéré que ces trois candidats poursuivent leur travail. Mary Ang'awa, membre indépendante et vice-présidente, Pascal Borry, membre indépendant, et Marc Theisen, candidat du mouvement sportif, ont accepté de continuer. Le Comité des nominations a proposé cette continuation au Conseil de fondation pour un mandat de trois ans débutant en mai 2025.

Deux membres n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat, comme le mentionne le rapport du professeur Hartlev : la présidente indépendante, le professeur Hartlev, et la personne désignée par les autorités publiques, Regina LaBelle. L'appel sera lancé la semaine suivante afin que le membre indépendant soit mis en place, pour ainsi dire, et l'objectif est de mettre fin à ce processus d'ici avril 2025. Une nomination est également attendue de la part des autorités publiques, qui sera ensuite examinée au début de l'année 2025, et l'on espère qu'une suggestion pourra être soumise au Conseil de fondation par le biais d'une circulaire, qui sera approuvée en avril 2025, s'il n'y a pas d'objections. Il s'agit des processus qu'elle avait mentionnés comme étant en cours et devant être lancés la semaine suivante.

Trois autres processus majeurs sont également en cours et feront l'objet d'un rapport en temps utile. Elle a remercié le Conseil de fondation pour son soutien et ses idées, ainsi que pour sa compréhension de la gestion en vue d'améliorer les processus et le travail du Comité des nominations.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Zalaznik. Ce point étant soumis à décision, il demande s'il y a des objections à la reconduction des trois membres suivants du Conseil indépendant d'éthique pour un nouveau mandat de trois ans, à compter du 19 mai 2025 : Mary Ang'awa du Kenya, membre indépendante ; Pascal Borry de Belgique, membre indépendant, et Marc Theisen du Luxembourg, membre du mouvement sportif. En l'absence d'objections ce jour, il est proposé que les trois membres soient automatiquement approuvés pour un nouveau mandat de trois ans. En l'absence d'objection, les trois membres sont donc automatiquement approuvés pour un nouveau mandat de trois ans prenant effet le 19 mai 2025.

D É C I S I O N

Nominations proposées au Conseil indépendant
d'éthique approuvées.

- **5.4 Amendements au Code d'éthique de l'AMA**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à la présidente du Conseil d'éthique indépendant, le professeur Mette Hartlev, du Danemark, pour présenter les amendements proposés au Code d'éthique.

MME HARTLEV est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de présenter brièvement les amendements proposés au Code d'éthique de l'AMA. Le Code d'éthique de l'AMA a été approuvé par le Conseil de fondation en novembre 2021 et révisé l'année précédente, en novembre 2023, sur la base des suggestions du Comité d'éthique indépendant et de la direction de l'AMA.

Conformément à l'article sept du Code d'éthique, le Comité d'éthique indépendant examine une fois par an les principes fondamentaux de l'article trois du Code et détermine s'il y a lieu de les modifier, puis fait part de ses recommandations au Conseil de fondation. Cette année-là, le Comité d'éthique indépendant avait examiné le Code en collaboration avec l'AMA et trouvé quelques problèmes à résoudre. Comme indiqué dans le rapport semestriel d'avril et dans le dernier rapport de l'année, qu'elle présentera plus tard dans la journée, le Comité d'éthique indépendant a acquis une expérience importante dans l'application du Code au cours de ses enquêtes et de ses décisions. Un groupe a été désigné pour statuer sur une affaire avant la fin de l'année précédente et a récemment terminé son rapport final et sa décision. Cette expérience de suivi de l'affaire depuis la réception de la plainte jusqu'à l'étape finale avec le rapport du panel a donné des indications importantes sur les domaines du Code où une plus grande clarté est nécessaire et où des ajustements procéduraux pourraient être bénéfiques. Ces propositions de modifications ont d'abord été examinées par le sous-comité d'interprétation du Code du Comité d'éthique indépendant, puis transmises à l'AMA et à son conseiller juridique externe pour examen, qui a également formulé des suggestions. Ainsi, les amendements examinés ce jour-là sont le résultat des examens conjoints du Comité d'éthique indépendant et de l'AMA en 2024.

Les amendements proposés sont repris dans le document qui se trouve dans les classeurs. Elle regrette que les membres aient reçu ce document volumineux assez tard, mais le travail s'est poursuivi jusqu'à la dernière minute parce qu'il y a eu de nouveaux points de vue. Elle ne passera pas en revue tous les amendements suggérés car les notes du document contiennent des explications, mais se concentrera sur quelques-uns d'entre eux. Tout d'abord, l'ambiguïté de la définition du personnel de l'AMA a été levée. Sa seule remarque à ce sujet est que cela a créé une certaine incertitude quant au champ d'application du Code, mais cela a été rectifié. En ce qui concerne l'exigence de bonne foi et de devoirs éthiques, il s'agit d'un amendement à la disposition existante de l'article 3.8. Cet article se trouve à la page six du document. Il a été jugé opportun d'insérer une telle exigence de bonne foi, afin d'éviter non seulement les plaintes malveillantes, mais aussi les plaintes dépourvues de toute substance. La tâche du Conseil d'éthique indépendant serait d'essayer de clarifier ce que l'exigence de bonne foi signifie plus spécifiquement dans les informations déjà fournies aux plaignants et à d'autres personnes sur le site web et à d'autres endroits, afin de s'assurer qu'elle n'empêche pas les plaignants de déposer une plainte dans une situation où ils pourraient être dans l'obligation de déposer une plainte conformément à l'article 3.8. Dans le même article, il est également fait référence à la politique interne relative aux plaintes du personnel. Il s'agit d'un amendement mineur mais très important, car la formulation actuelle du Code d'éthique ne tient pas compte des procédures spéciales applicables aux membres du personnel. Cette année-là, trois plaintes concernant des membres du personnel avaient été reçues, démontrant la nécessité de disposer d'une base juridique claire dans le Code d'éthique sur la manière de traiter ces cas et de les confier au médiateur du personnel, qui serait la personne compétente dans ces cas. Il s'agissait également d'un amendement important au Code.

À l'article 6, à la page 9 du document, il y a un très petit amendement qui permet à nouveau au président ou fournit la base juridique pour que le président informe le directeur général de l'AMA dans les cas où des mesures provisoires ont été imposées, en relation avec la plainte et lorsqu'il est nécessaire que l'AMA réponde à cette mesure provisoire. Il s'agit bien sûr d'informations qui seraient fournies sur la base d'un strict "besoin de savoir" parce qu'il y a normalement confidentialité, mais les mesures provisoires pourraient être difficiles à mettre en œuvre si ceux qui doivent y répondre n'en avaient pas connaissance.

À l'article huit, à la page dix, une partie de cette clause serait supprimée. Le texte original du Code permettait l'application du Code à des faits survenus avant son entrée en vigueur. Cela allait clairement à l'encontre d'un principe juridique très général mais important de non-rétroactivité. Cette disposition serait donc supprimée pour mettre le Code en conformité avec les principes généraux du droit.

Le Comité d'éthique indépendant a également suggéré de fournir au Conseil de fondation un seul rapport annuel au lieu de deux, comme c'est le cas pour d'autres comités et conseils. Au début de son

mandat, il avait semblé nécessaire de faire rapport au conseil de fondation deux fois par an pour fournir des informations complètes sur l'avancement des travaux, mais il a désormais été jugé approprié de ne faire rapport qu'une fois par an.

En outre, à la page 12, il est suggéré qu'à l'avenir, les décisions puissent être prises par correspondance, comme c'est le cas pour d'autres conseils d'administration. Cela a considérablement ralenti le processus d'adjudication chaque fois que le Comité d'éthique indépendant a dû prendre une décision nécessitant un quorum de sept personnes lors d'une réunion qui a dû être convoquée dans différents fuseaux horaires au même moment. La possibilité de prendre des décisions par correspondance permettrait d'accélérer considérablement l'avancement des dossiers.

Enfin, il y a un certain nombre de petites clarifications des règles et procédures concernant le renvoi aux autorités pénales et l'indépendance des membres du panel, les délibérations, les résultats des rapports et enfin les enquêtes, qu'elle n'examinera pas.

En conclusion, elle soutient fermement la recommandation que le Conseil de fondation approuve ces amendements et se tient à disposition pour toute question ou commentaire.

LE PRÉSIDENT ne constate aucune demande de parole. Pour conclure ce point de l'ordre du jour, il demande aux membres du Conseil de fondation s'ils sont d'accord pour approuver les amendements proposés au Code d'éthique de l'AMA.

D É C I S I O N

Approbaton des amendements proposés au Code d'éthique de l'AMA.

- **5.5 Modifications des règles de gouvernance de l'AMA**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le document se trouve dans les classeurs. Il s'agit principalement d'aligner les règles de gouvernance qui ont été approuvées précédemment avec les documents que le Conseil de fondation a approuvés par la suite, à savoir les règles d'élection du président et du vice-président, et certains règlements du Conseil des sportifs de l'AMA afin que tous les documents soient conformes, ainsi que d'améliorer certaines formulations dans le document pour qu'il soit plus inclusif en termes de genre. Il estime qu'il s'agit plutôt de changements et d'ajustements cosmétiques et qu'ils sont indiqués à l'aide de la fonction de suivi des changements dans les documents.

LE PRÉSIDENT ouvre le débat sur les questions et les commentaires.

Au nom de l'Afrique et de ses collègues, M. SOBHY a apprécié l'assistance fournie. Des efforts ont été déployés pour aider les sports et les sportifs du monde entier, ce que la région d'Afrique apprécie.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil de fondation s'ils sont d'accord pour approuver les amendements au règlement de gouvernance de l'AMA.

D É C I S I O N

Approbaton des amendements proposés au règlement de gouvernance de l'AMA.

6. Finance

6.2 Contributions des gouvernements/du CIO

LE PRÉSIDENT indique qu'un document actualisé sur les contributions a été fourni aux membres le 3 décembre.

En l'absence du président du Comité Finance et administration, M. Ser Miang Ng, MME CHUNG salue les membres. Elle présente une rapide mise à jour des contributions. Au 3 décembre, l'AMA avait reçu des autorités publiques 74,4%, contre 93,4% à la même période l'année précédente. Il restait

environ 6,4 millions de dollars US à recevoir, principalement des régions d'Europe et des Amériques. La région des Amériques s'élevait à 47,3% contre 99,3% à la même époque de l'année précédente, en attente de 3,8 millions de dollars US, principalement en provenance des Etats-Unis. L'Europe se situait à 82,8%, contre 89,5% à la même époque l'année précédente. Environ 2 millions de dollars US devaient encore être reçus, principalement de Russie, de Biélorussie, d'Espagne et de Grèce. Comme mentionné lors de la précédente réunion du Comité exécutif, l'AMA a reçu, fin juin 2024, 50 000 euros de la Russie sur son compte bancaire au Cap, ce qui constitue un paiement partiel de la contribution de la Russie pour 2023, soit 1,267 million de dollars US. L'Asie s'élevait à 91%, contre 94% à la même période l'année précédente. Les contributions du Koweït et du Liban n'ont pas encore été versées. L'Afrique se situe à 49% contre 52,8% l'année précédente, en attente d'environ 70 000 dollars US. L'Océanie a versé 100%. La contribution supplémentaire totale reçue s'élevait à 195 000 dollars US, dont environ 83 400 dollars US provenaient du Japon pour le développement des capacités en Asie. L'Australie avait versé 66 300 dollars US pour l'Organisation régionale antidopage d'Océanie et les contributions de la ville de Lausanne et du canton de Vaud s'élevaient à 45 500 dollars US pour le symposium annuel. L'AMA a également reçu un dernier montant de 429 000 euros de l'UE, ce qui porte le total à 1,4 million d'euros. Ce montant est destiné à un projet de deux ans pour l'investigation, les renseignements et le renforcement des capacités, dont elle est très heureuse d'annoncer qu'il a été achevé et livré avec succès en juin 2024. Elle a encouragé les personnes présentes à apporter leurs contributions, si elles sont en suspens, et a remercié tous les bailleurs de fonds pour leurs contributions.

LE PRÉSIDENT donne la parole pour des commentaires ou des questions.

M. BERGE souhaite tout d'abord remercier Son Altesse Royale et le Royaume d'Arabie Saoudite pour leur chaleureuse et généreuse hospitalité. Il a pris note du budget de l'AMA pour 2025, ainsi que la planification prudente d'une projection sans la contribution de la Fédération de Russie. Les gouvernements du monde entier ont compris la nécessité d'un modèle de financement efficace et durable pour l'AMA. Cela est dû aux sportifs et à la préservation d'un sport vrai et honnête. Tous peuvent croire au principe d'un modèle de financement efficace et durable pour l'AMA, qui est également énoncé dans la Convention de l'UNESCO, dans laquelle les gouvernements ont accepté de financer l'AMA sur un pied d'égalité avec le mouvement sportif. Il reconnaît le défi que pose ce principe, mais aussi l'équilibre prudent qu'il implique. En ce qui concerne la recherche de solutions aux éventuels déficits de financement de l'AMA et au risque actuel de non-paiement par les autorités publiques, il apprécie l'assurance donnée par le directeur général que l'AMA s'est préparée à tous les scénarios et qu'elle recherche activement d'autres sources de financement. Il apprécie également le travail et le dialogue en cours entre l'un des États membres, l'AMA et le mouvement sportif pour trouver une solution à l'impasse actuelle. En outre, il a reconnu le travail très précieux du groupe de travail dirigé par Mme Battaini-Dragoni sur la base du rapport Cottier.

M. SOBHY a déclaré que tous les efforts visant à accroître la contribution financière de l'Afrique continueraient à être déployés à l'avenir.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions des
gouvernement/du CIO est notée.

- **6.2 Comptes trimestriels de 2024 (troisième trimestre)**

MME CHUNG rappelle que les comptes trimestriels se rapportent à l'année en cours, soit septembre 2024. Une partie des responsabilités du Comité risque et audit (CRA) consiste à contrôler les comptes trimestriels. Le CRA a examiné les comptes trimestriels de septembre 2024 lors d'une réunion virtuelle le 7 novembre. À la fin du troisième trimestre, les résultats montraient un revenu total de 43,8 millions de dollars US, soit 81% des revenus budgétés provenant de toutes les sources de financement et des dépenses opérationnelles totales de 34,3 millions de dollars US. Les manifestations

et les réunions ont eu lieu comme prévu cette année, notamment le Symposium annuel, la réunion du Comité exécutif à Lausanne en mars et la réunion du Comité exécutif en septembre en Turquie, ainsi que la Conférence mondiale sur l'éducation qui s'est tenue en France le 24 février. D'autres activités et réunions prévues avec les parties prenantes ont également été réalisées en personne ou en mode hybride. Après neuf mois, de nombreuses dépenses départementales ont été enregistrées à moins de 75%. Cela s'explique principalement par le calendrier, mais aussi par une approche prudente compte tenu de l'incertitude de la situation en matière de contributions. Toutefois, en ce qui concerne les frais juridiques, une augmentation a été enregistrée au cours du troisième trimestre, principalement en raison des coûts liés directement et indirectement à l'affaire des nageurs chinois. Elle note que 2,5 millions de dollars US ont été mis de côté pour la réserve pour litiges. Compte tenu des incertitudes actuelles en matière de contribution, il a été jugé nécessaire de réexaminer les dépenses à engager afin de trouver des moyens de réduire les coûts et de gagner en efficacité opérationnelle jusqu'à la fin de l'année, et éventuellement pour l'année suivante. Par conséquent, certains déplacements pour des réunions en personne précédemment prévues pour le dernier trimestre de l'année ont été réévalués et réduits et/ou convertis en réunions virtuelles. Les dépenses d'investissement ont atteint 2,9 millions de dollars américains, soit environ 69% du budget révisé, provenant principalement d'ADAMS. La valeur totale des investissements à la fin du mois de septembre était de 23,6 millions de dollars US, répartis entre UBS et Lombard, les deux principales banques, et 95% du portefeuille était constitué d'obligations de haute qualité. L'AMA a continué à investir dans des placements sécurisés conformément à la politique d'investissement sans risque et sur la base des recommandations de ses banques. Les revenus d'intérêts après neuf mois se sont élevés à 667 000 dollars US, nets de frais bancaires.

LE PRÉSIDENT ne voit pas de demande de parole.

D É C I S I O N

Il est pris note des Comptes trimestriels de 2024.

- **6.3 Projet de budget 2025**

MME CHUNG indique qu'elle a présenté aux membres du Comité exécutif lors de la réunion de septembre 2024, le projet de budget 2025 selon le statu quo, incluant la Russie. Lors de cette réunion, les membres du Comité exécutif ont demandé à la direction de l'AMA de présenter le projet de budget 2025 en excluant les contributions de la Russie. Les documents fournis aux membres présentaient deux scénarios : l'un dans le cadre du statu quo et l'autre sans les contributions de la Russie.

Pour rappel, en mai 2022, le Conseil de fondation avait approuvé des augmentations de cotisations annuelles de 8% pour 2023 et de 6% pour 2024 et 2025. À l'issue d'un processus budgétaire très solide et approfondi, comme toujours, l'AMA a préparé un budget détaillé pour 2025 qui a été présenté au Comité finance et administration lors de sa réunion annuelle en juin. Suivant les grandes lignes du statu quo de 2025, le revenu total provenant de toutes les sources de financement a été budgétisé à 57,5 millions de dollars US pour l'année, dont les contributions du CIO et des autorités publiques s'élevaient à 26,5 millions de dollars US chacune. Le reste des fonds provient de Montréal International (2,4 millions de dollars US), du financement du partenariat avec Sword (1,5 million de dollars US) et d'autres subventions et revenus provenant des frais de contrôle de conformité et d'accréditation des laboratoires (550 000 dollars US). Le total des dépenses de fonctionnement a été budgétisé à 52,8 millions de dollars US, soit une augmentation nette de 4% par rapport au budget révisé de cette année-là. Parmi les dépenses les plus importantes, citons la recherche scientifique, dont le budget s'élève à 4,8 millions de dollars US et qui représente une augmentation annuelle de 6%. La manifestation clé pour 2025 était la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan, où le Code mondial antidopage actualisé et les Standards internationaux seraient présentés et devaient être approuvés.

Par ailleurs, le coût global de fonctionnement des récentes réformes de gouvernance s'élevait à environ 1 million de dollars US par an, ce qui incluait tous les coûts liés aux ressources supplémentaires, aux nouveaux membres et aux divers organes tels que le Comité d'éthique indépendant, le Conseil des sportifs, le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Elle a noté que le projet de mise à jour du Code mondial antidopage, y compris les huit Standards internationaux, s'étendait sur deux ans, 2024 et 2025, avec un coût estimé à 1,1 et 1,2 million de dollars US, qui serait couvert en grande partie par l'argent reçu de la sentence du TAS, une fois de plus, liée à l'affaire RUSADA. Il était également prévu d'usage le fonds de réserve pour les enquêtes afin de couvrir une partie des opérations. En ce qui concerne l'ajustement de l'inflation pour les salaires du personnel, l'excédent de fonctionnement selon ce scénario a été budgétisé à 3,7 millions de dollars US avec un excédent net de plus de 200 000 dollars US, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget révisé. En ce qui concerne l'épuisement des liquidités, après réduction des dépenses en capital, il a été estimé à près de 700 000 dollars US, ce qui est supérieur au seuil mais reste gérable.

En ce qui concerne le deuxième scénario qu'elle a mentionné précédemment, conformément aux instructions du Comité exécutif, en septembre 2024, elle présentera le projet de budget 2025 en excluant les contributions de la Russie. La direction a examiné le projet de budget afin d'évaluer les modifications qui pourraient être apportées pour s'aligner sur les revenus réduits. Le revenu total dans le scénario du statu quo était de 57,5 millions de dollars US, il est passé à 54,7 millions de dollars US en excluant les contributions de la Russie, soit une réduction de 2,8 millions de dollars, répartis à parts égales entre le CIO et les autorités publiques. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, si tout restait inchangé, ce qui n'est évidemment pas le cas, le résultat passerait de 200 000 dollars US à un déficit net de 2,6 millions de dollars. Un déficit net de 2,6 millions de dollars US ne pouvait être maintenu, il a donc fallu prendre en compte des réductions de coûts. Les 2,8 millions de dollars de réduction des coûts dans le scénario sans la Russie se sont traduits par un excédent net d'environ 221 000 dollars, soit pratiquement le même niveau que dans le scénario du statu quo. Dans cette optique, certains principes et mesures de réduction des coûts ont été appliqués pour gérer l'épuisement des liquidités. Il est important de rappeler que la structure des coûts de l'AMA est largement pondérée en termes de coûts fixes et d'engagements, notamment les frais de personnel, les loyers, les assurances, les subventions de recherche, les enquêtes, l'engagement des sportifs, ADAMS, la sécurité et toutes les manifestations obligatoires et les réunions. Ces principes ont été respectés lors de la recherche de réductions de coûts, afin de minimiser l'impact direct sur les sportifs, d'optimiser les ressources humaines actuelles, de limiter les réunions en personne et de rechercher des contributions supplémentaires de la part d'autres parties prenantes, y compris des partenariats et des parrainages, pour soutenir les activités qui n'étaient pas exigées par le Code. L'application de ces changements se traduirait par diverses fonctions et domaines où des réductions ou des économies pourraient être réalisées, y compris l'optimisation des structures départementales et une meilleure synergie entre les groupes, ce qui pourrait permettre d'économiser 1 million de dollars américains. Le maintien ou la réduction des activités au niveau de 2024 permettrait de réaliser plus de 600 000 dollars d'économies. En ce qui concerne les voyages, la conversion des réunions des groupes de travail, passant du présentiel au virtuel, la réduction des voyages ainsi que d'autres diminutions de diverses dépenses liées à ces fonctions permettraient de réaliser des économies d'environ 2,8 millions de dollars américains. Par conséquent, avec toutes ces réductions de coûts et en tenant compte du fait que les dépenses en capital ont été maintenues principalement sur ADAMS, l'épuisement en espèces serait plus ou moins au même niveau que le statu quo : environ 678 000 dollars US. La dernière colonne indique le même niveau que celui qui a été présenté au Comité Finance et administration en juin.

Comme on le savait, des mesures plus sérieuses pourraient être nécessaires si les contributions américaines restaient impayées. Ces mesures seront plus larges, mais, comme le directeur général l'a mentionné plus tôt dans la matinée, les activités de base seront préservées autant que possible, notamment la recherche, ADAMS et les sportifs. C'était l'objectif.

Enfin, grâce à l'excédent de l'année précédente, les réserves de fonctionnement ont pu être portées de trois à six mois sur la base des activités actuelles. Cette proposition a été présentée et approuvée par le Comité Finance et administration.

L'AMA travaillera avec un budget réduit excluant les contributions de la Russie pour l'année à venir, mais le fait de disposer d'un projet de budget complet comme plan secondaire permettra à l'AMA d'être plus flexible et de réagir avec agilité, sur le plan stratégique et opérationnel, en particulier en ces temps incertains.

M. ROLLAND remercie Mme. Chung pour la présentation. Au nom du mouvement sportif, il souhaite exprimer sa profonde inquiétude concernant le budget 2025 et, plus largement, le risque lié aux incertitudes sur les ressources nécessaires pour que l'organisation puisse simplement poursuivre sa mission de manière durable. En effet, à cette date des contributions importantes étaient encore impayées pour 2024 et, sans surprise, l'incertitude sur les contributions futures avait été soulignée comme l'un des plus grands risques par le Comité risque et audit dans son premier rapport. Le mouvement sportif continuera à respecter ses engagements et appelle les autorités publiques à faire de même et à contribuer conformément aux engagements convenus. En ce qui concerne 2025, à la demande du Comité exécutif, deux scénarios ont été présentés : avec et sans la contribution de la Russie. De plus, si un résultat positif est toujours recherché d'ici la fin de l'année, en ce qui concerne la contribution des États-Unis, un tel scénario est loin d'être garanti au moment où il s'exprime. Le mouvement sportif a donc recommandé l'élaboration d'un plan d'urgence en cas d'incertitudes financières prolongées, avec un mauvais scénario ou un scénario catastrophe, dans lequel des réductions supplémentaires et significatives sont inévitables. Dans cet exercice difficile, il a recommandé à l'AMA d'établir des priorités et de se concentrer sur sa mission principale et ses activités clés. Mme Chung a présenté les principes appliqués, et le directeur général a également abordé ce point particulier plus tôt dans la matinée lorsqu'il a répondu aux questions relatives à son rapport et plus particulièrement au financement. Toutefois, il se demande où l'on pourra trouver des économies supplémentaires dans le cas d'un scénario catastrophe. Le mouvement sportif restera attentif et soutiendra l'approche qui a été expliquée.

M. TAKEBE déclare qu'en tant que membre du Conseil de fondation et représentant des autorités publiques, le Japon est profondément préoccupé par les défis actuels auxquels les opérations de l'AMA et les activités antidopage mondiales sont confrontées en raison des contraintes financières actuelles. Il remercie la direction de l'AMA, le département des finances et les autres organes concernés d'avoir envisagé des mesures de réduction des coûts et d'avoir préparé le projet de budget pour 2025 avec deux scénarios. Le Japon approuve les deux propositions de budget pour 2025. Le Japon estime qu'il est important que les gouvernements réaffirment et respectent le principe et le cadre du cofinancement du budget de l'AMA par les autorités publiques et le mouvement sportif. Il est de la plus haute importance que les sportifs puissent participer à des sports propres et équitables et qu'ils soient protégés. Le Japon continuera de contribuer aux discussions internationales et aux activités de lutte contre le dopage, tant dans la région d'Asie qu'à l'échelle mondiale.

M. NITRAS s'est déclaré heureux de participer à cette réunion, qui était sa première en tant que membre du Conseil de fondation de l'AMA représentant l'Europe. Il s'est réjoui des futures coopérations et discussions, et a également souhaité remercier les hôtes honorables, en particulier Son Altesse Royale Abdulaziz bin Turki Al Saud, ministre des Sports, pour l'excellente hospitalité. Au nom des autorités publiques, il a remercié l'AMA d'avoir fourni les comptes trimestriels pour 2024, ainsi que les informations relatives aux contributions des gouvernements et du CIO au budget 2024 de l'AMA. Compte tenu des défis auxquels est confronté le système mondial de lutte contre le dopage, il est extrêmement important que l'AMA et ce système bénéficient d'un financement stable. Toutes les parties prenantes devraient s'acquitter de leurs obligations financières. Toutefois, en raison de la situation géopolitique actuelle, cela est presque impossible. Il est donc nécessaire d'approuver les deux scénarios du projet de budget 2025. L'un d'eux exclut la contribution de la Russie, bien qu'il espère toujours que toutes les parties prenantes s'acquitteront de leurs contributions. Il a également

noté que les réserves opérationnelles de l'AMA atteindraient l'objectif fixé d'ici la fin de 2024. Au nom des autorités publiques, il a suggéré que l'AMA n'accumule pas de réserves au-delà de cet objectif.

Il serait également utile que l'AMA fournisse une mise à jour sur la possible création d'un nouveau groupe chargé d'étudier les contaminants, ainsi que des informations sur la manière dont son mandat diffère de celui du groupe de travail existant sur les contaminants. Il est important d'éviter toute duplication entre ces deux groupes de travail, en tenant compte des éventuelles conséquences financières.

Le DR TAN fait écho aux préoccupations exprimées concernant le financement. Du point de vue des sportifs, il est très décevant de constater que certains gouvernements n'ont toujours pas versé leurs contributions. Il exhorte tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à assumer leur responsabilité et à contribuer.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite répondre à la question posée par le ministre de la Pologne. Le professeur Rabin a expliqué plus tôt dans la journée les différences et l'objectif du nouveau groupe de travail sur les contaminants. La mission du groupe actuel est d'identifier les substances pouvant être considérées comme des contaminants au fur et à mesure de leur apparition, etc. L'objectif du nouveau groupe, à la lumière du rapport Cottier, est d'adopter une approche plus globale, tant du point de vue juridique que scientifique, quant à la manière de traiter ce problème à l'avenir. Il s'agit donc d'un champ d'action différent.

En réponse à la question sur les réserves, leur niveau a été fixé conformément à la recommandation du Comité finance et administration. Il n'est donc pas prévu d'aller au-delà à ce stade.

LE PRÉSIDENT ne constate pas d'autres questions ni commentaires. Pour le procès-verbal, il demande aux membres du Conseil de fondation s'ils approuvent les deux scénarios du budget 2025 tels que recommandés par le Comité exécutif.

D É C I S I O N

Approbation du projet de budget pour 2025.

7. Programme mondial antidopage

- 7.1 Code 2027 et des Standards internationaux - thèmes émergents/changements

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Haynes pour présenter ce point de l'ordre du jour.

M. HAYNES salue les membres du Conseil de fondation. Il fera une brève mise au point sur le projet de mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux avant de céder la parole à MM. Sieveking et Young, qui approfondiront les thèmes et les tendances les plus récents.

Cette année a été très chargée. Elle a commencé par la première phase de rédaction, avant de lancer une vaste phase de consultation des parties prenantes entre mai et octobre. La deuxième phase de rédaction a débuté et se poursuivra jusqu'en février 2025, avant le lancement de la dernière phase de consultation des parties prenantes. Le projet est donc en bonne voie et conforme aux délais publiés sur le site web de l'AMA avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à la fin de l'année suivante. Au début du projet, il avait été prévu qu'il s'agirait plutôt d'un processus de mise à jour. Cependant, en raison de la qualité et de l'ampleur des commentaires reçus des parties prenantes, ainsi que de la contribution du rapport Cottier, le Code et certains Standards ont fait l'objet de révisions notables. Ils feront l'objet d'une dernière consultation au début de l'année 2025, afin que les parties prenantes puissent les examiner en détail et faire part de leurs commentaires.

Lors de la récente phase de consultation des parties prenantes qui s'est achevée en octobre, il s'est félicité d'avoir reçu près de 1 900 commentaires individuels (sur le Code et les Standards) de la part de plus de 100 parties prenantes uniques, représentant tous les groupes de parties prenantes de plus de 40 pays. Ces commentaires étaient également disponibles sur le site web de l'AMA. Deux

signes encourageants de cette phase ont été les commentaires reçus de toutes les régions du monde, grâce à l'équipe de l'AMA chargée de la mobilisation des sportifs et au Conseil des sportifs. Une grande partie des commentaires provenait également de diverses commissions de sportifs. Au cours de cette phase de rédaction, des travaux seront menés sur une phase de consultation abrégée, plus concise et axée sur l'obtention d'un plus grand nombre de commentaires de la part des sportifs, en particulier sur les exigences des documents qui affectent le plus les sportifs. Enfin, en 2025, les travaux commenceront à générer des ressources et à soutenir des initiatives par le biais du programme de mise en œuvre et de soutien du Code, qui sera conçu spécifiquement pour aider les signataires à mettre en œuvre le Code et les Standards de 2027 dans leurs programmes antidopage. C'est ainsi que s'est achevée sa brève mise au point sur le projet.

M. SIEVEKING souligne que le Code mondial antidopage était toujours au cœur des discussions et des actions. Par exemple, plus tôt dans la matinée, le nouveau plan stratégique de l'AMA avait été présenté. Le processus de révision du Code actuellement en discussion y était identifié comme un projet clé. En outre, les recommandations du groupe dirigé par Mme Battaini-Dragoni concernant le rapport Cottier avaient été présentées. Une partie des recommandations formulées par le groupe serait mise en œuvre dans le Code. Ainsi, le Code était au cœur des travaux. Il constituait le document fondamental de la lutte contre le dopage. Il incombait donc à l'AMA de veiller à ce que le Code reste toujours adapté à son objectif et évolue en fonction de l'environnement en constante mutation dans lequel elle opère.

Le processus de mise à jour du Code avait commencé plus d'un an auparavant, et cet exercice important était bien engagé, visant à garantir que les règles protègent dûment et efficacement les droits des sportifs propres. L'équipe chargée du Code travaille, a travaillé et continuera de travailler intensivement jusqu'à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan. Elle s'est déjà réunie pendant plus de 100 heures depuis le début du processus, au cours desquelles elle a discuté, examiné et analysé plus de 1 000 commentaires reçus des parties prenantes, dont environ 600 dans la phase actuelle, la deuxième des trois phases. Les parties prenantes doivent être remerciées pour leurs efforts. Les nombreux commentaires reçus ont été extrêmement utiles pour les discussions de l'équipe du Code et ont également démontré que le processus fonctionne.

Avant de donner la parole à son collègue M. Young, qui fournirait une mise à jour précise et plus détaillée des modifications proposées du Code à ce jour, il a souligné que, concernant les droits de l'homme, une discussion serait tenue entre l'équipe du Code et Mme Snezana Samardžić-Marković afin d'examiner une partie de son rapport relative aux aspects des droits de l'homme et au Programme mondial antidopage. Par ailleurs, M. Michael Beloff, expert juridique en droits de l'homme, ancien arbitre du TAS et King's Counsel, examinait actuellement les modifications proposées sous l'angle des droits de l'homme. Il assurait cette mission importante en remplacement du regretté juge M. Jean-Paul Costa, qui avait conseillé sur les droits de l'homme lors des deux précédentes révisions du Code.

M. YOUNG est heureux de revenir au Conseil de fondation. Il était présent à Copenhague il y a plus de 20 ans, lorsque ce Conseil a approuvé le premier Code, qui a ensuite été adopté par le mouvement sportif et les autorités publiques. Il avait alors été promis que le Code serait un document évolutif et que, s'il n'était pas parfait, des révisions seraient effectuées environ tous les six ans afin d'évaluer son application par les organisations antidopage et les fédérations internationales. Cela avait été fait pour le Code 2015, le Code 2019 et le Code 2021. Le processus fonctionne très bien. Prendre un document juridique qui fait l'objet de 2 500 à 3 000 affaires par an et demander au monde entier de faire des commentaires sur la manière dont il fonctionne pour eux a permis d'obtenir beaucoup d'informations utiles. Ainsi, la prochaine version du Code comprendra des centaines de modifications, dont beaucoup seront très détaillées. De nombreux commentaires portaient sur des situations très spécifiques nécessitant des clarifications. Cependant, il se concentrera ce jour-là sur huit domaines considérés comme particulièrement importants ou controversés par les parties prenantes, le Code n'étant pas celui de l'AMA mais celui des parties prenantes. Il est donc essentiel de connaître leur point de vue.

Le premier domaine est celui de la contamination. Au cours des plus de 20 années d'application du Code, celui-ci a globalement bien fonctionné. Il n'a pas été mis en échec devant la Cour de justice de l'Union européenne, et le Tribunal fédéral suisse lui a généralement été favorable. Les arbitres l'ont appliqué comme prévu. Le Code a été mis à rude épreuve ces dernières années dans des affaires de contamination. Il y a eu des cas de contamination avant même l'adoption du Code. Toutefois, comme l'a mentionné le Dr Rabin, les laboratoires étaient à l'époque en mesure de trouver des concentrations de picogrammes à un chiffre et non de nanogrammes à deux chiffres. Par conséquent, les cas de contamination potentielle à des niveaux très faibles étaient plus nombreux. Des efforts ont donc été faits pour que le Code réponde à l'inconfort des arbitres qui, dans d'autres circonstances, ont fait des constatations factuelles étranges pour arriver à des résultats qui leur conviennent. Il s'agissait souvent de cas de contamination. La règle générale était actuellement que, si la contamination était intentionnelle ou imprudente, la sanction était de quatre ans. S'il s'agit d'une simple négligence, le délai est de deux ans. C'était le cas pour une substance non spécifiée. Il y a ensuite eu des cas d'absence de faute significative et d'absence de faute. Il incombe au sportif de démontrer l'origine de la substance interdite dans son échantillon. Il y a eu beaucoup de cas très solides où le sportif avait beaucoup de preuves pour suggérer qu'il ne s'était pas dopé intentionnellement, mais n'a pas pu prouver l'origine. C'est pourquoi un système a été conçu avec une interdiction de quatre ans, une interdiction de trois ans et une interdiction de deux ans, qui ont été magnifiquement décrites en détail dans le Code. Il précise ce qui s'est passé avec une substance non spécifiée, avec une substance spécifiée, avec une substance d'abus, quand il a été possible ou non de démontrer l'origine, et avec le degré de faute. Il a fallu environ deux heures pour le lire attentivement et il est tout à fait logique. Mais il est le premier à avouer qu'il n'est pas très lisible. Des commentaires à cet effet ont été reçus et des travaux seront effectués pour rendre cette partie plus lisible. Avec l'évolution du monde de la contamination, une nouvelle définition est apparue. Au lieu de "produit contaminé", qui fonctionne parfaitement pour les compléments alimentaires et autres, on a introduit le terme alternatif de "source contaminée", qui s'applique à des choses comme l'eau et différents types de préparations pharmaceutiques composées. Elle s'appliquait à la série la plus récente d'affaires impliquant un contact corporel, comme embrasser une personne dans un bar ou lui serrer la main. Il s'agit du nouveau groupe de cas qui émerge et qui sera inclus dans la catégorie "source contaminée". Le directeur général a indiqué qu'un nouveau groupe de travail serait formé sur les contaminations. Le groupe de travail sur les contaminants, composé de scientifiques et de juristes, dont l'expertise n'est pas aussi large et n'englobe pas les sciences sociales, est en place depuis six ou sept ans et a traité des médicaments présents dans la viande, tels que le clenbutérol, le zéranol et le zilpatérol, ainsi que des contaminants, des diurétiques et des agents masquants. Désormais, il sera possible de fixer un seuil, appelé niveau minimum de déclaration, en dessous duquel un résultat sera déclaré comme un résultat atypique au lieu d'un résultat d'analyse anormal.

Le domaine suivant est celui des substances d'abus. Les commentaires reçus indiquaient qu'il s'agissait de l'un des changements les mieux accueillis du Code 2021. Elle concernait les sportifs qui craignaient d'être frappés d'une interdiction de quatre ans pour une affaire de marijuana ou de cocaïne. Il répond également à la préoccupation des organisations antidopage, qu'il s'agisse d'ONAD ou de fédérations internationales, qui estiment qu'une part importante du budget ne devrait pas être consacrée à débattre de la sanction à appliquer dans le cas de la marijuana. L'objectif était de s'attaquer aux dopés systématiques et le travail s'est donc poursuivi dans ce sens. En 2021, il s'agissait d'une période de suspension de trois ans, qui pouvait être ramenée à un an à l'issue d'un programme de réhabilitation. Les organisations antidopage avaient souligné qu'un sportif ne pouvait pas achever un programme de réhabilitation en un mois. C'est pourquoi il a été remplacé par un délai de deux mois sans obligation de réadaptation. En cas de manifestation, la période de suspension est plus longue, mais elle peut être ramenée à deux mois en cas de réhabilitation.

Le troisième domaine concernait une nouvelle définition de l'indépendance opérationnelle. Un principe important tout au long de l'évolution du Code et de la lutte contre le dopage était d'éviter toute perception selon laquelle « le renard garderait le poulailler ». C'est dans ce contexte qu'intervient la

notion d'indépendance. Il ne s'agissait pas de dire qu'un gouvernement ne pouvait pas financer une organisation antidopage, mais que l'exigence portait sur l'indépendance opérationnelle. De nombreux retours ont été reçus à ce sujet. Il existe toujours un risque que le mieux devienne l'ennemi du bien dans une proposition. Certaines mesures ne fonctionneraient tout simplement pas pour un nombre important de parties prenantes, et il était important de l'entendre, ainsi que d'évaluer le rapport coût/bénéfice du point de vue des parties prenantes.

La discussion actuelle portait toutefois sur l'interdiction pour une organisation antidopage, ou en particulier une ONAD, de déléguer une partie importante, voire toute partie, de ses responsabilités en matière de contrôles du dopage, par exemple aux fédérations nationales. Cela pourrait poser problème pour certains pays. Il existait également des limitations concernant les personnes pouvant siéger au sein d'un conseil d'administration en matière de supervision opérationnelle des budgets et des dossiers, lorsque ces personnes exercent également des fonctions dans des organisations sportives ou gouvernementales liées au sport. Ces aspects devraient être affinés, et il a été reconnu que, dans certains pays, le vivier de personnes disponibles pour siéger au conseil d'une ONAD était limité, ce qui posait problème. Il a invité les membres à se manifester dans de tels cas, afin d'examiner comment rendre ces dispositions applicables. Cela s'appliquait également aux ONAD intégrées au sein des gouvernements.

En ce qui concerne les délais, la procédure dans la pratique voulait qu'un sportif fournisse un échantillon et que le laboratoire transmette le rapport dans un délai de 20 jours. À la réception du rapport, si le laboratoire signalait un résultat positif et un résultat d'analyse anormal, trois éléments devaient être vérifiés par l'OAD. Le sportif disposait-il d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ? Y avait-il une utilisation autorisée de la substance ? Le sportif pouvait avoir été contrôlé positif parce que certaines substances sont autorisées selon une voie d'administration mais pas une autre. Enfin, l'OAD devait examiner le rapport du laboratoire et le rapport de collecte de l'échantillon afin de détecter d'éventuelles erreurs évidentes. Ensuite, il devait notifier rapidement au sportif le résultat d'analyse anormal et l'informer de la possibilité de demander l'analyse de l'échantillon B ainsi que de son droit de fournir des explications, etc. Toutefois, l'inclusion du terme « rapidement » ne s'était pas révélée très efficace et des retards parfois très importants avaient été constatés dans ce processus. Par conséquent, le prochain projet prévoirait un délai de 21 jours à compter de la réception du résultat d'analyse anormal pour notifier le sportif. Dans ce contexte, pour les substances non spécifiées, il était également question de l'imposition d'une suspension provisoire obligatoire. Il estimait que le prochain projet prévoirait l'obligation d'imposer une suspension provisoire obligatoire pour une substance non spécifiée au moment de la notification. De nombreuses grandes organisations appliquant déjà cette pratique avaient fourni des retours sur son efficacité. Il était important que les sportifs, quel que soit leur pays ou leur sport, soient traités de manière uniforme, ce qui n'était pas le cas à ce moment-là. S'agissant de l'accusation, aucun délai n'était fixé. Toutefois, si le sportif faisait déjà l'objet d'une suspension provisoire obligatoire ou facultative (dans les cas ne concernant pas une substance non spécifiée), il lui incombait d'agir rapidement. S'il pouvait prouver une contamination ou toute autre justification excluant sa faute, il lui appartenait de faire avancer rapidement la procédure, plutôt que de tirer avantage d'un allongement des délais.

Enfin, que se passe-t-il lorsqu'une suspension provisoire est imposée par les organisations responsables de grandes manifestations et que la manifestation est terminée ? Y a-t-il eu un décalage jusqu'à ce que la fédération internationale suive la procédure et impose une suspension provisoire ? C'est ce qui était prévu dans le premier projet. Toutefois, les retours récents indiquaient qu'il était logique que la suspension provisoire imposée par l'organisation de la grande manifestation se poursuive. En revanche, lorsque le sportif demandait la levée de la suspension, la question relevait alors de la fédération internationale.

En ce qui concerne l'assistance substantielle et les autres informations utiles, le retour d'information globalement constant indique que l'assistance substantielle était un outil très précieux mais insuffisamment utilisé. C'est pourquoi des efforts ont été déployés pour assouplir les conditions

requis pour l'octroi d'une assistance substantielle, afin de voir si cela permettait de résoudre le problème. Un autre concept a été introduit, celui des autres informations et de l'assistance utiles dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport, afin de couvrir ce type de situation. Par exemple, si un chimiste qui est également un cycliste trouvait un moyen d'utiliser de l'EPO de manière indétectable et qu'il pouvait le faire seul, il ne pourrait pas bénéficier de l'assistance substantielle en communiquant cette information à l'AMA ou à une OAD, puisqu'il ne dénonçait pas une autre personne. En revanche, il pourrait bénéficier d'une réduction de 15 % en vertu du nouvel article rédigé.

En ce qui concerne la divulgation d'informations au public, deux positions s'opposaient, avec un argument décisif intervenant en dernier lieu. Les sportifs soutenaient qu'il n'était pas approprié de divulguer leur nom en lien avec une violation des règles antidopage, car s'ils s'avéraient innocents, le mal serait déjà fait et ils seraient perçus comme des dopés. Ils faisaient valoir que, dès qu'une divulgation publique indiquait qu'un sportif était impliqué dans une affaire antidopage, cela causait un préjudice irréparable. Tel était un point de vue. L'autre, qui semblait être celui de la majorité des autorités publiques et de la communauté des organisations antidopage, notamment à la lumière de l'affaire des nageurs chinois, considérait que la crédibilité reposait sur la transparence. Le moyen d'assurer cette transparence était de tout rendre public, afin d'éviter toute accusation de dissimulation. L'équipe chargée de la révision du Code aurait besoin de retours pour déterminer l'orientation à adopter sur ces deux questions.

Enfin, il y avait l'argument décisif, à savoir la protection des données. Une affaire était alors pendante devant la Cour de justice de l'Union européenne. La question était de savoir si, même après qu'un sportif avait perdu en appel, la publication de son nom en lien avec les faits d'une affaire de dopage constituait toujours une violation de la protection des données. Il estimait que cela était excessif. La tendance actuelle allait vers les suspensions provisoires. La publication était facultative, mais non obligatoire. Pour la plupart des autres décisions, sauf lorsque le sportif était blanchi, elle était également facultative. Après qu'une décision était rendue, elle devenait obligatoire. Il reconnaissait que cela correspondait davantage au point de vue des sportifs. La Cour de justice de l'Union européenne devait se prononcer à ce sujet avant la fin de 2025. Cette décision pourrait modifier ce que les parties prenantes considéraient comme la solution appropriée. Il a réitéré qu'il ne s'agissait pas du Code de l'équipe de révision ni de celui de l'AMA, mais du Code des parties prenantes, et que l'équipe de révision devait donc entendre l'ensemble des participants. Elle devait notamment recueillir l'avis des sportifs et des personnes chargées de l'application de ces règles sur ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas.

En ce qui concerne les personnes protégées et les mineurs, en matière de dopage dans le sport, il est particulièrement difficile de voir un sportif qui est une personne protégée ou un mineur être contrôlé positif alors qu'il est clair qu'il n'a pas agi seul. Il était clair qu'il y avait quelqu'un dans l'entourage. Il n'entrerait pas dans les détails à ce sujet, mais un exemple en patinage artistique est celui de Kamila Valieva, assise avec son entraîneur en train de pleurer. Cela donnait une très mauvaise image du sport. Il existait déjà un certain nombre de dispositions dans le Code concernant le personnel d'encadrement des sportifs et les personnes protégées. Une nouvelle disposition prévoirait que, lorsqu'un mineur est contrôlé positif, l'entraîneur doit faire l'objet d'une enquête. Toutefois, il est possible d'aller plus loin, et il a évoqué quelques idées à cet égard, tout en encourageant davantage de retours. Le problème est que toute mesure supplémentaire impose généralement une charge supplémentaire à d'autres acteurs. Comme toujours, il est possible de proposer de nombreuses bonnes idées, mais il convient d'évaluer le rapport coût/bénéfice de ce travail supplémentaire pour les FI ou les ONAD. Une idée consistait à instaurer une formation obligatoire pour les entraîneurs, ainsi que l'obligation pour ceux-ci de sensibiliser leurs sportifs, en particulier les personnes protégées et les mineurs, aux risques de dopage involontaire. Cela impliquerait d'expliquer les règles, les raisons pour lesquelles les sportifs ne doivent pas tricher et les risques de dopage involontaire. Cette formation serait obligatoire et relèverait des rôles et responsabilités. Elle devrait être mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Il ne s'agit pas d'une violation des règles antidopage, et son application devrait

donc passer par un code de conduite de la FI, du CNO ou de la fédération nationale. Il estimait que c'était une bonne idée, mais cela entraînerait également une charge de travail supplémentaire pour le mouvement sportif. Une autre idée consistait à assurer le suivi des entraîneurs et du personnel d'encadrement des sportifs afin de pouvoir effectuer des vérifications lorsqu'ils changent de pays. Il travaillait sur la question des abus sexuels envers les sportifs depuis 15 ans, et il existe des listes de membres du personnel d'encadrement suspendus pour abus sexuels. Il est possible de consulter ces informations en ligne, par exemple pour qu'un parent puisse décider s'il souhaite confier son enfant à un entraîneur donné. Les individus problématiques ne peuvent pas passer d'un club à un autre puisque toutes les informations sont accessibles en ligne. Toutefois, cela impose également une charge supplémentaire aux organisations antidopage et aux fédérations internationales.

M. SIEVEKING encourage les personnes présentes et toutes les autres parties prenantes à continuer à fournir un retour d'information. Le processus est à mi-parcours avant la réunion de Busan. Comme il l'a mentionné, près de 1 000 commentaires ont été reçus sur le Code, ce qui a contribué au travail et aux réflexions de l'équipe de révision. Des réunions ont déjà été organisées avec un certain nombre de parties prenantes. Il a invité les membres à prendre contact s'ils avaient une question ou un sujet spécifique à discuter avec l'équipe.

M. YOUNG informe les membres que toutes les contributions soumises ont été lues. Si les membres souhaitaient proposer des formulations spécifiques, cela faciliterait le travail de l'équipe de révision. Huit domaines ont été abordés. Il sera heureux de répondre à toute question sur ces domaines ou sur tout autre sujet.

MME HIRAI souhaite exprimer sa gratitude à Son Altesse Royale le Prince Abdulaziz bin Turki Al Saud pour sa chaleureuse hospitalité et, au nom du GCE sur les ONAD, salue le processus engagé à ce jour, notamment le nombre considérable de commentaires fournis par les ONAD et d'autres parties prenantes au cours de la dernière phase de consultation. Elle a encouragé les ONAD et les autres parties prenantes à continuer à s'engager activement dans le processus en cours.

M. MATESA remercie M. Young pour sa présentation détaillée et pour avoir attiré l'attention sur les thèmes clés du processus de révision du Code, qui est extrêmement important. Il aimerait mentionner les personnes protégées et les mineurs, qui constituent une partie très compliquée et sensible du Code. La ligne est très mince entre la protection des enfants et l'intérêt du franc-jeu, et l'équilibre est un énorme défi pour tous, y compris pour l'AMA. Cependant, il souhaite transmettre un message très clair pour confirmer le soutien total du mouvement sportif à la clarification de la proposition relative aux personnes protégées et aux mineurs, et pour éviter toute interprétation erronée par les commissions d'arbitrage, parce que c'est extrêmement important pour l'avenir et parce qu'il y a eu des cas dans le passé qui n'étaient pas alignés.

Le DR TAN fait un commentaire sur le processus de révision du Code. Le Conseil des sportifs a été fortement impliqué depuis le début et a remercié l'équipe de révision pour son ouverture et sa volonté de recevoir des commentaires. Selon la présentation, il reste encore beaucoup de travail à faire. Pour l'avenir, le Conseil des sportifs souhaite continuer à donner son avis et à apporter sa contribution. Il a encouragé l'équipe de révision à prendre contact avec le Conseil des sportifs lorsqu'il y a des questions spécifiques à traiter. Il a également été heureux d'apprendre ce matin-là que les conclusions du rapport Cottier seraient incluses dans le Code.

MME WLOSZCZOWSKA souhaite tout d'abord exprimer sa gratitude pour les consultations très intenses et détaillées. Comme l'a mentionné le Dr Tan, les sportifs ont été impliqués dans ces consultations et les ont vraiment appréciées. En particulier, elle souhaite remercier tous ceux qui ont pris le temps et fait l'effort de lire le Code et de donner leur avis, car ce n'était pas une tâche facile pour des non-juristes. Au nom du mouvement sportif, elle souhaite souligner l'importance de renforcer les mesures visant le personnel d'encadrement du sportif. Il est nécessaire d'accroître la responsabilité de l'entourage des sportifs. Pour ce faire, elle recommande de renforcer les sanctions à l'encontre de l'entourage des sportifs et la capacité des OAD à sanctionner l'entourage. L'éducation a été

mentionnée et elle recommande également d'introduire l'obligation d'enregistrer le personnel d'encadrement du sportif dans ADAMS ou dans une autre base de données qui serait disponible pour les OAD. Le Code étant assez complexe et difficile à documenter, elle apprécierait vraiment, au nom des sportifs, qu'à la fin du processus de changement, un résumé des changements qui affectent les sportifs soit communiqué de manière ciblée et plus simple afin que la communauté puisse les comprendre pleinement.

M. BERGE indique qu'il va lire une déclaration préparée par la Finlande et la ministre Bergqvist. Tout d'abord, il souhaite remercier l'AMA pour la mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux, tout en remarquant que le Standard international pour la conformité au Code des signataires n'a pas été inclus dans ce paquet. L'Europe attend avec impatience le projet de SICCS qui sera fourni en 2025. L'Europe a rappelé le soutien continu en faveur d'une mise à jour limitée du Code et des Standards. Il remercie l'AMA pour la mise à jour verbale et les changements clés ainsi que les thèmes et tendances émergents issus du deuxième cycle de consultations. Bien entendu, lors de la création et de la rédaction de nouvelles lois, d'autres normes ou même d'initiatives non législatives par un gouvernement, le processus devrait toujours inclure une évaluation d'impact, normalement sur l'impact économique, social et environnemental, et ce dès le début du processus. Il ne s'agit pas seulement d'un élément clé d'une meilleure législation ou d'une meilleure réglementation, mais aussi d'un élément pertinent pour atteindre les objectifs dans le but d'être le plus efficace possible. Dans le contexte antidopage, il s'agit d'accroître l'efficacité des activités antidopage mondiales de manière durable et fructueuse. Tout le monde pourrait probablement s'accorder sur le fait qu'il s'agit là d'un objectif commun. Les représentants européens ont demandé à l'AMA d'inclure l'évaluation d'impact dans le processus de mise à jour du Code et des Standards. Malheureusement, l'AMA n'a pas encore fourni d'évaluation d'impact. Toutefois, il a demandé qu'une telle évaluation soit faite sur les ressources financières et humaines et partagée avec les parties prenantes avant le troisième cycle de consultation.

Enfin, il a apprécié les informations données sur l'affaire de la contamination des nageurs chinois, la mise à jour et les propositions faites par le groupe de travail du Comité exécutif, et s'est réjoui d'apprendre que les recommandations concernant le Code et les Standards avaient été incluses dans le processus de consultation avec les parties prenantes.

M. SOBHY remercie M. Young pour la présentation. En ce qui concerne l'usage de drogues, il pense qu'il est très courant, en particulier chez les footballeurs. Il considère qu'il existe une distinction entre l'usage en compétition et l'usage hors compétition. Les sportifs commenceraient à prendre des substances pour améliorer leur énergie, puis deviendraient dépendants. Il a demandé que des recherches soient menées sur cette question.

M. LAPPARTIENT s'exprime au nom du mouvement olympique au sujet du Standard international pour la conformité au Code des signataires. Le mouvement sportif a salué la politique du Comité de révision de la conformité qui consiste à n'appliquer les conséquences relatives au drapeau que si la non-conformité persiste après un an, et a recommandé que cette pratique soit clarifiée dans le Standard. Le mouvement sportif a également soutenu une plus grande flexibilité concernant le principe de la liste de surveillance, permettant une fourchette de quatre à neuf mois, comme cela a été présenté. En outre, le Mouvement olympique a souhaité faire trois remarques. Le premier est que les sanctions prévues par le SICCS doivent strictement respecter le principe de proportionnalité, les conséquences les plus sévères ne s'appliquant qu'en dernier recours. Deuxièmement, les sanctions doivent avant tout affecter l'institution responsable de la non-conformité et non d'autres groupes de parties prenantes. Enfin, le mouvement sportif a également recommandé l'introduction d'un mécanisme prévoyant la possibilité de réduire progressivement les sanctions au fur et à mesure que le signataire progresse dans la correction de la non-conformité.

M. YOUNG répond qu'il renverrait la question relative à la conformité à M. Haynes et qu'il traitera tous les autres points dans l'ordre inverse. La différence entre les contrôles en compétition et les contrôles hors compétition était établie dans le Code depuis le début. Cela avait une incidence sur des

questions telles que l'usage de substances, où il incombe au sportif de démontrer que la substance a été prise hors compétition et sans lien avec la performance sportive. Cela peut parfois être difficile, bien que pour des substances comme la cocaïne, cela soit plus simple selon la présence de la substance mère ou uniquement de son métabolite.

En ce qui concerne le renforcement des sanctions à l'encontre du personnel d'encadrement des sportifs, certaines mesures avaient été prises. Il existait déjà, par exemple, une disposition relative à l'administration. Les sanctions étaient plus sévères pour le personnel d'encadrement, et l'une des modifications concernait la complicité. Celle-ci débutait généralement à deux ans et pouvait être augmentée ; toutefois, lorsqu'une personne protégée ou un mineur était impliqué, elle commençait à quatre ans.

L'assistance substantielle a été modifiée. Auparavant, elle consistait en un pourcentage de la sanction qui aurait autrement été appliquée. Cela n'était pas idéal, car plus la violation était grave, plus le pourcentage était élevé. Le critère avait donc été modifié pour se fonder sur la valeur de l'assistance substantielle, et un libellé spécifique avait été ajouté pour préciser que, lorsqu'un cas impliquait le dopage d'une personne protégée ou d'un mineur, cette assistance était particulièrement précieuse. C'était une autre manière de cibler le personnel d'encadrement des sportifs. La création d'une base de données recensant le personnel d'encadrement impliqué dans des cas concernant des mineurs ou des personnes protégées contrôlés positifs avait été largement bien accueillie. Là encore, des retours des parties prenantes seraient utiles quant aux ressources nécessaires et au rapport entre la charge et les bénéfices. Pour ceux qui accordent une importance particulière à la question du personnel d'encadrement et du dopage des mineurs, cela constituerait une mesure utile.

S'agissant de l'analyse d'impact, celle-ci faisait partie intégrante du projet à travers les retours reçus. Il ne disposait pas de données chiffrées précises, qui varieraient selon les ONAD, les fédérations internationales ou la taille des organisations. Toutefois, il a assuré que des informations significatives avaient été recueillies auprès des parties prenantes, notamment sous forme d'indications sur les mesures coûteuses ou celles susceptibles de mobiliser des ressources importantes. Cette analyse d'impact avait notamment contribué à soutenir l'introduction des substances d'abus, les ONAD ayant indiqué qu'une part importante de leurs ressources était consacrée à débattre de la durée des sanctions dans les cas de cannabis, alors que ces ressources devraient être consacrées à la lutte contre les réseaux de dopage. Il s'agissait là d'un retour très clair. Le processus n'était pas comparable à une analyse d'impact environnemental dans un projet d'infrastructure, car ce type de données n'était pas disponible, mais les retours qualitatifs des parties prenantes étaient solides. Celles-ci n'hésitaient pas à signaler lorsqu'une mesure coûterait plus qu'elle ne leur semblerait bénéfique pour la lutte antidopage.

M. HAYNES a répondu concernant le Standard international pour la conformité au Code des signataires pour confirmer que les points qui avaient été soulevés la veille et ce jour-là concernant les sanctions et l'extension des listes de surveillance pour les cas liés à la législation faisaient actuellement l'objet d'un examen par l'équipe de rédaction. Une version mise à jour du Standard serait présentée l'année suivante pour consultation des parties prenantes.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour du Code et des Standards internationaux 2027.

8. Rapports annuels des Comités permanents

Avant de donner la parole aux différents présidents de comités, LE PRÉSIDENT note que l'ordre du jour prévoit que les présidents respectifs fassent le point sur leurs travaux pour l'année en cours lors de chaque réunion annuelle du Conseil de fondation.

- 8.1 Conseil des sportifs

M. PINI s'est déclaré heureux de présenter brièvement les activités du Conseil des sportifs pour l'année, en complément des documents fournis. Il a souhaité reconnaître les sportifs et anciens sportifs présents dans la salle ainsi que la raison de leur présence. Le Conseil des sportifs a tenu des réunions formelles conformément à son mandat : en mars en présentiel, en juillet en virtuel, en octobre en virtuel, et deux jours auparavant à Riyad. Les deux principaux axes de travail, en termes d'activités spécifiques du Conseil des sportifs, ont été la révision du mandat, qui a été achevée, mise à jour et publiée en mai. D'autres priorités ont consisté à élaborer un plan d'action pour orienter les activités de l'année en cours et de la suivante, qu'il aborderait brièvement. Outre les réunions formelles du Conseil des sportifs, tous les résultats ont été publiés sur le site web de l'AMA. De nombreux progrès ont été réalisés dans le cadre des actions entreprises. De nombreux sujets informels et spécifiques ont été discutés. Par exemple, lui-même et Mme Ahrens ont tenu des réunions mensuelles régulières avec l'équipe de l'engagement des sportifs afin d'examiner les questions importantes et les projets conjoints de l'année. Plusieurs réunions supplémentaires ont également été organisées concernant l'affaire des 23 nageurs chinois, ainsi que plusieurs réunions avec les équipes de l'engagement des sportifs et de la direction de l'AMA. Le Conseil des sportifs a publié une déclaration à ce sujet. Il a répondu à tous les groupes de sportifs qui lui avaient écrit et a organisé des appels mondiaux avec les sportifs afin de leur fournir des informations sur cette affaire et de répondre à leurs questions. En outre, il faisait partie du groupe de travail chargé de transformer les conclusions présentées dans le rapport Cottier et le rapport de World Aquatics en recommandations et en une feuille de route. Le rapport initial avait été présenté au Comité exécutif la veille. Dans son rôle de liaison avec la commission des sportifs du CIO, il avait également participé à des réunions supplémentaires ainsi qu'à des appels avec les sportifs du monde entier. Dans le cadre des initiatives centrées sur les sportifs, les membres du groupe consultatif continuaient de participer à l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme. Le Conseil des sportifs se réjouissait de pouvoir présenter la version finale de cette évaluation lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan en décembre de l'année suivante.

Cette année-là, le Conseil des sportifs a continué à soutenir le programme des médiateurs et la médiatrice antidopage pour les sportifs, Mme Anna Thorstenson. Après que le comité exécutif a approuvé l'extension du projet pilote, reconnaissant que le programme des médiateurs et les services offerts par les médiateurs sont très importants pour la communauté des sportifs, la vice-présidente du conseil des sportifs, Mme Ahrens, a rejoint le comité consultatif des médiateurs, qui a contribué à la promotion du programme des médiateurs et a soutenu le développement du plan à long terme. Le Conseil des sportifs s'est réjoui que le Comité exécutif ait approuvé la poursuite du programme. Il a remercié toutes les personnes impliquées et Mme Ahrens pour son engagement continu au sein du comité consultatif du Médiateur.

Pour le Conseil des sportifs, le processus de mise à jour du Code et des Standards internationaux a constitué une opportunité cruciale pour les sportifs. Le Conseil des sportifs a donc voulu s'assurer que les commentaires et les idées des sportifs resteraient prioritaires et feraient partie intégrante du processus. En collaboration avec les équipes de l'AMA chargées de l'engagement des sportifs et de la conformité, le Conseil des sportifs a organisé un webinar pour informer les sportifs et les encourager à participer à cet important processus. Dirigé par Mme Clare Egan, membre du Conseil des sportifs, le Conseil des sportifs a rencontré les équipes de rédaction et a fait part de ses commentaires dans WADA Connect. Il continuera à réfléchir aux moyens d'impliquer les sportifs dans ce processus tout au long de la phase de consultation finale et veillera, bien entendu, à ce que la Charte des droits antidopage des sportifs soit mise à jour en même temps que le Code et les Standards internationaux.

Il est très fier d'annoncer que le Conseil des sportifs a élaboré un plan d'action pour la période 2024-2025. Ce plan s'aligne sur le futur plan stratégique 2025-2029 de l'AMA, ainsi que sur certains des objectifs du domaine d'impact de l'AMA relatif à l'engagement des sportifs. Il s'est également réjoui de mentionner que le Conseil des sportifs avait été consulté à plusieurs reprises dans le cadre de

l'élaboration du plan stratégique de l'AMA, et s'est dit très satisfait de constater que de nombreuses priorités stratégiques restaient centrées sur les sportifs. Le Conseil des sportifs se réjouissait de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'AMA. Il a remercié Mme Taillefer, qui a consulté le Conseil des sportifs pour élaborer le plan stratégique avec l'AMA et la priorité centrée sur le sportif, ainsi que pour ses conseils dans l'élaboration du plan d'action du Conseil des sportifs. Le plan du Conseil des sportifs identifiait quatre objectifs principaux à atteindre d'ici la fin de 2025. Pour chacun de ces objectifs, des activités spécifiques, des échéanciers et des responsables avaient été définis, ainsi que les modalités d'achèvement de ces activités et les critères de mesure du succès. Il s'est dit impatient de rendre compte des progrès réalisés chaque année.

La partie la plus intéressante concernait l'engagement des sportifs lors des grandes manifestations, auxquelles participaient également des équipes d'observateurs indépendants. Le Conseil des sportifs a également participé aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse en janvier à Gangwon, en Corée. Mme Clare Egan était membre de l'équipe chargée de l'engagement des sportifs et cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'ITA. Le Conseil des sportifs a également participé activement au Symposium annuel de l'AMA qui s'est tenu en mars de la même année. Les Jeux olympiques se sont déroulés en France et Mmes Adriana Escobar et Dora Hegyi étaient membres de l'équipe d'engagement des sportifs, tandis que M. Iñaki Gomez était membre de l'équipe d'observateurs indépendants. Aux Jeux Paralympiques, M. Ivan Čosić était membre de l'équipe d'engagement des sportifs et M. Patrick O'Leary, membre du conseil de fondation, était membre de l'équipe d'observateurs indépendants. Il remercie le CIO, le CIP, les commissions de sportifs et les départements de sportifs concernés pour l'inclusion du stand des sportifs de l'AMA lors de ces deux grandes manifestations.

En ce qui concerne les Jeux olympiques et paralympiques, il souhaite féliciter les membres du Conseil des sportifs, Mme Ella Sabljak, Mme Kristen Kit et Mme Jitske Visser, pour leur participation en tant que sportifs actifs et pour les médailles qu'elles ont remportées dans leurs manifestations respectives.

Il a également participé à un certain nombre de forums de sportifs et s'est joint au forum des sportifs d'Océanie qui s'est tenu aux Fidji en octobre et a donné un aperçu de haut niveau des activités du Conseil des sportifs de l'AMA. Mme Kit s'est entretenue avec des sportifs lors du forum des sportifs de Panam Sports et Mme Terho a également participé à ces deux réunions ainsi qu'à d'autres forums tout au long de l'année.

Pour souligner l'étendue des activités du Conseil des sportifs, Mme Maja Wloszczowska a participé à la conférence des ministres des sports du Conseil de l'Europe qui s'est tenue en octobre à Porto, où elle a représenté le Conseil des sportifs de l'AMA, et ses remarques ont été faites sous le titre "When it comes to collaborative governing, is it time to adapt the rules of the game" (En matière de gouvernance collaborative, est-il temps d'adapter les règles du jeu ?) Mme Wloszczowska a fait des remarques introductives et a ensuite participé à la table ronde. Mme Emma Tehro, membre du Conseil des sportifs, a assisté au forum des FI à Lausanne en octobre, où elle a fait partie d'un groupe de discussion sur l'importance de la voix des sportifs dans les questions antidopage. Mme Gaby Ahrens a participé et co-animé le webinaire des médiateurs antidopage pour les sportifs, qui a réuni plus de 400 participants. Il a personnellement assisté virtuellement en Océanie à la réunion des ministres des sports organisée à Samoa sur l'antidopage et a donné un aperçu des activités du Conseil des sportifs. Il est très fier d'annoncer que, la veille, les membres du Conseil des sportifs, pendant leur jour de congé, avaient organisé une séance dans une école de Riyad avec des écoliers.

La gouvernance est donc importante. Si le Conseil des sportifs souhaitait avoir un impact sur les sportifs du monde entier, il voulait également s'assurer que cet impact se fasse sentir au sein de l'AMA. Il était important de travailler ensemble et de continuer à être des membres actifs de plusieurs comités importants. Il siège au Comité exécutif. Le Dr Yuhan Tan et M. Patrick O'Leary, qui étaient présents dans la salle ce jour-là, siègent au Conseil de fondation. Mme Dora Hegyi était membre du comité de

l'éducation et Mme Kristen Kit du comité finance et administration. Un autre membre sera élu au début de l'année suivante pour le comité santé, médecine et recherche. Pour le Comité de révision de la conformité, Mme Renae Domaschenz n'était pas membre du conseil des sportifs, conformément aux règles d'indépendance, mais a été nommée en tant que porte-parole des sportifs. La semaine suivante, l'élection des membres du groupe 2 pour le Conseil des sportifs 2025 aura lieu, et huit membres rejoindront le Conseil des sportifs. Il a souhaité le meilleur à tous les sportifs impliqués dans ce projet. Il a également profité de l'occasion pour remercier les membres dont le mandat s'achevait ce mois-ci: Mme Kristen Kit, Mme Alessia Zecchini et Mme Clare Egan. Leur contribution a été inestimable et, bien que leur mandat ait pris fin, il espère qu'il pourra leur tendre la main et maintenir leur engagement. Certains membres arrivant au terme de leur mandat et en fonction des résultats des prochaines élections, la nécessité de remplacer certains membres dans le cadre du processus de nomination en 2025 sera examinée. En outre, Mme Jitske Visser avait terminé son mandat au sein de la commission des sportifs de l'IPC à l'issue des Jeux paralympiques de Paris. Pour cette raison, son rôle au sein du Conseil des sportifs de l'AMA a également pris fin, et il l'a remerciée pour tout son travail et son incroyable implication au sein du Conseil des sportifs. La semaine précédente, l'IPC avait confirmé que Mme Yujiao Tan, qui était une para-sportive de Chine, serait la nouvelle représentant de l'IPC au Conseil des sportifs de l'AMA. Il se réjouit de l'accueillir.

En conclusion, il a remercié tous les membres du Conseil des sportifs de l'AMA pour leur contribution au sport propre, leur travail dans différents projets et leur représentation du Conseil des sportifs dans différents domaines, ainsi que pour l'image qu'ils lui ont donnée. Il a également remercié l'AMA et l'équipe chargée de l'engagement des sportifs pour leur soutien continu dans la priorisation des questions relatives aux sportifs. Cette collaboration a continué à renforcer la voix des sportifs au niveau mondial.

M. O'LEARY remercie M. Pini pour le travail qu'il accomplit et pour la manière dont il représente le Conseil des sportifs et dont il inclut les autres membres en les informant de ce qui se passe au sein du Comité exécutif. Il remercie également Mme Karine Henrie et Mme Stacy Spletzer pour leur fabuleux soutien.

MME ZHANG apprécie le leadership et l'excellent rapport sur les activités du Conseil des sportifs. Elle souhaite profiter de cette occasion pour souligner, au nom du mouvement sportif, l'importance d'assurer une bonne communication avec les sportifs. En tant que membre du Conseil de fondation et du Conseil des sportifs, des progrès ont été réalisés dans ce domaine au cours de l'année écoulée, mais elle pense que des améliorations peuvent encore être apportées pour garantir une communication accessible aux sportifs à l'avenir.

LE PRÉSIDENT ne voit pas d'autres demandes de parole. Au nom de l'AMA, il remercie M. Pini pour son rapport et tous les membres du Conseil des sportifs. Au cours de cette année, les membres ont été extrêmement engagés dans tous les domaines, et l'AMA est très fière de cet engagement. Cette attitude a été très précieuse et a permis de mieux comprendre le point de vue des sportifs, pendant les Jeux olympiques et paralympiques, au sein de nombreux comités et dans de nombreux domaines. Il espère que le bon travail en faveur des sportifs se poursuivra. C'est une chose dont on peut être fier.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le Conseil des sportifs.

- **8.2 Comité de révision de la conformité**

M. GOURDJI salue Son Altesse Royale et les membres du Conseil de fondation. Le document présente un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité en 2024. Au cours de l'année écoulée, le Comité de révision de la conformité a été très occupé depuis le dernier rapport au Conseil de fondation. Il s'est réuni quatre fois cette année-là, deux fois en présentiel

et deux fois virtuellement avec la direction de l'AMA. Lors de chaque réunion, le Comité de révision de la conformité a tenu des séances à huis clos pour examiner la documentation et discuter des décisions. En outre, des efforts ont été faits pour documenter et améliorer les opérations internes du Comité de révision de la conformité en établissant des procédures pour assurer la cohérence et la normalisation du fonctionnement du Comité de révision de la conformité. Lors de chacune de ses réunions, le Comité de révision de la conformité a examiné des cas de non-conformité et a reçu des informations actualisées sur les développements concernant les signataires non conformes. Au total, il a examiné 19 cas de non-conformité, dont 15 ont finalement été présentés au comité exécutif pour décision. Au-delà de ces réunions, il a également maintenu une surveillance régulière, des mises à jour sur les signataires non conformes étant fournies environ toutes les deux semaines par le groupe de travail de l'AMA. Le résumé figurant dans le document soumis au Conseil de fondation comprenait une liste des signataires actuellement non conformes.

En outre, le comité de révision de la conformité a reçu des informations actualisées sur les signataires placés sur la liste de surveillance et sur les progrès qu'ils ont accomplis. À la suite de la réunion du comité exécutif de la veille, huit signataires figuraient sur la liste de surveillance, ce qui signifie essentiellement qu'ils disposaient de quatre mois à compter de la décision du comité exécutif pour mettre en œuvre des mesures correctives essentielles. Dans le cas contraire, les conséquences automatiques convenues par le comité exécutif entreraient en vigueur. Il y a actuellement trois signataires dont les cas ont été soumis au Tribunal arbitral du sport, à savoir les ONAD de Russie, du Nigeria et du Venezuela. Le comité de révision de la conformité a reçu régulièrement des informations sur ces ONAD. Une autre affaire du TAS concernant l'ONAD sud-africaine a été récemment retirée à la suite de l'adoption de la législation requise, alignée sur le Code de l'AMA.

Pendant la majeure partie de l'année, le Comité de révision de la conformité a examiné en permanence les progrès réalisés dans le cadre du programme antidopage mis en œuvre par l'ONAD ukrainienne et des contrôles effectués sur les sportifs ukrainiens qui participaient encore à des compétitions. Quelques mois auparavant, après un examen approfondi, le Comité de révision de la conformité avait accepté la recommandation de la direction de l'AMA de clore la procédure de conformité pour l'ONAD d'Ukraine.

En ce qui concerne les Standards, le Comité de révision de la conformité a contribué à la révision du Standard relatif à la conformité. Cette année-là, elle a contribué à la version actuelle du Standard, entrée en vigueur en avril 2024, ainsi qu'à la version actualisée, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2027.

Le Comité de révision de la conformité a continué à jouer un rôle clé dans l'orientation et la supervision du programme de conformité de l'AMA. Il s'est déclaré satisfait de l'avancement et de la maturité du programme. Il a également été activement impliqué dans le système de gestion des risques de conformité de l'AMA, qui est en place depuis deux ans. Ensemble, les registres de risques ont été comparés afin d'identifier les risques nouveaux ou émergents et de convenir de stratégies d'atténuation. En outre, il avait suivi les progrès de l'AMA dans la réalisation de son plan annuel 2024, qui comprenait ses objectifs stratégiques et ses cibles.

Enfin, le Comité de révision de la conformité a approuvé le plan d'audit des signataires proposé par le groupe de travail sur la conformité pour 2025.

A cette occasion, il souhaite saluer deux membres du Comité de révision de la conformité: Mme Barbara Leishman, qui est sa vice-présidente et un membre indépendant, et M. Tom Dielen, qui représente le mouvement sportif. Tous deux étaient arrivés au terme de leur mandat, ayant siégé depuis la création du Comité de révision de la conformité en 2015. Leur expertise, leurs connaissances et leur professionnalisme ont grandement bénéficié au Comité de révision de la conformité et ils nous manqueront. Toutefois, compte tenu de la décision prise la veille par le comité exécutif, il se réjouit d'accueillir les deux nouveaux membres en 2025. Cela concluait son rapport.

D É C I S I O N

La mise à jour du Comité de révision de la conformité est notée.

- **8.3 Comité d'éthique indépendant**

Le PROFESSEUR HARTLEV a indiqué que, au nom du Comité d'éthique indépendant, elle était très reconnaissante de pouvoir présenter le deuxième rapport semestriel aux distingués membres du Conseil de fondation, ainsi que de faire une brève mise à jour des activités et de donner un aperçu des priorités futures.

Elle a rappelé que le Comité d'éthique indépendant avait été créé en 2021 à la suite des réformes de la gouvernance et de l'adoption du Code d'éthique, et que les membres avaient été nommés à la fin du mois de mai 2022. Elle a montré une liste de la composition actuelle du Comité d'éthique indépendant. En termes d'activités, il s'est réuni pratiquement toutes les quatre à six semaines pendant deux heures en temps normal, pour faire face aux engagements en cours. En outre, cet automne, elle a tenu une réunion virtuelle de neuf heures réparties sur trois jours en une semaine afin de pouvoir se concentrer sur l'élaboration de divers documents. Comme elle l'avait déjà indiqué lorsqu'elle avait présenté les amendements au Code d'éthique, une grande expérience a été acquise au cours de cette année de mandat grâce aux enquêtes et à la gestion et à l'adjudication des affaires. Cela a donné lieu, entre autres, à une révision du Code et à des suggestions d'amendements au Code qui ont été approuvées par le Conseil de fondation ce jour-là. Beaucoup d'enseignements ont également été tirés des affaires concernant des plaintes relatives à des membres du personnel, qui ont suivi une voie totalement différente, et à des personnes ne faisant pas partie du personnel. Entre autres, davantage d'informations sur les différentes voies de plainte sont nécessaires sur la plateforme de signalement, sur le site web et dans le Code d'éthique, afin que les plaignants sachent que les plaintes concernant un membre du personnel suivent une procédure différente de celle décrite dans le Code d'éthique. Des leçons ont été tirées de ces expériences. Les neuf heures de réunion ont été consacrées à l'élaboration de certains documents, avec une cartographie des processus et des lignes directrices procédurales plus spécifiques pour l'ensemble du processus de gestion des dossiers. À cet égard, le Comité a également bénéficié d'une collaboration très harmonieuse et précieuse avec le responsable de l'éthique de l'AMA, M. Gautier Aubert, qui est chargé d'enquêter sur les cas.

Outre la gestion des dossiers, des scrutateurs électoraux ont également été nommés. Mme Emma Johnson avait été scrutatrice pour l'élection du Conseil des sportifs cet automne, et Mme Ana Tuiketei avait été désignée pour la prochaine élection du président et du vice-président.

Outre son implication dans la gestion des cas et la supervision des élections, la mission du Comité d'éthique indépendant était de fournir des informations et une formation sur le Code d'éthique afin de favoriser une culture de l'éthique au sein de l'AMA. À partir de l'année suivante, un module d'apprentissage en ligne nouvellement développé serait disponible sur ADEL. Le Comité d'éthique indépendant, et en particulier son sous-comité sur les communications et l'éducation, avait travaillé en étroite collaboration avec le département Éducation pour élaborer ce module d'apprentissage en ligne, qui devra être suivi par tous les responsables de l'AMA une fois finalisé et publié, et qui fera également partie du dossier d'information annuel sur la gouvernance, transmis chaque année.

Elle remercie chaleureusement le département Éducation pour son travail très dévoué et extrêmement professionnel sur ce module, ainsi que Mme Samantha Dubois pour la coordination de ce processus. Elle avait testé le module quelques semaines auparavant et l'avait regardé à nouveau la veille et avait été très impressionnée. Il s'agit d'un module d'apprentissage en ligne très interactif et inspirant qu'elle présentera brièvement dans quelques instants.

Tout d'abord, elle précise qu'une autre nouveauté qui sera introduite en 2025 est la possibilité pour le Conseil de fondation ou le Comité exécutif ou d'autres comités de l'AMA de bénéficier de l'éclairage du Conseil d'éthique indépendant sur le Code d'éthique dans le cadre d'une session de formation, soit

lors d'une réunion, soit lors d'une session spécialement organisée pour les membres de ces comités. Les expériences passées en la matière ont été positives. Une session a été organisée pour le personnel en 2023, et le Comité d'éthique indépendant serait plus qu'heureux d'organiser de telles sessions de formation pour d'autres organes de l'AMA.

Elle fait une brève démonstration du module d'apprentissage en ligne. L'idée principale de ce module était de montrer comment créer une culture de l'éthique. L'accent était mis sur tous les niveaux, depuis le niveau organisationnel global jusqu'à l'éthique dans des situations très spécifiques et concrètes. Le module était très interactif. Il était possible de cliquer, de faire défiler et d'apprendre à travers ces exercices. Les utilisateurs étaient également confrontés à différents types de cas et de situations dans lesquels ils devaient évaluer si un comportement contraire à l'éthique était en jeu et identifier la nature du problème éthique dans un cas donné. Cela permettait une réflexion sur sa propre compréhension de l'éthique, entre autres. Elle s'est dit profondément impressionnée par le travail du Département Éducation ainsi que par la collaboration entre le sous-comité du Comité d'éthique indépendant et le Département Éducation sur ce module, et se réjouissait de sa publication afin d'observer son fonctionnement en pratique et la manière dont les membres l'expérimenteraient. Cela concluait son intervention.

M. KASAPOĞLU accueille favorablement le deuxième rapport semestriel pour 2024 et remercie le professeur Hartlev pour ce rapport détaillé.

LE PRÉSIDENT ne voit pas d'autres demandes de parole.

D É C I S I O N

La mise à jour du Conseil d'éthique indépendant a été notée.

- **8.4 Comité des nominations**

LE PRÉSIDENT rappelle que la présidente du Comité des nominations, Mme Diane Smith-Gander, n'a pu assister personnellement à la réunion en raison d'un conflit d'horaire. La Professeure Maja Zalaznik, membre du Comité des nominations, présentera donc le rapport.

La PROFESSEURE ZALAZNIK a salué le Président et les membres distingués du Conseil de fondation. Elle a indiqué que c'était pour elle un plaisir et un honneur de présenter un rapport au nom de la présidente, Mme Smith-Gander, qui ne pouvait pas être présente ce jour-là. Au nom du comité, elle a exprimé sa reconnaissance pour l'opportunité de présenter les travaux et les processus du Comité des nominations en 2024, ainsi que ce qui restait à accomplir pour le reste de l'année et l'année à venir. En ce qui concerne la composition, le comité comprenait trois membres indépendants, un représentant du mouvement sportif et elle-même en tant que représentante des autorités publiques. Ces processus étaient mis en place dans le domaine des nominations afin d'améliorer la gouvernance de l'AMA et conformément aux démarches visant à renforcer la qualité. Les membres étaient compétents, disposaient de grandes capacités et comprenaient les processus et l'évolution de l'AMA.

Certains processus ont été menés et se poursuivent au sein du Conseil d'éthique indépendant, comme l'avait approuvé précédemment le Conseil de fondation. Messieurs Nicholas Griffin et Andrew Ryan, du mouvement sportif, viennent d'être recommandés par le Comité des nominations pour une nomination au sein du Comité de révision de la conformité, ce qui a été discuté la veille au sein du Comité exécutif. Un autre processus était en cours concernant le renouvellement des mandats au sein du Comité des nominations lui-même et la poursuite des travaux sur les postes au sein du Comité d'éthique indépendant. Comme les membres peuvent le constater, certaines propositions de nomination ont déjà été confirmées et d'autres sont encore sur la table, mais avec le soutien et la compréhension du Conseil de fondation, et si les membres sont d'accord avec les recommandations, elle espère que les processus prendront fin dès que possible.

En ce qui concerne le travail du Comité des nominations l'année précédente et cette année en particulier, une réunion en personne a eu lieu à Lausanne ainsi que quatre réunions virtuelles. L'objectif de ces réunions était principalement d'évaluer les performances du comité et de vérifier si toutes les actions et travaux prévus pour l'année avaient été menés à bien. Il était important d'améliorer la compréhension des exigences fixées par les processus de gestion ou de gouvernance de l'AMA. Il était essentiel d'assister au Symposium annuel de l'AMA et, comme l'a déjà mentionné le Conseil des sportifs, l'accent a été mis sur le centrage sur le sportif. De nombreuses consultations ont été menées avec les présidents des organes clés de l'AMA, ce dont elle leur est très reconnaissante, car elles ont permis de mieux comprendre le travail, les compétences et les besoins de renforcement des capacités au sein de ces comités. Le Comité des nominations a également réparti les travaux pour 2024 et 2025 en fonction des entretiens avec les présidents et les membres.

En ce qui concerne l'année à venir et l'année en cours, il y aura des élections pour le président et le vice-président. Le processus d'examen et de sélection des candidats se déroulera entre février et mars. Le Conseil d'éthique indépendant a déjà été mentionné, et un membre indépendant doit être nommé d'ici mai 2025. Les dates se réfèrent à la fin des mandats des membres et du représentant de l'autorité publique, également en mai 2025. Un autre comité était le comité risques et audit, et ce processus devait s'achever au cours de l'année, avant la fin du mois de septembre, date à laquelle le mandat devait prendre fin.

De même, pour le Comité exécutif, il y a deux membres indépendants, et un processus devrait bien sûr être lancé.

Il y avait également différents groupes au sein du Conseil des sportifs, et il y avait une nomination, qui était pour le panel de nomination du Conseil des sportifs, également en cours jusqu'à la fin de 2025, et le comité de révision de la conformité, avec deux membres indépendants terminant leur mandat à la fin de l'année, ainsi que le candidat représentant les autorités publiques.

Par ailleurs, les postes de présidents des comités permanents prendront fin en 2025, et un processus de sélection de trois présidents de comités sera mis en place. L'année 2025 sera donc une année assez dynamique pour le comité des nominations. Cependant, elle est certaine qu'avec le soutien de la direction, du groupe et de l'équipe, en particulier de Mmes Withers et Dubois, qui soutiennent tout le travail, ce qui est très apprécié, le travail sera achevé dans les délais et en termes de contenu, ce qui permettra d'élargir le vivier de candidats respectables, ce qui est l'objectif principal du travail. L'objectif était de garantir le renforcement des capacités et le dévouement des personnes, ce qui, comme l'ont indiqué les comités et le conseil de fondation, constitue toujours un défi. Elle estime qu'avec le soutien de l'AMA, le comité des nominations peut remplir son rôle correctement.

LE PRÉSIDENT remercie la Professeure Zalaznik pour son excellent travail et son engagement. Aucune demande de parole n'étant formulée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

D É C I S I O N

La mise à jour du Comité des nominations est notée.

- **8.5 Comité risques et audit**

LE PRÉSIDENT indique que la présidente du Comité risques et audit, Mme Nathalie Bourque, n'a pas pu assister à la réunion, que ce soit en personne ou virtuellement, de sorte que le membre du Comité exécutif du Comité risques et audit, M. Kejval, a fait la présentation au Comité exécutif la veille. Cependant, il a quitté Riyad depuis, et c'est donc M. Stuart Kemp, directeur des opérations de l'AMA, en tant que personne responsable du Comité risques et audit au sein de l'AMA, qui fera le point sur la situation.

M. KEMP présente les excuses de Mme Bourque, présidente indépendante du comité risques et audits (CRA), qui n'a pas pu participer à cette semaine à Riyad, mais il est heureux de faire une

présentation en son nom et transmettra toutes les questions ou préoccupations aux trois membres du groupe à la suite de ces réunions.

Pour rappel, il estime qu'il est important de revenir en arrière et de se souvenir de la raison pour laquelle ce groupe a été composé en premier lieu, étant donné qu'il s'agit du premier rapport annuel du Comité risques et audit. Dans le cadre des réformes plus larges de la gouvernance de l'AMA, il a été jugé nécessaire d'avoir un comité indépendant qui conseillerait le Conseil de fondation et la direction dans deux domaines spécifiques : les rapports financiers, afin de fournir un niveau supplémentaire de contrôle sur les finances et les dépenses de l'AMA, en particulier par le biais de ses obligations de rapports professionnels, ainsi que pour aider l'AMA à mûrir ses stratégies d'atténuation des risques et ses protocoles d'évaluation des risques. À cette fin, l'année écoulée a été consacrée à l'apprentissage de l'écosystème de l'AMA et à la compréhension de l'environnement antidopage au niveau mondial, afin que les membres du CRA puissent poursuivre ces objectifs. En ce qui concerne la composition du groupe, la présidente était Mme Nathalie Bourque, du Canada ; le vice-président était M. Kashif Farooq, également du Canada ; et M. Jiří Kejval était le représentant du Comité exécutif.

En ce qui concerne les réalisations du CRA au cours de l'année écoulée depuis sa première réunion, il s'est d'abord réuni pour voter pour désigner le président et le vice-président et, ensuite, pour établir un plan de travail général indiquant quand et à quelle fréquence il se réunira et quelles seront les priorités pour l'année. Étant donné que le mandat du CRA est très clair en ce qui concerne les responsabilités en matière d'information financière, l'accent a été mis sur ce point au cours de l'année écoulée. En particulier, il avait la responsabilité de contrôler les comptes de résultat trimestriels, ainsi que d'examiner régulièrement les bilans avec le directeur financier de l'AMA, et de s'assurer que tous les rapports de l'AMA, tant selon les GAAP suisses que selon les IFRS, étaient conformes à ces exigences avant que toute documentation ne soit soumise au Comité finance et administration, avant d'être transmise au Comité exécutif. Dans ce cas, il a examiné tous les états financiers avant qu'ils ne soient soumis au Comité Finance et administration en juin de chaque année. En outre, le CRA a actuellement pour rôle de recommander au Conseil de fondation le nom de la personne chargée d'auditer les états financiers, ce qu'il a fait. Il a rappelé qu'il avait formulé une recommandation, qui avait ensuite été approuvée par le Conseil de fondation par vote circulaire en juin.

Outre ces responsabilités financières, il avait mentionné que le rôle du CRA était d'aider et de soutenir l'AMA dans son évaluation des risques et ses stratégies d'atténuation, et une grande partie de cette année a donc été consacrée à comprendre ce que l'AMA faisait en interne en ce qui concerne le cycle général de gestion des risques. Afin de pouvoir appliquer son expertise et aider l'AMA, il était évidemment important que le CRA prenne le temps de comprendre l'environnement unique et complexe dans lequel l'AMA et toutes ses parties prenantes opèrent. Un temps considérable a donc été consacré à essayer de fournir aux membres une initiation afin de mieux comprendre comment ils peuvent soutenir l'agence. En ce qui concerne les finances, il peut signaler au nom de la présidente que le CRA a été très satisfait des processus financiers de l'agence. Toutefois, le CRA a formulé des recommandations très constructives concernant certains changements mineurs qui pourraient être apportés, par exemple, à la manière dont les subventions, les programmes, etc. ont été déployés d'une manière légèrement plus prudente sur le plan fiscal.

Outre la capacité du CRA à aider l'AMA dans ses processus financiers, le peu de temps dont il disposait pour évaluer certains des risques auxquels l'agence était confrontée a permis d'identifier trois domaines particuliers sur lesquels il souhaitait passer plus de temps au cours de l'année à venir. Ces trois risques particuliers sont tout d'abord les efforts de l'AMA dans le domaine de la cybersécurité, le CRA ayant rapidement reconnu la menace à laquelle l'AMA est confrontée, en raison de l'environnement géopolitique dans lequel elle opère, mais peut-être plus encore en raison des données hautement sensibles que ses bases de données contiennent. Deuxièmement, comme cela avait été le thème de la réunion de ce jour-là et de la réunion du comité exécutif de la veille, il s'agissait de reconnaître l'importance de la stabilité financière pour l'organisation et de voir ce qui pouvait être fait de plus pour assurer un financement stable et durable de l'agence afin de servir la communauté des

sportifs propres. Troisièmement, elle s'intéressait manifestement beaucoup à l'affaire de la contamination chinoise, étant donné le risque qu'elle représentait pour la réputation de l'agence, aussi réel ou perçu que ce risque puisse être. À cette fin, le CRA a voulu mieux comprendre l'affaire elle-même et les processus plus larges de gestion des résultats. Sur ce dernier point, il ajoute que le CRA souhaite mieux comprendre le processus actuel de gestion des résultats du département juridique de l'AMA en termes de classification par le département de la complexité, des risques, des coûts et d'autres facteurs des cas qui passent sur le bureau du département, et étant donné le risque évident que toute décision prise par l'AMA pourrait avoir pour la réputation de l'agence, le CRA a jugé utile d'évaluer les pratiques actuelles et de fournir des améliorations possibles du processus qui pourraient soutenir toute recommandation du groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier. Puisque le rapport du groupe de travail a été déposé et sera rendu public, il pense que le CRA aura l'occasion de voir quelle valeur il pourrait ajouter aux recommandations qui ont été faites dans ce rapport et, à l'avenir, le CRA sera en contact avec la direction de l'AMA pour voir comment il pourrait soutenir ce processus d'une manière indépendante, experte et objective.

En conclusion, il a souhaité transmettre les remerciements des membres du CRA pour la confiance des membres du Conseil de fondation dans ses compétences et ses capacités. Au cours de l'année écoulée, nous avons beaucoup appris sur la complexité de l'environnement de l'AMA, et les membres sont impatients d'apporter une valeur ajoutée aux efforts de l'agence. Au nom des membres du CRA, il remercie le Conseil de fondation pour son intérêt et se tient à sa disposition pour toute question.

LE PRÉSIDENT donne la parole pour des commentaires ou des questions.

M. O'LEARY salue le travail du CRA et comprend parfaitement pourquoi il s'est concentré sur les finances cette année-là. Il pense que l'une des faiblesses du Conseil de fondation est qu'il se réunit une fois par an et que l'ordre du jour est tellement chargé en matière de réglementation que le Conseil de fondation risque de ne pas jouer son rôle de supervision. Le CRA a un réel potentiel pour soutenir le Conseil de fondation dans son rôle de surveillance. Il pense que le risque, y compris le risque de conformité, mais aussi le risque de réputation, est très important. Il souhaite savoir, par l'intermédiaire du CRA, comment le registre des risques de l'entreprise est réellement développé et activement géré. Il souhaite savoir s'il existe des registres de risques pour les projets et s'ils sont gérés, et s'il existe également un plan d'audit interne développé qui surveille les principaux domaines de risques, sur des questions telles que les TIC, comme mentionné, mais aussi les RH, la reprise après sinistre, le juridique et les communications, et si les conclusions de l'audit sont suivies et si toute question non résolue est transmise au niveau approprié. Il pense que le CRA peut fournir cette assurance avec un soutien suffisant et encourage vivement l'AMA en général à continuer à soutenir le comité à cet égard.

Au nom du mouvement sportif, MME GRÖSSWANG a salué le premier rapport détaillé et intéressant du Comité risques et audits sur le travail accompli au cours de la première année. Elle a apprécié l'excellent travail réalisé. Elle a noté que le Comité risques et audits était un ajout important au mouvement plus large de l'AMA vers une réforme gouvernementale plus large. Ce jour-là, le Conseil de fondation a entendu de nombreux rapports de comités qui, selon elle, contenaient beaucoup de détails et d'expertise, et elle remercie le président et la vice-présidente, car les réformes gouvernementales doivent être soutenues par le président et la vice-présidente, pour avoir initié et non seulement soutenu ces réformes, mais aussi pour les avoir mises en œuvre. Quiconque a travaillé dans une entité ou dans le cadre d'un audit sait que cela n'est possible qu'avec une bonne gestion opérationnelle. Elle a remercié l'ensemble de l'équipe, car les comités ne peuvent faire leur travail qu'avec les bons documents.

Pour en revenir au rapport du Comité risques et audits, le fait que non seulement l'auditeur du Département des renseignements et des enquêtes ait examiné l'enquête du procureur indépendant, mais que le Comité risques et audits ait également discuté du processus appliqué par l'AMA dans le cadre de l'affaire chinoise, a rassuré les sportifs quant à l'existence d'un solide mécanisme de

surveillance et d'un soutien continu au renforcement du processus interne de l'AMA. C'est très rassurant.

En outre, en ce qui concerne le risque financier pour l'AMA, le mouvement sportif a salué les priorités identifiées par le Comité risques et audit pour 2025, telles que la maturation des processus de gestion des risques de l'AMA et la révision du processus de l'unité de gestion des résultats. Elle a réitéré ses remerciements pour ce rapport très important, qui contient beaucoup d'expertise.

M. McCANN apprécie le rapport et souhaite saluer l'important travail du Comité risques et audit. Il est encouragé par le désir du comité d'améliorer la façon dont l'AMA gère les risques. Le rapport envisage une évaluation des processus actuels de gestion des résultats au sein du département juridique de l'AMA. Il soutient ce travail, qui constitue une extension importante du nouveau groupe de travail sur les contaminations. L'habilitation du Comité risques et audit à examiner les questions au fur et à mesure qu'elles se présentent est une évolution importante de l'architecture de gouvernance au sein de l'AMA, qu'il soutient. Il se félicite que l'AMA envisage de partager le plan de travail du Comité risques et audit avec le Comité exécutif et le Conseil de fondation pour qu'ils l'examinent et suggèrent d'éventuelles contributions qui pourraient être utiles à l'avenir. Il s'agit là d'une fonction de contrôle essentielle pour l'avenir de l'organisation.

MME BERHANE déclare que, pour renforcer le travail entamé par le CRA, elle pense qu'il pourrait être bénéfique pour l'AMA et la direction d'avoir une unité de contrôle interne indépendante ou une personne pour soutenir le travail du CRA, et deuxièmement, de renforcer également l'indépendance du travail du Comité finance et administration au sein de l'agence.

LE PRÉSIDENT rappelle les propos tenus par le directeur général lors de la réunion du comité exécutif de la veille, selon lesquels il a récemment été décidé de recruter un auditeur interne pour soutenir les travaux du comité risque et audit.

M. KEMP répond aux questions dans l'ordre où elles ont été reçues. En réponse aux bonnes questions de M. O'Leary, tout d'abord, l'AMA a déjà mis en place d'importants protocoles de gestion des risques. En particulier, elle tient un registre des risques, qui est revu chaque année avec la participation de tous les départements, de sorte qu'il est examiné non seulement sous l'angle de la gestion, mais aussi sous divers angles dans les différents départements d'expertise. Ce protocole comporte également des plans supplémentaires, tels que différents processus de continuité des activités. Il pense que l'espace unique dans lequel le CRA se trouvait à ce moment-là lui donnait la possibilité de demander des conseils externes sur les protocoles en place afin de s'assurer qu'ils restaient adaptés à leur objectif. C'est certainement le rôle du CRA à l'avenir.

Il ne commentera pas davantage le commentaire sur la nécessité d'un auditeur interne, puisque le président y a fait référence.

Il a remercié le mouvement sportif pour ses commentaires positifs. Plus précisément, le CRA cherchera à élaborer un protocole supplémentaire sur la manière dont il relie le comité risques et audit au protocole de gestion des risques internes. L'AMA disposait d'un organe interne, le Conseil de gestion des risques et des crises, composé de membres de la direction et de ceux qui se trouvaient aux points de contact des risques au sein de l'agence, tels que le responsable de la protection des données et le groupe des technologies de l'information. Il est actuellement nécessaire de trouver des moyens de lier leur travail au travail indépendant et objectif du CRA, de la même manière que le département des finances travaille en étroite collaboration avec le comité finance et administration.

Enfin, en réponse au commentaire de M. McCann, le travail du CRA en était à ses débuts. Il a pris le temps d'en apprendre davantage sur le travail de l'AMA, qui a commencé par l'examen des chiffres, mais qui doit maintenant prendre le temps de relier ces chiffres aux activités commerciales réelles, puis de comprendre les risques. La présence d'un membre du Comité exécutif au sein du CRA a été extrêmement utile pour fournir des informations sur la signification de ces chiffres. En ce qui concerne

l'élaboration d'un plan de travail, il serait très utile d'établir ce lien afin que l'entreprise soit également liée aux objectifs.

D É C I S I O N

La mise à jour du Comité risques et audit est notée.

- 8.6 Comité Éducation

MME KANOUTÉ salue les membres du Conseil de fondation de l'AMA, les excellences et les collègues de la communauté antidopage. Elle est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de mettre en lumière certains des principaux livrables et projets auxquels le Comité Éducation a contribué au cours de l'année écoulée. Celui-ci fonctionne sur une base volontaire et conformément à un plan de travail préalablement convenu, en collaboration avec le département Éducation de l'AMA dirigé par Mme Amanda Hudson, et selon lequel il évalue le niveau de priorité des projets à réaliser, qu'il soit élevé, moyen ou faible. Elle donnera un aperçu plus détaillé des projets spécifiques mentionnés, ainsi qu'une vue d'ensemble et des retours issus de la Conférence mondiale sur l'éducation, qui est une manifestation clé pour la communauté et qui a eu lieu en France au début de l'année, avant les Jeux de Paris. Elle terminera par quelques priorités clés pour 2025.

Comme l'a expliqué l'équipe chargée de la révision du Code, le Standard international pour l'éducation a été introduit en 2021 et constitue également un document vivant et évolutif, que les membres et les experts ont soutenu, non seulement lors de la rédaction, mais aussi dans le cadre du processus de révision actuel. Il s'agissait d'un point prioritaire de l'ordre du jour. Certains thèmes clés ont été abordés, comme l'analyse approfondie des définitions de concepts tels que le pool d'éducation, mais aussi la reconnaissance et la clarification des rôles et des compétences des différentes parties prenantes au sein du paysage antidopage. Il s'agissait d'une priorité absolue. L'équipe, le sous-groupe chargé de la révision des Standards internationaux, s'est réunie en personne à plusieurs reprises, pas plus tard qu'en novembre, et poursuit ses travaux.

Dans le cadre des priorités clés de l'AMA visant à accroître l'impact et à renforcer les capacités, le cadre mondial d'apprentissage et de développement constituait également un élément prioritaire important. Par conséquent, l'équipe a travaillé et contribué à la mise en œuvre du GLDF selon deux composantes. Une première composante portait sur l'élaboration de normes professionnelles et de descriptions de rôles, les dernières additions concernant les contrôles, la conformité, les organisateurs de grandes manifestations et les conseillers gouvernementaux. Chacune de ces normes était accompagnée d'une description de rôle. Elle a exprimé sa reconnaissance au Comité exécutif pour les avoir validées la veille. Une autre composante du GLDF concernait la mise en œuvre de formations en présentiel et en ligne, afin de renforcer les capacités et de former de nouveaux experts sur le terrain. Une phase pilote était en cours en Europe et en Asie. À ce jour, jusqu'à 500 experts avaient été formés grâce à ce programme.

Il était nécessaire de suivre le rythme des développements numériques. La stratégie numérique et d'apprentissage a été approuvée par le comité. Les principales priorités étaient l'éducation à tout moment et en tout lieu, mais aussi le concept visant à garantir que l'éducation se déroule de la cour de récréation à l'estrade. En d'autres termes, de la base au niveau olympique, si cela peut être un point de référence, mais aussi au-delà des sportifs pour inclure le personnel d'encadrement du sportif et l'entourage. Il est important de garder à l'esprit que ce dévouement doit être maximisé. La portée et les possibilités devaient être maximisées et l'impact démontré en permanence.

En ce qui concerne l'impact, il peut être reflété dans le rapport sur les trois années écoulées, qui est maintenant disponible et publié. Elle encourage les membres à y jeter un coup d'œil. Certains chiffres clés étaient très encourageants : une base d'utilisateurs de 438 000 personnes, dont plus de 300 000 sportifs, mais aussi le plus grand nombre d'utilisateurs actifs enregistrés par mois, soit 29 000 utilisateurs, avec 20 000 modules complétés, ce qui était énorme, avant les Jeux olympiques de Paris.

Cette initiative a été menée en collaboration avec le CIO et le CIP. La plateforme a également permis à ce que l'on ait des "power users", qui ont obtenu des fonctions spécifiques leur permettant de personnaliser leur approche de la plateforme, mais aussi d'échanger non pas les meilleures pratiques, mais plutôt les pratiques préférées parmi les utilisateurs. Les chiffres - 178 OAD agissant en tant qu'utilisateurs principaux - étaient énormes. Depuis le lancement d'ADEL, 1,12 million de cours ont été suivis.

Les sciences sociales sont restées une priorité essentielle et la colonne vertébrale. Grâce aux contributions du Conseil de fondation, ce domaine a évolué de manière significative, notamment par le biais d'une stratégie et de quelques priorités clés qui ont été fixées pour la période 2020-2024. Certaines de ces priorités stratégiques clés consistaient à s'assurer que la recherche était coordonnée par le biais d'un programme clair, mais qu'elle contribuait également à une vision globale, à disposer d'un moyen plus riche et plus équitable d'impliquer toutes les régions du monde dans le processus de sélection des subventions (ce qui avait été fait dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux), mais aussi à s'assurer que l'AMA montrait l'exemple dans ce domaine, à développer des capacités de recherche et à établir des partenariats de recherche.

En outre, pour la première fois, la communauté des sciences sociales a pu se réunir en personne en mars lors de la Conférence mondiale sur l'éducation, à l'invitation du groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales, également dirigé par un membre du Comité éducation, M. Thierry Zintz, ce qui a permis aux chercheurs de créer des synergies et de partager les meilleures pratiques. Cela se reflète également dans la plateforme actuellement disponible, qui a été mise en place en collaboration avec le Comité international olympique, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, entre autres partenaires, afin de s'assurer que les universités et les académies de sport propre puissent faire partie de ce processus. C'est ainsi que l'on s'est efforcé d'obtenir le soutien permanent du monde universitaire.

Il existe une nouvelle stratégie permanente en matière de sciences sociales pour 2025, et c'est l'un des principaux résultats de la Conférence mondiale sur l'éducation. Elle a remercié tous les membres qui ont pu assister à la conférence, notamment le président pour son soutien, mais aussi le directeur général pour sa présence, ainsi que les membres de la communauté sportive qui ont accepté de servir de cobayes pour certaines des activités qui ont eu lieu. Grâce à tous, la manifestation a été plus que réussie. Plus de 400 personnes y ont participé. Ce fut une manifestation très réussie, marquée par des conversations régionales, mais aussi par un "show and tell" des meilleures pratiques au sein de la communauté antidopage. Il a également permis de consulter des pairs et de poursuivre le processus d'adoption d'un programme commun pour l'avenir. Ce programme de changement avait déjà été mis en évidence lors de la précédente conférence mondiale sur l'éducation à Sydney. Les changements comprenaient la mise en place d'un système antidopage équilibré, dans lequel le soutien et la prévention sont valorisés autant que la détection et la sanction, ainsi que le fait que les sportifs soient éduqués, comme elle l'avait indiqué précédemment, du niveau de base au niveau d'élite, en accordant de l'importance aux comportements, tout en veillant également à ce que l'entourage des sportifs soit formé. Un autre objectif consistait à investir davantage dans les ressources humaines ainsi que dans les outils. Cela signifiait s'assurer que des praticiens antidopage qualifiés soient formés et continuent de l'être dans les domaines techniques de la lutte antidopage, mais surtout, la première étape de tout cela était de veiller à ce que la réduction et la prévention du dopage soient clairement démontrées.

En 2025, ce programme se poursuivra. Elle ne s'inquiétait pas de cet agenda, Mme Hudson et son équipe veillant à maintenir le comité pleinement mobilisé. L'agenda comprenait certains projets en cours, tels que la révision du Code et des Standards internationaux pour l'éducation. Un nouveau membre d'Amérique du Sud rejoindrait également l'équipe l'année suivante. Elle a chaleureusement remercié le membre sortant, M. Mark Harrington de la Fédération de rugby. Le comité continuerait à travailler sur les académies de sport propre et leur mise en place, mais également sur le programme de recherche en sciences sociales dans le cadre de la nouvelle stratégie à venir, ainsi que sur le

programme de subventions en cours, avec un accent particulier sur le dopage involontaire comme priorité de recherche. Certains nouveaux sous-groupes avaient été constitués et elle a indiqué avec satisfaction que, concernant spécifiquement les sports électroniques, le comité accueillerait un membre de l'équipe éducation de l'Agence de contrôles internationale afin de soutenir cet effort et de rester en phase avec les évolutions. Compte tenu de l'agenda olympique, avec les Jeux olympiques des sports électroniques prévus en 2025 en Arabie saoudite, le comité soutiendrait également le processus visant à promouvoir des sports électroniques propres et l'éducation à la lutte antidopage, tout en continuant à se concentrer sur des thématiques essentielles à la promotion de comportements favorables au sport propre. Cela concluait son intervention et elle était disposée à répondre à toute question.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Kanouté pour son rapport complet et son engagement.

MME YANG remercie Mme Kanouté pour son excellent rapport. Elle a un commentaire à faire sur la recherche en sciences sociales. Comme la révision du Code inclut le comportement de l'entourage, elle souhaite encourager les travaux visant à comprendre comment le Code pourrait être amélioré en ce qui concerne l'impact de l'entourage. Elle encourage également les ministres présents qui ont le pouvoir de le faire à investir davantage dans l'éducation, ce qui serait très utile pour l'antidopage dans les pays respectifs.

MME FORTES a exprimé son appréciation du rapport au nom du mouvement sportif. Tous ont convenu que l'éducation constituait un pilier fondamental dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'éducation des sportifs et de leur personnel d'encadrement est essentielle et un soutien éducatif doit être fourni. Des programmes de formation sont nécessaires pour permettre de véritables changements. Chaque activité menée contribue à rendre le sport plus sain et plus équitable. Tous les participants ont souligné l'importance de l'éducation, non seulement pour les sportifs, mais également pour les formateurs, les entraîneurs, voire les parents et l'ensemble du personnel d'encadrement. À cet égard, il est essentiel de continuer à soutenir suffisamment la recherche en éducation et en sciences sociales afin de mieux comprendre les vulnérabilités et les comportements, d'orienter les politiques et les programmes éducatifs et de garantir un impact réel sur la société.

M. PIZARRO a tout d'abord remercié l'Arabie Saoudite et ses autorités pour leur excellente hospitalité et a exprimé sa gratitude envers toutes les équipes ayant présenté ce jour-là pour la qualité de leur travail. Sans aucun doute, tous les efforts consacrés à l'éducation sont non seulement nécessaires et essentiels, mais constituent également une priorité absolue. Sa région continuera à soutenir ces programmes, en collaborant autant que possible pour traiter d'éventuelles divergences et en mettant davantage l'accent sur la prise en charge et le développement des sportifs à tous les niveaux, ainsi que de leur entourage. Il a indiqué comprendre et partager les points de vue exprimés concernant le renforcement de l'éducation des sportifs et de leur entourage.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour du Comité Éducation.

- **8.7 Comité finance et administration**

LE PRÉSIDENT propose de sauter ce point de l'ordre du jour car le président du Comité n'a pas pu participer à cette réunion et que la plupart des informations ont déjà été incluses dans la discussion sur le budget.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour du Comité finance et administration.

- 8.8 Comité Santé, médecine et recherche

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN informe les membres qu'il présentera un rapport très succinct du Comité Santé, médecine et recherche. Il a rappelé que sa mission consistait à examiner la Liste des interdictions, les AUT, le programme de recherche et les subventions, ainsi qu'à superviser les laboratoires. Peu de modifications avaient été apportées à la Liste cette année, sans changements majeurs susceptibles d'affecter les décisions. Il a simplement attiré l'attention sur son rapport à ce sujet. De même, aucune nouvelle règle n'avait été introduite concernant les AUT. En revanche, les demandes de subventions de recherche étaient traitées d'une nouvelle manière cette année. Il a rappelé que, précédemment, les chercheurs ne pouvaient soumettre une demande qu'une seule fois par an et que le processus était très lent. La nouveauté résidait dans la possibilité de soumettre une demande trois fois par an, le Comité Santé, médecine et recherche les examinant et les évaluant de manière continue et dynamique. Il est désormais possible de soumettre une demande à tout moment et d'obtenir une réponse en quelques mois, ce qui constitue une nette amélioration par rapport au processus antérieur. Le nombre de demandes de recherche a augmenté de manière significative, comme indiqué dans son rapport. C'était là le point principal concernant le Comité Santé, médecine et recherche. Celui-ci supervisait également les laboratoires, et son rapport écrit comprenait une brève section à ce sujet. Il a estimé que le comité était de grande qualité, composé de 12 scientifiques et cliniciens très compétents, et qu'il était un plaisir de diriger ce groupe. Il a encouragé les membres à lire son rapport et à poser toutes les questions qu'ils jugeraient utiles.

M. TAKEBE remercie le président du comité pour son rapport. Le Japon s'est félicité de l'augmentation du nombre de demandes résultant de la révision du processus d'examen du programme de subventions de recherche. Bien que le nombre de demandes provenant de la région asiatique reste encore très faible, le gouvernement japonais a inscrit la promotion de la recherche antidopage de pointe comme une priorité majeure dans le plan de base du sport et met l'accent sur le développement de la recherche, le financement et la mise en place d'une base visant à promouvoir la recherche antidopage nationale. Plus précisément, en coopération avec l'Agence japonaise antidopage, il cherche à identifier des sujets de recherche fondés sur les problématiques antidopage au Japon et en Asie, ainsi que sur des enjeux mondiaux, en encourageant les institutions de recherche nationales à appliquer les résultats des recherches médicales de pointe et des technologies de microanalyse au domaine de la lutte antidopage, et en soutenant et facilitant la soumission de ces travaux au programme de subventions de recherche de l'AMA. Le Japon partage également l'avis selon lequel la coopération avec l'industrie pharmaceutique est importante. Un certain nombre d'entreprises pharmaceutiques existent au Japon, et il a souhaité les encourager à partager avec l'AMA des informations sur de nouveaux composés présentant un potentiel de dopage ainsi que sur les technologies permettant leur détection.

MME NSEKERA remercie Son Altesse Royale pour son hospitalité. Au nom du mouvement sportif, elle souhaite remercier le professeur Engbretsen pour rapport très concis. Le travail effectué par le comité est très important pour les activités de l'organisation. Elle souhaite souligner l'importance de continuer à allouer des fonds à la recherche.

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN indique que l'un des aspects positifs du nouveau système de candidature est que les partenaires d'Asie, y compris le Japon, non seulement les laboratoires antidopage mais aussi les universités, soumettent désormais des demandes qu'ils n'avaient pas présentées auparavant. Il s'agit d'une amélioration très positive. En réponse à Mme Nsekera, il a ajouté que le nouveau système est également ouvert à toutes les universités souhaitant soumettre des demandes de subventions de recherche à l'AMA, ce qu'il considère comme une évolution très favorable.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour du Comité Santé, médecine et recherche.

9. Rapports d'autres organisations

- 9.1 Institut des organisations nationales antidopage

LE PRÉSIDENT invite M. Anders Solheim, président du conseil d'administration de l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO), à présenter le rapport au nom de son organisation.

M. SOLHEIM souhaite tout d'abord remercier les membres du Conseil de fondation d'avoir permis à l'iNADO de présenter ses travaux devant l'organe représentatif suprême de l'AMA, le législateur dans le domaine de la lutte antidopage. Il indique qu'il est président de iNADO depuis l'assemblée générale et la réunion du conseil d'administration qui a suivi en mars de cette année. L'Institut des organisations nationales antidopage est une organisation à but non lucratif située à Bonn, en Allemagne. Sa vision est celle d'un sport propre, ensemble. Sa mission consiste à faciliter des programmes nationaux antidopage de qualité dans tous les pays par le biais des meilleures pratiques et à souligner l'importance cruciale des ONAD. Cinquante et un membres ont participé à l'assemblée générale en mars 2024 et ont élu les personnes figurant à l'écran pour siéger au conseil d'administration de l'iNADO pour les trois années suivantes, représentant diverses ONAD : Sport Integrity Australia, l'Agence française de lutte contre le dopage, le Centre finlandais pour l'intégrité dans le sport, UK Anti-Doping, l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage, Anti-Doping Norway, l'Agence américaine antidopage et l'Agence chinoise antidopage. Depuis mai 2024, la Dre Andrea Gotzmann exerce les fonctions de directrice générale par intérim de l'iNADO. Il a rappelé qu'elle avait été présidente du conseil exécutif de l'ONAD allemande. Le conseil d'administration a récemment nommé le Dr Peter Van de Vliet en tant que directeur général à compter du 1er décembre 2024. Il dispose d'une vaste expérience dans les domaines de la lutte antidopage et de la médecine du sport. Les membres de l'iNADO comprennent 60 ONAD et neuf ORAD. L'organisation couvre toutes les régions du monde, mais dispose encore d'une marge pour accueillir de nouveaux membres. Il s'agit d'une organisation représentative qui valorise la liberté d'association et l'autonomie qui en découle, comme cela a été appris des fédérations sportives. Elle met l'accent sur les droits de l'homme et les objectifs de durabilité, notamment la protection de la santé et du bien-être des sportifs, ainsi que, entre autres, la justice et des institutions solides.

Pour changer légèrement de sujet, il a demandé aux membres ce que les 10 CNO affichés à l'écran avaient en commun. Ce qu'il allait montrer n'était pas un document scientifique, mais une manière de broser un tableau plus large. En ce qui concerne ces CNO, il s'agit, pour autant que l'on puisse en juger, des 10 nations qui ont remporté le plus de médailles en combinant le nombre de médailles remportées l'été précédent et aux Jeux olympiques d'hiver. Ces 10 CNO ont remporté près de 750 médailles et environ 55% de toutes les médailles d'or de ces deux éditions des Jeux Olympiques. Ces 10 CNO provenaient également de pays où l'ONAD était membre de l'iNADO. Avec l'ajout de cinq autres membres de l'iNADO, l'organisation couvre près des trois quarts des médailles d'or olympiques. Il souhaite examiner de plus près les ONAD qui couvrent ces 10 premiers CNO. Les recettes combinées de ces 10 ONAD s'élevaient à environ 100 millions de dollars américains. Le nombre total d'échantillons collectés par ces 10 ONAD s'élève à environ 115 000 échantillons. 11 des 30 laboratoires accrédités par l'AMA étaient situés dans ces pays. Au total, 25 des 30 laboratoires se trouvaient dans des pays dont l'ONAD était membre de l'iNADO. Il n'a pas calculé la contribution totale de tous les membres de l'iNADO à la lutte pour un sport sans dopage, mais il peut affirmer avec certitude qu'il s'agit d'un investissement annuel énorme pour protéger le sport du dopage. Il souhaite également mentionner que, lorsque les FI ou l'ITA ont besoin de prélever des échantillons, ce sont souvent les ONAD qui disposent d'un personnel formé et autorisé à prélever ces échantillons, même dans les grandes compétitions internationales. Par conséquent, il dirait que les ONAD sont la pierre angulaire ou la base ou le fondement du travail antidopage. Il est donc important que l'AMA exige l'indépendance et l'objectivité des ONAD. Il a souligné qu'il était essentiel que les ONAD disposent d'un programme antidopage prenant en charge les sportifs de haut niveau du pays tout au long de l'année, tant en matière d'éducation que de contrôles. Il a estimé que cet investissement et ces efforts

devaient être valorisés et promus, car ils constituent une garantie pour le sport d'élite, en protégeant et en promouvant les sportifs en tant que modèles, ce qui renforce l'engagement dans le sport.

Les ONAD doivent disposer d'une base juridique leur permettant de mettre en œuvre un programme antidopage et bien connaître la culture sportive nationale. Il est attendu que les sportifs soient ciblés par des contrôles en et hors compétition, et qu'ils soient éduqués dès le plus jeune âge. Les ONAD parlent la langue et comprennent la culture et les attitudes, ce qui leur permet d'assurer une éducation adaptée à leur population sportive. Il est également attendu qu'elles soient informées des pratiques et traditions médicales lors de l'application des règles relatives aux AUT. En outre, il est attendu que les ONAD disposent d'une collaboration fiable et fondée juridiquement avec les autorités chargées de l'application de la loi, ainsi que d'un processus de gestion des résultats et d'un système judiciaire protégeant les droits des sportifs et garantissant une justice équitable, et qu'elles apportent un soutien aux gouvernements et à leurs CNO.

Enfin, il a souhaité mettre en avant certaines des activités menées par l'iNADO au cours de l'année écoulée. L'organisation a adopté un principe directeur pour l'avenir de la lutte antidopage, comparable à un ensemble d'objectifs de durabilité ciblés. Elle offre un soutien juridique à ses membres grâce à un partenariat avec Bird & Bird, permettant de proposer des formations gratuites sur les questions juridiques et antidopage. Elle a signé un protocole d'accord avec l'Association mondiale des scientifiques antidopage. Elle anime un groupe d'utilisateurs ADAMS pour ses membres et les parties prenantes des fédérations internationales. Elle soutient ses membres dans le cadre du processus de consultation des parties prenantes concernant le Code et les Standards internationaux. Elle organise des réunions de consultation en ligne sur les sportifs de genre divers dans le cadre des contrôles. Elle facilite une enquête sur la représentation des sportifs, visant à recueillir des informations et des retours des organisations antidopage afin de mieux comprendre comment améliorer cette représentation et le soutien aux sportifs dans la lutte antidopage. Elle a organisé des réunions en ligne sur la Liste des interdictions de 2025, ainsi que des webinaires destinés à former le personnel antidopage. Enfin, il s'est dit heureux d'annoncer que les inscriptions étaient ouvertes pour l'atelier annuel d'iNADO en 2025, prévu le 17 mars 2025. Il a invité l'ensemble des participants à cet atelier annuel à Lausanne afin de découvrir la compétence, le dévouement et, surtout, l'enthousiasme du personnel de l'iNADO pour protéger le sport contre le dopage.

LE PRÉSIDENT remercie M. Solheim pour son rapport très complet et donne la parole aux membres pour des commentaires ou des questions.

Au nom du GCE sur les ONAD, M. CEPIC a remercié M. Solheim pour son rapport et a souhaité féliciter le nouveau directeur général, le Dr Peter Van der Vliet, pour sa nomination. Les ONAD se réjouissent de collaborer avec la nouvelle direction de l'iNADO dans l'intérêt des sportifs propres et du sport propre.

D É C I S I O N

La mise à jour de l'iNADO a été notée.

- **9.2 Agence de contrôles internationale**

LE PRÉSIDENT donne la parole à la Dre Valérie Fourneyron, présidente du Conseil de l'ITA, afin de présenter le rapport au nom de l'ITA.

La Dre FOURNEYRON tient tout d'abord à remercier Son Altesse Royale, l'hôte, et le Royaume d'Arabie Saoudite, pour l'accueil chaleureux. Elle est reconnaissante de l'opportunité de présenter les principales activités menées par son organisation. Un rapport détaillé figure dans les documents de travail. Elle souhaite donner un bref aperçu des activités récentes et des dernières initiatives, en particulier en ce qui concerne le programme antidopage dirigé par l'ITA pour les Jeux olympiques de Paris en 2024.

Elle présentera d'abord un aperçu général des activités. En 2023, l'ITA avait collecté plus de 40 000 échantillons auprès de sportifs de 185 nationalités. La majorité de ces échantillons a été collectée hors compétition à travers le monde. Parallèlement au traitement de 800 autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, ainsi qu'aux activités de renseignement et d'enquêtes et au Passeport biologique de l'athlète, l'ITA a géré 922 cas de manquements aux obligations de localisation et près de 500 violations potentielles des règles antidopage. Elle a également constaté une augmentation de 110 % par rapport à 2022 des signalements proactifs via sa plateforme confidentielle de signalement. Plus de 1 700 participants ont suivi avec succès l'un des programmes de formation spécialisés destinés au personnel antidopage. Les progrès réalisés ont été significatifs. Certaines statistiques pour l'année en cours figurent également dans les documents.

Dans le même temps, le travail à accomplir était encore plus critique. Le directeur général de l'ITA et elle se sont tous deux engagés à écouter les suggestions d'amélioration afin de continuer à améliorer ensemble la lutte contre le dopage.

En ce qui concerne le programme d'avant les Jeux de Paris 2024, elle fera un compte rendu du programme antidopage pour la manifestation sportive la plus importante de l'année, les Jeux olympiques de Paris. C'est la troisième édition des Jeux Olympiques que l'ITA gère de manière indépendante, après Tokyo et Pékin. Après une longue préparation, le programme antidopage de Paris 2024 a été lancé de manière efficace avec la phase d'avant-jeu six mois avant la manifestation. L'équipe de l'ITA a coordonné et surveillé, avec des experts de diverses ONAD et FI, le contrôle des sportifs susceptibles de participer aux Jeux olympiques. En s'appuyant sur l'expérience des deux éditions précédentes des Jeux olympiques et en examinant en particulier les lacunes en matière de contrôle avant les Jeux olympiques de Tokyo 2020, l'ITA et le groupe d'experts se sont concentrés sur l'élaboration d'une stratégie et de recommandations ciblées afin de réduire ces lacunes. Ces recommandations ont été partagées avec les organisations antidopage du monde entier et suivies par l'ITA jusqu'au début des Jeux olympiques. Cet effort a débouché sur le programme préolympique le plus efficace à ce jour, 90% des sportifs participants ayant été contrôlés au moins une fois avant la compétition. Elle a exprimé sa gratitude aux FI et aux organisations antidopage nationales et régionales pour leur collaboration en vue d'assurer une large couverture des sportifs testés avant les Jeux Olympiques de Paris. Afin d'améliorer la transparence, de communiquer sur les réalisations et de relever les défis actuels, l'ITA a publié pour la première fois un rapport détaillé sur le programme d'avant les Jeux. Ce rapport a établi une nouvelle norme que l'ITA s'est efforcée de respecter pour les futurs Jeux olympiques et les grandes manifestations. Elle a également apprécié le soutien de l'AMA, notamment en renforçant l'importance de la mise en œuvre de ces recommandations au sein des organisations antidopage, et se réjouit à l'idée de renforcer ce programme ensemble.

S'appuyant sur les outils et processus spécialisés développés au cours des cinq dernières années, l'agence a mené avec succès un programme antidopage solide et crédible lors des Jeux olympiques de Paris en 2024. Ce résultat a été obtenu en dépit des défis organisationnels, structurels et de main-d'œuvre auxquels il a fallu faire face. En collaboration avec le comité d'organisation et l'ONAD française, la proportion la plus élevée jamais atteinte de sportifs, près de 30%, a été testée pendant les Jeux olympiques. Au-delà des chiffres, il a été démontré qu'une approche plus ciblée de l'antidopage, avec des contrôles effectués avec une intelligence accrue, l'évaluation des risques, le suivi des performances, l'analyse et l'interprétation des données, était actuellement possible grâce aux outils numériques qui permettent un processus entièrement numérisé, de la planification des contrôles jusqu'au stockage à long terme des échantillons après l'analyse. Outre la découverte de plus de 80 violations des règles antidopage au cours de la phase cruciale précédant les Jeux olympiques, l'ITA a mis en évidence cinq violations des règles antidopage sur la base d'échantillons prélevés à Paris, et a coopéré activement avec la police française sur un cas supplémentaire qui fait toujours l'objet d'une enquête criminelle. L'ITA a également fait état d'une collaboration très positive et constructive avec l'équipe d'observateurs indépendants de l'AMA. Ce partenariat a permis de s'assurer que le

programme antidopage était pleinement conforme au Code et aux Standards internationaux, tout retour d'information ou toute correction nécessaire étant immédiatement mis en œuvre.

Elle a indiqué qu'elle aborderait brièvement une question apparue durant la période de préparation des Jeux olympiques et devenue un sujet largement débattu pendant les Jeux ainsi qu'au sein du Conseil de fondation de l'AMA : le cas des nageurs chinois. Dans le cadre des activités de contrôle menées par l'ITA pour le compte de World Aquatics en amont des Jeux olympiques, celle-ci s'était efforcée de répondre aux préoccupations des sportifs et du public en renforçant les activités en faveur du sport propre dans cette discipline. Ces mesures n'avaient pas pour objet de remettre en cause les décisions et actions prises concernant ces sportifs, mais de répondre aux perceptions et de préserver la crédibilité du système antidopage. Dans un contexte de suspicion et de doutes, l'ITA a une nouvelle fois joué le rôle de garant indépendant afin de renforcer la transparence et d'éviter toute perception de conflit d'intérêts. Comme l'avaient suggéré le comité d'examen de l'audit antidopage de World Aquatics, ainsi que le groupe de travail de l'AMA dirigé par Mme Gabriela Battaini-Dragoni sur les cas chinois, et en réponse à l'appel de la communauté des sportifs en faveur d'une plus grande indépendance, l'ITA a pu soutenir et mener, en coopération avec les ONAD, les contrôles des sportifs de niveau international avant une compétition internationale majeure. Cela a permis d'accroître la transparence, de renforcer la confiance et de protéger le sport contre d'éventuels conflits d'intérêts, qu'ils soient réels ou perçus. La communauté antidopage doit en effet continuer à rechercher des améliorations du système, et l'ITA est prête à y contribuer.

Pour conclure son rapport sur les activités de l'ITA lors des grandes manifestations, elle a souhaité exprimer sa reconnaissance à l'AMA pour la collaboration fructueuse dans le domaine de l'éducation au sport propre lors des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse à Gangwon en 2024 et des Jeux olympiques de Paris. Ensemble, et avec les partenaires locaux, les forces de ce partenariat ont été démontrées dans la promotion de l'importance du fair-play et l'inculcation des bonnes valeurs, en veillant à ce que les sportifs soient bien informés, responsabilisés et en mesure de défendre activement les principes du sport propre. En vue de la prochaine édition du Code mondial antidopage en 2027, l'ITA a fourni à l'AMA un retour d'information approfondi visant à améliorer l'efficacité du Code, à garantir son applicabilité pratique et à renforcer son impact dans la lutte mondiale contre le dopage. Ce retour d'information est solidement ancré dans les opérations antidopage quotidiennes de l'ITA à travers le monde et reflète les réalités et les défis rencontrés sur le terrain. À cet égard, l'ITA demeure fermement engagée à soutenir l'AMA dans son rôle essentiel de gardienne du Code et de régulateur du système antidopage.

En 2024, l'équipe a continué à fournir un soutien complet à ses partenaires afin d'assurer leur conformité avec le Code mondial antidopage et les Standards internationaux de l'AMA. Dans ce cadre, le département conformité de l'ITA a aidé ses partenaires à compléter et soumettre en temps voulu le questionnaire de conformité au Code de l'AMA et les a largement soutenus dans la résolution des non-conformités. Il convient de noter que les partenaires ayant délégué l'intégralité de leur programme à l'ITA ont connu une réduction de 93 % des mesures correctives en 2024, ce qui témoigne de l'efficacité et de la rigueur des activités de conformité de l'ITA pour ses partenaires.

Pour conclure son rapport d'activité, elle a également indiqué que l'agence se trouvait actuellement à mi-parcours de son plan stratégique 2023-2026, présenté lors de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA de l'année précédente et élaboré avec la contribution de l'AMA. Ce plan soutient pleinement les initiatives stratégiques de l'AMA visant à renforcer le système antidopage mondial. L'un des six piliers principaux de ce plan est la coopération avec l'ensemble de la communauté antidopage afin de faire progresser en continu le sport propre. À cet égard, elle a invité toute organisation souhaitant étendre ses activités, rechercher un soutien ou une collaboration opérationnelle à s'engager avec l'ITA en tant que partenaire de confiance. Elle s'est dite disposée à répondre à toute question concernant les activités de l'ITA.

LE PRÉSIDENT remercie la Dre Fourneyron pour son rapport très complet détaillant les chiffres impressionnants et le travail accompli par l'ITA, notamment avant et pendant les Jeux olympiques, ainsi que la collaboration entre les équipes de l'AMA et de l'ITA. Il invite les participants à formuler des commentaires ou des questions.

M. BINDRA salue le rapport détaillé et souhaite simplement exprimer son appréciation à l'ITA pour son travail, en particulier en amont des Jeux olympiques de Paris 2024. Le programme de contrôle pré-Jeux a été déterminant et a clairement contribué à combler les lacunes en matière de contrôle et à renforcer les approches fondées sur le renseignement en faveur du sport propre. L'accent mis sur l'éducation a apporté un soutien précieux aux CNO dans leurs préparatifs pour les Jeux Olympiques, et il espère que cela pourra se poursuivre et se renforcer à l'avenir, car ces efforts contribuent à renforcer la confiance des sportifs dans l'intégrité des compétitions.

M. DAHLIN remercie Mme Fourneyron pour son rapport. Au nom du mouvement sportif et des FI d'hiver, il salue le travail mené par l'ITA lors des Jeux olympiques de la jeunesse à Gangwon en 2024, organisés par leurs collègues de Corée. Il tient également à souligner l'excellente coopération entre l'AMA et l'ITA dans la mise en œuvre des activités d'éducation à Gangwon, avec le soutien de l'ONAD locale et du Conseil des sportifs de l'AMA.

MME SÖRLING a exprimé son appréciation pour le rapport complet. Au nom du mouvement sportif et des FI, elle souhaite souligner l'importance d'une bonne coopération.

D É C I S I O N

La mise à jour de l'ITA a été notée.

- **9.3 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Matar Bâ, président du Bureau du COP9, et à M. Marcellin Dally pour qu'ils s'adressent au Conseil de fondation.

M. BÂ a salué les honorables membres du Conseil de fondation et a exprimé sa gratitude pour l'invitation à participer à la réunion et au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accueilli la réunion. Il est toujours ravi de revenir à Riyad. Il a l'honneur de s'exprimer ce jour-là en tant que représentant élu de 204 États parties et territoires dans le cadre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Lors de la conférence des parties, ces États ont défini le cadre, les défis et les priorités de la convention. Lors de sa neuvième session, l'année précédente, la COP avait établi une feuille de route stratégique pour renforcer l'impact de la convention et améliorer la capacité des gouvernements à la mettre en œuvre. Cette réforme a été promue par les gouvernements et repose sur quatre piliers fondamentaux, jugés prioritaires par la COP. Tout d'abord, il est nécessaire de clarifier l'écosystème mondial des valeurs, de l'éthique et de l'intégrité sportive, notamment en ce qui concerne les rôles et les responsabilités par rapport à la convention et au Code mondial antidopage, ainsi qu'à l'UNESCO et à l'AMA. Une meilleure appropriation par les États parties grâce à un mécanisme de contrôle en plus de l'actuel mécanisme de suivi, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de règlement pacifique des différends entre États parties sur la mise en œuvre de la convention sont également importants. Tout cela nécessite évidemment un mécanisme de financement systématique, approprié et durable.

Il a remercié l'AMA, qui a participé en qualité d'observateur aux travaux du groupe de travail à composition non limitée, créé à la demande de la Conférence des Parties. Il a souligné que la coopération était essentielle pour assurer le progrès de l'écosystème mondial du sport. Le dialogue était dans l'ADN de la convention en tant que traité international. A cet égard, il s'est félicité des échanges avec MM. Baňka et Niggli depuis la COP9, dans un esprit très positif de coopération et de transparence. En tant que président de la COP9, il s'est engagé à aider l'AMA de la même manière que l'on attend de l'AMA qu'elle aide la convention dans l'intérêt de la société et des sportifs qui lui font confiance.

La récente médiatisation de manifestations dans l'écosystème du sport a prouvé une fois de plus que la perfection n'existe pas, mais qu'il faut toujours s'efforcer de l'atteindre en travaillant ensemble dans un esprit d'effort mutuel et de transparence, comme l'a montré le Conseil de fondation ce jour-là. Les échanges promus par l'AMA ont été appréciés, car ils amélioreront l'impact de la convention.

La réforme de la convention en cours vise à renforcer et à combler les lacunes de l'écosystème, dont les gouvernements sont les principaux responsables. Les travaux entrepris par les gouvernements ont cherché à garantir le rôle et les responsabilités des États dans la lutte contre le dopage dans le sport, et plus généralement dans la promotion des valeurs, de l'éthique et de l'intégrité. L'alignement de la législation est un exemple qui met en évidence la nécessité de poursuivre le dialogue afin de garantir que l'AMA ne soit pas affaiblie, tout en veillant à ce que l'État de droit soit respecté. Cela fait partie des priorités du dialogue qu'il poursuivra avec l'AMA au nom de la COP. Cela dit, le travail accompli par les gouvernements mérite une reconnaissance positive.

La réforme actuelle de la convention vise également à renforcer l'écosystème dans son ensemble. Le bureau de la COP, les États parties à la convention et le secrétariat de la convention ont cherché à fournir à l'écosystème les outils nécessaires à son bon fonctionnement. Il est nécessaire de comprendre l'importance de la convention, le rôle qu'elle joue et la manière dont l'écosystème mondial antidopage a adopté la convention avec un consensus sans précédent au sein des Nations Unies. Les travaux ont été guidés par les recommandations formulées par les experts juridiques de haut niveau ainsi que par les propositions faites par les gouvernements impliqués dans le groupe de travail à composition non limitée. L'écosystème du sport a dû s'ajuster et s'adapter en permanence pour relever de nouveaux défis. L'une des nouvelles questions prioritaires était l'usage de la pharmacopée traditionnelle dans le contexte des valeurs éthiques et de l'intégrité sportive. Trois engagements forts ont été pris par les parties à la convention, avec la COP7, la COP8 et récemment la COP9. En effet, depuis la pandémie de Covid-19, sous l'impulsion du bureau de la COP, la convention, avec le soutien hautement reconnu des autorités compétentes d'Arabie Saoudite, avait lancé une réflexion innovante, à la fois politique et scientifique, et recueilli des données pour élaborer des lignes directrices sur la pharmacopée traditionnelle dans le sport. La phase pilote a été menée dans la région arabe et est actuellement étendue au reste du monde. L'implication et la collaboration de l'AMA dans ce travail essentiel seraient bénéfiques.

Dans ce même esprit de synergie et de coopération ouverte, il a invité l'AMA à nommer un représentant qui travaillerait avec un représentant gouvernemental de haut niveau désigné par le bureau pour faire une proposition consensuelle sur la répartition régionale du financement de l'AMA par les gouvernements.

Il souhaite profiter de cette occasion pour remercier le Conseil de l'Europe et toutes les autres organisations régionales et intergouvernementales pour leur coopération.

Pour conclure, il a exhorté tout le monde à renforcer le dialogue entre toutes les parties prenantes afin d'améliorer ensemble l'écosystème.

LE PRÉSIDENT remercie M. Bâ pour son rapport et donne la parole aux membres pour des commentaires ou des questions.

Au nom du mouvement sportif, MME BERHANE a remercié l'intervenant pour son rapport. Elle a été très touchée par son observation selon laquelle la perfection n'existe pas dans un système aussi complexe et dynamique, mais qu'il est d'autant plus important de valoriser les efforts mutuels et la transparence afin de renforcer la coopération entre l'AMA et l'UNESCO. Elle a salué l'accent mis sur cet aspect dans le rapport. Elle a souligné qu'il s'agit d'une histoire relativement récente, puisque ce n'est qu'il y a 25 ans qu'un partenariat unique a été établi entre le mouvement sportif et les autorités publiques, avec l'AMA puis la convention de l'UNESCO. La mise en place de cette convention visait à garantir que, premièrement, les politiques et, deuxièmement, les règles convenues par le mouvement sportif et les autorités publiques, à travers le Code de l'AMA, puissent également fournir un mécanisme juridique permettant aux gouvernements d'assurer la mise en œuvre du Code dans leur cadre national.

Des préoccupations ont été soulevées quant aux risques de lacunes dans le système si celles-ci ne sont pas traitées. Toutefois, le mouvement sportif a été encouragé d'entendre, à travers ce rapport et celui du Directeur général, qu'il existe une volonté des deux organisations de trouver la meilleure voie pour s'aligner sur les priorités et identifier les domaines dans lesquels l'AMA et l'UNESCO peuvent se soutenir mutuellement dans l'intérêt des sportifs et du sport propre. Au nom du mouvement sportif, elle a invité l'UNESCO et les autorités publiques présentes à soutenir l'AMA et à faciliter le dialogue avec l'UNESCO et le bureau de la convention antidopage. Le mouvement sportif est convaincu qu'un dialogue constructif permettra de trouver une voie commune pour lutter contre le dopage. Elle a insisté sur la nécessité de déterminer comment cela pourrait concrètement se traduire dans la pratique. Elle a réitéré la gratitude du mouvement sportif et a exprimé son attente quant à l'identification de solutions possibles.

M. TAKEBE a indiqué qu'il était conscient que, depuis la neuvième conférence des parties à la convention de l'UNESCO, un groupe de travail dédié avait été mis en place afin de discuter et d'examiner la clarification du rôle de l'AMA et de l'UNESCO, ainsi que des questions entre l'AMA et les gouvernements. En tant que membre de ce groupe de travail, le Japon avait participé aux discussions sur ces questions dans le cadre du forum de l'UNESCO et avait souligné l'importance de la relation complémentaire entre le Code mondial antidopage et la convention internationale. L'AMA et l'UNESCO jouent toutes deux un rôle central dans l'écosystème antidopage, et la relation positive entre ces deux organisations est essentielle pour les gouvernements. Il a exprimé son attente de la poursuite d'un dialogue constructif et d'une collaboration entre les deux organisations.

M. LANGE exprime son appréciation pour toutes les présentations très intéressantes et le travail acharné réalisé en faveur du sport propre et de l'antidopage.

M. BERGE a préparé une intervention pour le point 10.7 mais, comme il s'agit de l'UNESCO et du groupe de travail, il la prononcera à ce moment-là pour gagner du temps. Tout d'abord, il souhaite remercier l'équipe des relations gouvernementales qui a assuré et développé les relations avec les différentes parties prenantes des autorités publiques et des organisations intergouvernementales. Tout le monde est conscient que l'AMA et l'UNESCO sont des parties prenantes très importantes dans la lutte contre le dopage dans le sport et, lorsqu'ils travaillent ensemble, des mesures plus fortes peuvent être prises dans ce domaine. L'orateur renvoie au troisième chapitre du document relatif au point 10.7 de l'ordre du jour, intitulé "Relations avec les gouvernements", qui traite des relations entre l'AMA et l'UNESCO. Au nom de l'Europe, il souhaite attirer l'attention sur la mise à jour de ce chapitre concernant le groupe de travail à composition non limitée de l'UNESCO. Ce groupe de travail est composé de représentants nommés par les États membres conformément à la résolution de la conférence COP9. Ces représentants échangent des idées pour faire des propositions concrètes à présenter à la COP10, visant à renforcer le système antidopage mondial en renforçant la Convention plutôt qu'en affaiblissant le système. En outre, il souhaite encourager l'AMA à adopter une approche plus positive. Il a souligné que les travaux du groupe de travail de l'UNESCO visaient à renforcer la Convention de l'UNESCO dans son ensemble et, partant, à renforcer le système antidopage mondial plutôt qu'à l'affaiblir.

M. KASAPOĞLU note que tous les membres sont conscients que l'AMA et l'UNESCO sont des acteurs très importants dans la lutte contre le dopage. Lorsqu'elles travaillent ensemble, des mesures beaucoup plus fortes peuvent être prises dans ce domaine. Il souhaite insister sur le fait que les deux organisations devraient adopter une approche plus constructive et plus globale.

M. BÂ apprécie tous les commentaires, qui montrent qu'il y a un grand besoin de dialogue et de coopération dans l'intérêt des sportifs et du sport propre. C'est pourquoi il rappelle que l'UNESCO s'est engagée et a compris que, depuis la mise en place de la convention, la solution est que toutes les parties concernées travaillent ensemble.

LE PRÉSIDENT remercie M. Bâ pour son discours, sa présence, sa déclaration et sa volonté de collaborer avec l'AMA, qui ont été très appréciés. Il pense qu'il est possible de travailler ensemble pour le bien d'un sport propre.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour de l'UNESCO.

10. Rapports annuels des départements/domaines d'impact

LE PRÉSIDENT invite les participants à formuler des observations ou des questions sur les rapports des départements ou des domaines d'impact figurant dans les documents de la réunion du jour.

MME HIRAI déclare que, sur la base des informations reçues d'un certain nombre d'ONAD, le GCE sur les ONAD souhaite exprimer sa préoccupation concernant le coût élevé de l'API offert par l'AMA. Le GCE sur les ONAD comprend que l'AMA est en train de revoir la structure des prix et encourage la prise en compte de cette préoccupation. En outre, le GCE sur les ONAD a recommandé à l'AMA de veiller à ce que toutes les modifications à apporter à ADAMS en rapport avec le Code 2027 et les Standards internationaux soient achevées le plus longtemps possible à l'avance, afin que les ONAD disposent de suffisamment de temps pour former et soutenir leurs sportifs dans la compréhension de ces changements.

M. KEMP répond qu'en ce qui concerne la structure tarifaire actuelle proposée pour l'API, qui permet à d'autres systèmes de se connecter à ADAMS, l'AMA a pris en compte les commentaires de la communauté des ONAD. Elle prend actuellement du recul pour essayer d'évaluer si des changements peuvent être apportés à cette structure tarifaire. Les API sont un outil supplémentaire qui vient s'ajouter à l'usage d'ADAMS. Il est conscient qu'un certain nombre d'OAD aimeraient les utiliser, mais il est nécessaire de s'assurer que le développement et les coûts de ces API ne dépassent pas la capacité de l'AMA à traiter certains des développements fondamentaux qui sont nécessaires pour tous les utilisateurs d'ADAMS. Il répondra certainement à cette question sous peu.

En ce qui concerne la deuxième question sur les modifications du Code susceptibles d'affecter ADAMS, comme cela a été évoqué précédemment, le nouveau département "Digital Insights" s'est attaché à comprendre les besoins commerciaux de la communauté antidopage. Ce département écouterait attentivement l'équipe de rédaction du Code au sujet des changements afin d'être bien conscient de ce qu'il pourrait être nécessaire de faire dans ADAMS à l'avance.

M. MORULE indique que c'est la première fois qu'il assiste à la réunion du Conseil de fondation de l'AMA en tant que représentant du Ministre des Sports et des Arts du Botswana. Il souhaite tout d'abord exprimer ses profonds remerciements pour la visite du président de l'AMA dans son pays, le Botswana, et au Zimbabwe au début de l'année. Les parties prenantes dans son pays ont vraiment apprécié l'intérêt et le soutien apportés aux efforts de développement et d'institutionnalisation de l'organisation nationale antidopage indépendante. Avec l'aide de l'équipe de direction de l'AMA, et en particulier des collègues du bureau africain, des progrès significatifs ont été accomplis dans ce sens. La visite a été un encouragement opportun pour continuer à poursuivre les objectifs.

Au nom de la région africaine, il a également remercié l'AMA pour le soutien inestimable apporté à de nombreux sportifs et institutions sportives du pays par le biais de l'accord de parrainage que l'AMA a conclu avec SuperSport, une société très connue sur le continent en tant que leader de l'industrie de la radiodiffusion sportive. Grâce à son soutien, il a été informé que tous les pays africains et même certains pays extérieurs à la région ont bénéficié d'une manière ou d'une autre des activités liées au parrainage. En outre, environ 20 000 sportifs, personnel d'encadrement des sportifs et autres personnes ont été touchés par les diverses activités des initiatives du projet. Il s'agit d'une réalisation importante, qui a notamment permis aux sportifs ayant participé aux Jeux olympiques de Paris et aux

Jeux africains de bénéficier d'un soutien et d'informations. La variété des interventions et le fait que certaines d'entre elles étaient novatrices et faisaient référence à l'héritage, aux aspirations et aux valeurs de l'Afrique ont également été salués. Grâce à ces interventions, l'antidopage et l'AMA en général, certains mystères ont été démystifiés et ont mis en évidence le fait que la collaboration, le partenariat et l'engagement étaient le seul moyen de créer les conditions équitables recherchées. Il a remercié SuperSport pour son soutien désintéressé, positif et opportun. Il espère et croit que cet accord sera prolongé. C'est de bon augure pour la région, et il espère que la prochaine phase de mise en œuvre du parrainage sera plus dynamique, plus ciblée et plus pertinente, étant donné que l'expérience récente a été louable. Il en remercie le président.

LE PRÉSIDENT remercie M. Morule pour ces commentaires et le remercie à nouveau pour l'incroyable hospitalité dont il se souvient encore après sa visite au Botswana. La région d'Afrique peut certainement compter sur l'AMA. Il pense que la collaboration avec SuperSport, le plus grand radiodiffuseur d'Afrique et l'un des plus grands au monde, est un excellent exemple de la manière dont on peut faire usage du secteur privé pour le bien du sport afin de cofinancer des programmes d'action dans le domaine de l'éducation en Afrique. Il s'agit d'un partenariat très prometteur.

M. SÁNCHEZ salue le Conseil de fondation au nom de la région d'Amérique centrale et, au nom de la République du Venezuela, remercie le Royaume d'Arabie saoudite. Il souhaite féliciter le président, la vice-présidente et le directeur général de l'AMA pour l'excellent travail accompli en 2024 afin de renforcer les activités de l'AMA. Dans le même temps, la région d'Amérique centrale et Caraïbes reconnaît qu'il peut exister des divergences entre les gouvernements, mais celles-ci ne devraient pas affecter le mouvement sportif. Le sport ne devrait pas être impacté par des différences politiques. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, et plus particulièrement le Venezuela, croit en un monde multiculturel engagé dans la lutte contre le dopage. Malgré les divergences, une convergence doit être trouvée, et celle-ci passe par un amour et une passion communs pour le sport. Il appelle donc l'AMA à travailler comme une famille pour le sport et les sportifs.

11. Autres points/réunions futures

LE PRÉSIDENT ouvre la parole pour tout autre point avant de conclure la réunion de ce jour.

MME YANG souhaite tout d'abord exprimer ses sincères remerciements aux hôtes, Son Altesse Royale et le vice-ministre saoudien des sports, pour leur remarquable hospitalité. Elle est très encouragée d'avoir constaté, en seulement quelques jours, à quel point la société avait évolué, en particulier en ce qui concerne le sport féminin, ce qu'elle a salué. Elle estime que toutes les personnes présentes aiment le sport en raison de son véritable impact sur la société. Elle a souhaité féliciter personnellement les hôtes à cet égard. Le seul problème, a-t-elle ajouté avec humour, est qu'ils avaient trop mangé et qu'il leur faudrait faire de l'exercice en rentrant chez eux.

Elle indique que les membres avaient entendu et discuté de nombreux éléments, notamment des rapports et des recommandations concernant la mise à jour du Code, entre autres. Elle est particulièrement attachée à la question de l'entourage des sportifs et s'est donc réjouie de voir que ce sujet serait inclus dans le Code. Bien entendu, des défis et des risques subsistent, mais il existe également une compréhension commune selon laquelle le sport, et en particulier la lutte antidopage, ne doit pas être politisé. Elle a salué ces observations. Comme le Directeur général le souligne souvent, et comme elle l'a appris de lui, l'AMA s'est développée à travers les crises. Cela signifie que les crises ou les défis peuvent renforcer l'AMA si tous travaillent ensemble. Elle a remercié les membres du Conseil de fondation pour leurs contributions, essentielles pour aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT remercie la vice-présidente pour son intervention, ses aimables propos et son résumé.

Avant de conclure la réunion, il souhaite saluer les membres sortants de la journée : M. Mustapha Ussif du Ghana, M. Mehmet Kasapoğlu de Turquie et M. Ádám Schmidt de Hongrie. Il les a remerciés pour leur contribution. Deux membres du Conseil de fondation siégeront au Comité exécutif en 2025 :

Mme Dagmawit Berhane du CIO et la ministre Anika Wells d'Australie. Il se réjouit de les retrouver autour de cette table l'année suivante.

La prochaine réunion du Conseil de fondation, une réunion extraordinaire, se tiendra virtuellement le 29 mai, notamment pour l'élection du président et du vice-président, et la prochaine réunion en présentiel aura lieu à Busan à la même période, début décembre de l'année suivante. Il a invité les membres à réserver la semaine du 5 décembre dans leur agenda. La Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui ne se tient que tous les six ans et constitue l'événement le plus important de la communauté antidopage, réunira l'ensemble de la communauté dans la belle ville de Busan.

Enfin, il souhaite saisir cette occasion pour exprimer, au nom de toute l'AMA, sa plus sincère gratitude aux hôtes, en particulier à Son Altesse Royale et à l'équipe saoudienne. Il a remercié le ministre Abdulaziz pour son soutien, son hospitalité remarquable et son professionnalisme exceptionnel. Il a également remercié les interprètes, le personnel technique, l'équipe de l'AMA ainsi que tous les bénévoles pour avoir assuré la préparation de cette réunion particulièrement dense et riche. Il a souligné qu'il s'agissait d'une longue réunion et a remercié les membres du Conseil de fondation pour leur patience, leur engagement, leurs remarques constructives et la qualité des échanges, qu'il a jugée très encourageante.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 27 mars 2025, réunion virtuelle ;
Symposium annuel de l'AMA - 18 et 19 mars 2025,
Lausanne, Suisse ;
Conseil de fondation - 29 mai 2025, réunion virtuelle ;
Comité exécutif - semaine du 13 septembre 2021, lieu à
confirmer
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et
réunions de gouvernance - 1-5 décembre 2025, Busan,
République de Corée ;
Comité exécutif - 1 ou 2 décembre 2025, Busan,
République de Corée ;
Conseil de fondation - 5 décembre 2025, Busan,
République de Corée.

La séance est levée à 16h50 (GMT +3).

POUR A P P R O B A T I O N

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE